

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

DÉFIS ET RÉALITÉS DES FEMMES ÉLUES DE KAHNAWÀ:KE

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
JEANNE STRASBOURG

AVRIL 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord remercier mon directeur Nicolas Houde (UQAM) et ma codirectrice Suzy Basile (UQAT) de m'avoir soutenue et conseillée tout au long de ce projet de longue haleine.

A very special thanks to the Mohawk Council of Kahnawà:ke Chiefs who generously agreed to take part in this research. This project would not have been possible without your continued support throughout the past two years. It has been a privilege to meet with you and learn about your life experiences and your vision for the community. Thanks to the Mohawk Council of Kahnawà:ke for supporting this research. Niá:wen, thank you, merci!

Merci à Josée-Anne Riverin et à Geneviève Pagé de m'avoir permis de participer à l'école d'été, qui m'a donné la motivation de poursuivre mon cheminement malgré les embûches! Votre engagement et votre énergie à défendre les valeurs qui vous tiennent à cœur ont été une véritable source d'inspiration.

Merci à Julie Perreault de m'avoir fait découvrir la richesse de la pensée féministe autochtone, intérêt qui a mené à la réalisation de ce mémoire.

Merci à mes parents, Gilles et Michelle, et à ma sœur, Marie, de me ramener à l'essentiel. Merci pour tes visites, Marie, qui m'ont fait sortir de ma bibliothèque!

Enfin, un merci tout spécial à toi, Félix. Merci de ta présence, de ta patience, de ta lecture attentive de mes chapitres et de tes commentaires toujours justes. Je suis si heureuse de partager ce moment avec toi, une nouvelle étape s'ouvre devant nous!

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES.....	vii	
RÉSUMÉ.....	viii	
INTRODUCTION.....	1	
CHAPITRE I		
LE TRAVAIL POLITIQUE DES FEMMES AUTOCHTONES		
COMME EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ RENOUVELÉE.....		5
1.1	La Loi sur les Indiens, au cœur de la marginalisation politique des femmes autochtones.....	5
1.1.1	Historique de la Loi sur les Indiens.....	6
1.1.2	Conditions d'admissibilité au statut indien : instauration d'une discrimination durable envers les femmes autochtones.....	8
1.1.3	Modifications des conditions d'admissibilité au statut d'Indien depuis 1951.....	11
1.2	(Re)prendre sa place dans la sphère politique.....	13
1.2.1	Pour un retour à l'équilibre.....	14
1.2.2	Les femmes élues au sein des conseils de bande: un phénomène en croissance.....	16
1.2.3	Défis et motivations des élues autochtones.....	18
1.3	La communauté mohawk de Kahnawà:ke, lieu d'un leadership politique féminin fort.....	21
1.3.1	Kahnawà:ke : éléments de contexte historique et politique.....	21
1.3.2	Le rôle des femmes dans le système politique traditionnel mohawk.....	26
1.3.3	Les femmes élues au sein du Mohawk Council of Kahnawà:ke, d'hier à aujourd'hui.....	28
1.3.4	Question de recherche et hypothèses.....	30
CHAPITRE II		
REVUE DE LITTÉRATURE.....		31

2.1	Les conséquences de la colonisation sur les rôles et les responsabilités des femmes au sein des nations autochtones.....	31
2.1.1	Place des femmes au sein des nations autochtones : un partage complémentaire des tâches et des connaissances.....	32
2.1.2	Les conséquences de la colonisation : la marginalisation progressive des femmes autochtones.....	40
2.2	Regard contemporain sur les défis et les réalités des élues autochtones.....	51
2.2.1	Facteurs favorisant l'élection des femmes au sein des conseils de bande et profils des élues.....	52
2.2.2	Objectifs et motivations des élues en poste.....	53
2.2.3	Défis des femmes élues au sein des conseils de bande.....	55

CHAPITRE III

CADRE THÉORIQUE.....59

3.1	Les théories féministes autochtones, un outil d'analyse pertinent à l'étude des défis et réalités des élues de Kahnawà:ke.....	59
3.1.1	Féminismes autochtones en Amérique du Nord : le colonialisme comme fondement de rapports de domination multiples.....	60
3.1.2	Application de la pensée féministe autochtone à l'expérience des élues autochtones.....	63
3.2	Les concepts de ressources et d'efficacité politique appliqués à la réalité des élues de Kahnawà:ke.....	65
3.2.1	Le concept de ressources.....	66
3.2.2	Le concept d'efficacité politique.....	68

CHAPITRE IV

DÉMARCHE DE RECHERCHE AUPRÈS DES ÉLUES DU MOHAWK

COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE.....71

4.1	Le Mohawk Council of Kahnawà:ke, un observatoire privilégié des défis et des réalités des élues autochtones.....	71
4.1.1	Choix du cas étudié.....	72
4.1.2	Le développement d'une relation de confiance avec les femmes chefs de Kahnawà:ke, une étape primordiale du projet de recherche.....	73
4.2	Processus d'approbation éthique.....	76
4.2.1	Entente avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke sur les conditions de réalisation de la recherche.....	76
4.3	Collecte des données.....	77
4.3.1	Préparation et réalisation des entretiens.....	78

4.3.2	Recherche documentaire complémentaire.....	79
4.4	Analyse du contenu des entretiens et validation auprès des participantes.....	80
4.4.1	Codage des entretiens.....	81
4.4.2	Rencontres de validation avec les participantes.....	81
4.5	Défis et limites de la recherche.....	83
4.5.1	Contraintes temporelles et disponibilité des participantes.....	83
4.5.2	Faible taille de l'échantillon.....	84
4.5.3	Biais potentiels et avenues de recherche à explorer.....	85

CHAPITRE V

RÉSULTATS - PARTIE I - PARCOURS, OBJECTIFS ET VISIONS DU

	TRAVAIL POLITIQUE.....	86
5.1	Devenir chef, un choix de carrière qui s'inscrit dans des parcours diversifiés.....	86
5.1.1	Portrait des élues.....	87
5.1.2	La décision de se porter candidate : facteurs et influences.....	88
5.1.3	Qualités et compétences valorisées par les élues.....	94
5.2	Développer le potentiel de la communauté, objectif central des élues.....	99
5.2.1	Incarner un modèle de leadership positif.....	100
5.2.2	Défendre la souveraineté de Kahnawà:ke.....	103
5.2.3	Rassembler pour aller plus loin.....	109
5.3	Le travail politique comme service rendu à la communauté, source de satisfaction principale.....	111
5.3.1	Redonner à la communauté, lieu d'un attachement profond	111
5.3.2	La famille, valeur primordiale à Kahnawà:ke.....	113

CHAPITRE VI

RÉSULTATS - PARTIE II - ÊTRE UNE FEMME ÉLUE À KAHNAWÀ:KE, UNE RESSOURCE PLUTÔT QU'UN OBSTACLE.....

6.1	Le leadership des femmes à Kahnawà:ke, favorable à la participation politique.....	116
6.1.1	Pérennité des valeurs matriarcales.....	116
6.1.2	Forces et aptitudes des femmes en politique.....	119
6.2	Défis et obstacles.....	123
6.2.1	Contexte socio-politique à Kahnawà:ke : divisions et dépossession territoriale.....	123
6.2.2	Relations extérieures de Kahnawà:ke.....	129
6.2.3	Concessions personnelles.....	130

CHAPITRE VII	
SYNTHÈSE ET ANALYSE DES RÉSULTATS.....	132
7.1 Parcours, motifs d'entrée en politique et satisfaction liée au travail d'élue...	132
7.2 Un leadership «féminin»?.....	135
7.3 La famille, une valeur centrale chez les élues autochtones.....	136
7.4 Kahnawà:ke, un lieu où la représentation politique des femmes est normalisée.....	137
7.5 Ressources et formation des élues du MCK.....	142
CONCLUSION.....	144
ANNEXE A	
CARTE DE LA COMMUNAUTÉ.....	147
ANNEXE B	
LES FEMMES ÉLUES AU SEIN DU MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE DEPUIS 1964.....	148
ANNEXE C	
LETTRE D'APPUI DU MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE.....	149
ANNEXE D	
CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE.....	151
ANNEXE E	
FORMULAIRE DE CONSENTEMENT.....	152
ANNEXE F	
GRILLE D'ENTRETIEN.....	156
BIBLIOGRAPHIE.....	157

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AADNC	Affaires autochtones et du Nord Canada
APN	Assemblée des Premières Nations
APNQL	Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador
CRSH	Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSF	Conseil du statut de la femme
CVR	Commission de vérité et réconciliation du Canada
FAQ	Association Femmes autochtones du Québec
IRSC	Instituts de recherche en santé du Canada
MCK	Mohawk Council of Kahnawà:ke

RÉSUMÉ

De 1876 à 1951, la *Loi sur les Indiens* interdisait aux femmes autochtones au Canada de voter et de se porter candidates lors des élections des conseils de bande et de prendre part aux assemblées publiques dans leurs communautés. Depuis, elles ont progressivement investi les conseils de bande à titre de conseillères élues et de chefs, fonctions où elles accordent une importance particulière aux enjeux sociaux et à la guérison de leurs communautés. Au sein de ces conseils, elles demeurent toutefois souvent minoritaires et témoignent des nombreux défis qui se posent à elles, notamment le manque de ressources et de formation et le sentiment d'avoir à prouver qu'elles sont tout aussi compétentes que leurs collègues masculins pour faire ce travail.

La communauté mohawk de Kahnawà:ke, près de Montréal, constitue un cas particulier à cet égard. En effet, la nation mohawk est souvent citée en exemple pour le rôle politique important que jouaient traditionnellement les femmes, qui détenaient notamment le pouvoir de désigner et de destituer les chefs. De plus, de 2015 à 2018, cinq des 12 postes élus du Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) étaient occupés par des femmes qui étaient responsables de dossiers clés pour la gouvernance de la communauté. Dans le but de répondre à la question «Qu'est-ce qui amène les femmes à se lancer en politique à Kahnawà:ke?», des entretiens ont été menés avec quatre élues du MCK au cours de l'été 2017 au sujet de leur carrière d'élue. Ce mémoire démontre que leur entrée en politique s'inscrit dans des parcours variés qui ne les destinaient pas nécessairement à un tel emploi et que le fait d'être une femme en politique constitue pour elles une ressource plutôt qu'un obstacle en raison des qualités et compétences distinctes qu'elles détiennent. Surtout, leur forte présence au sein du MCK s'inscrit dans un contexte social favorable au leadership des femmes, où les valeurs matriarcales mohawk auraient encore une influence importante.

Mots-clés: femmes autochtones, conseil de bande, gouvernance autochtone, politique autochtone, nation mohawk, Kahnawà:ke, Québec, Canada.

INTRODUCTION

Les femmes autochtones au Canada se sont fréquemment retrouvées à l'avant-plan des luttes pour l'auto-détermination de leurs nations et la protection de leurs territoires ancestraux au cours des dernières années. Le blocus de la route 138 près de Sept-Îles par des femmes innues en mars 2012 ou encore le jeûne de la chef de la communauté crie d'Attawapiskat Theresa Spence près de la colline parlementaire à Ottawa n'en sont que quelques exemples. La même année, le mouvement *Idle No More* est né de l'initiative de trois femmes autochtones et une femme allochtone en Saskatchewan en réaction au projet de loi omnibus C-45 du gouvernement conservateur, qui allait modifier la *Loi sur les Indiens* et plusieurs lois environnementales, entrant ainsi en contradiction avec les droits des peuples autochtones (Woo, 2013). Pendant plusieurs semaines consécutives, des groupes autochtones ont organisé des marches, des occupations de lieux stratégiques et des blocus de routes et de voies ferrées partout au pays pour signifier leur opposition aux politiques du gouvernement en place et réclamer le respect des droits des peuples autochtones. Au sujet du rôle de premier plan joué par les femmes durant le mouvement, Widia Larivière et Mélissa Mollen-Dupuis, cofondatrices du volet québécois d'*Idle No More*, ont souligné que ce leadership traduisait la volonté des femmes de reprendre leur place au sein de leurs nations, position dont elles ont été écartées par la colonisation (Gentelet, 2014).

En plus d'être actives au sein de ces mouvements, un nombre croissant de femmes autochtones prennent la décision de s'investir directement en politique au sein de leur communauté, un domaine dont elles étaient exclues jusqu'en 1951 par la *Loi sur les Indiens*. La *Loi* leur interdisait effectivement de voter et de se porter candidates aux

élections des conseils de bande ainsi que de participer aux assemblées publiques dans leurs communautés. Cette exclusion, qui avait peu à voir avec les pratiques historiques des nations autochtones (Anderson, 2000; Simpson, 2014), a eu une influence durable en réservant l'autorité politique aux hommes pendant plusieurs décennies. Depuis 1951, elles sont de plus en plus nombreuses à investir les institutions politiques de leurs communautés bien qu'elles demeurent minoritaires au sein de leur conseil dans plusieurs cas. En avril 2018, elles occupaient 33 % des postes de conseillers et 16 % des postes de chefs pour l'ensemble des communautés autochtones au Québec ainsi que 28 % des postes de conseillers et 20 % des postes de chefs pour l'ensemble des communautés autochtones du Canada (Affaires autochtones et du Nord Canada, 2018a). Les élues autochtones témoignent de leur désir de reprendre la place dont elles ont été écartées par la colonisation et de mettre à profit leurs connaissances et leur expérience pour améliorer les conditions de vie autour d'elles (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et Conseil du statut de la femme, 2010).

À titre d'élues, elles sont amenées à gérer des dossiers complexes et variés dans la mesure où les conseils de bande ont la responsabilité de fournir une multitude de services à leurs membres en plus d'être engagés, dans certains cas, dans des processus de revendications territoriales et de négociations sur le partage des redevances tirées des ressources naturelles sur leur territoire. Outre le fait que le travail d'élue représente une lourde tâche qui requiert un temps et une énergie considérables, des élues ont soutenu qu'elles manquaient de formation et de ressources pour remplir leur mandat et qu'il était plus ardu pour elles de faire leur place lorsqu'elles étaient minoritaires en tant que femme au sein de leur conseil (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Johnson, 2000; Voyageur, 2008). Le Rassemblement des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador,

fondé en 2008, a d'ailleurs pour mandat de soutenir le travail des élues en organisant des rencontres et des formations chaque année où elles peuvent échanger sur leur travail et sur les réalités de leurs communautés respectives (Basile, 2017).

Les défis et les réalités des élues autochtones ont fait l'objet de quelques études à ce jour, dont le vaste travail de recherche effectué par Cora Voyageur (2008; 2011a; 2011b) auprès de 64 femmes chefs au Canada et quelques articles, rapports de recherche, mémoires et thèses publiés au cours des trente dernières années (Anderson, 2009; Basile, 2017; Fiske, 1989; Fiske, Newell, et George, 2001; Johnson, 2000; Morissette, 2013). Pour mieux comprendre ce qui motive certaines femmes autochtones à faire le saut en politique et connaître leurs impressions sur le travail d'élue, des entretiens de recherche ont été effectués dans le cadre de ce mémoire auprès de quatre élues de la communauté mohawk (Kanién'kehá:ka) de Kahnawà:ke¹, située à quelques kilomètres au sud-ouest de Montréal (voir l'annexe A pour une carte de la communauté). Unique par son emplacement et sa taille – elle compte environ 8 000 habitants, ce qui en fait une des communautés autochtones les plus peuplées au Canada (Papillon, 2008) - Kahnawà:ke constitue également un cas fort intéressant au regard de l'expérience des élues autochtones. En effet, le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK), conseil de bande qui gouverne la communauté, comptait au moment d'écrire ces lignes cinq femmes parmi ses 12 élus (pour la période 2015-2018). De plus, les femmes ont été présentes de façon ininterrompue au sein du conseil depuis 1964 et la nation mohawk est fréquemment citée en exemple pour son système traditionnel de gouvernance auquel les femmes prenaient, historiquement,

¹ *Kanién'kehá:ka*, ou «peuple du silex», désigne la manière dont les Mohawks s'identifient eux-mêmes dans leur langue, le *Kanién'kéha*. Dans le cadre de ce mémoire, c'est le terme Mohawk qui sera utilisé afin de refléter le langage employé par les élues du MCK durant les entrevues. Kahnawà:ke signifie «près des rapides», désignant l'emplacement géographique de la communauté (Papillon, 2008; Simpson, 2014).

une part active (Anderson, 2000; Horn-Miller, 2016; Monture-Angus, 1995).

À partir d'entretiens réalisés avec les élues Kahsennenhawe Sky-Deer, Gina Deer, Rhonda Kirby et Christine Zachary-Deom aux bureaux du Mohawk Council of Kahnawà:ke au cours de l'été 2017, ce mémoire abordera les raisons de leur entrée en politique, les multiples défis auxquels elles sont confrontées et la satisfaction qu'elles retirent de leur travail. Dans le but de répondre à la question «Qu'est-ce qui pousse les femmes à se lancer en politique à Kahnawà:ke?», le mémoire abordera dans l'ordre les aspects suivants : la problématique de recherche sur la représentation des femmes autochtones au sein des conseils de bande; la revue de la littérature sur les conséquences de la colonisation pour les femmes autochtones et les défis et réalités contemporains des élues autochtones; le cadre théorique qui pose les fondements d'une analyse féministe intersectionnelle et autochtone de l'expérience des élues de Kahnawà:ke avec des concepts issus des théories sur la participation politique; la méthodologie de recherche; la présentation et l'analyse des résultats issus des entretiens avec les élues et, enfin, la conclusion du travail.

CHAPITRE I – PROBLÉMATIQUE

LE TRAVAIL POLITIQUE DES FEMMES AUTOCHTONES COMME EXERCICE D'UNE CITOYENNETÉ RENOUVELÉE

«Les femmes doivent reprendre leur place, le pouvoir qu'elles ont perdu avec la colonisation» (élué autochtone citée dans le document *Rencontres entre vous et nous*, Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et Conseil du statut de la femme, 2010, p. 16).

1.1 La *Loi sur les Indiens*, au cœur de la marginalisation politique des femmes autochtones

Historiquement, les femmes autochtones participaient de différentes manières à la vie sociale et à la prise de décision collective au sein de leurs nations. Leur rôle pouvait s'étendre jusqu'à la désignation et la destitution des chefs, comme c'était le cas chez les Mohawks (Anderson, 2000; Horn-Miller, 2005). Elles ont toutefois été dépossédées de leur autorité par l'influence du christianisme, l'imposition du modèle euro-canadien du mariage et de la famille nucléaire ainsi que les lois mises en place pour consolider la tutelle de l'État canadien sur les peuples autochtones (Carter, 2008; Devens, 1986). Parmi ces politiques, la *Loi sur les Indiens*¹ a été l'instrument juridique central de leur subordination et de leur exclusion de la gouvernance de leurs communautés (Anderson, 2000; Horn-Miller, 2005; Lawrence, 2003).

¹ Bien que la *Loi* ait existé sous d'autres noms avant 1951, le terme «Loi sur les Indiens», toujours en vigueur, sera employé dans le mémoire à des fins d'uniformité pour désigner les actes successifs qui ont consolidé la tutelle de la Couronne sur les peuples autochtones et instauré des mesures discriminatoires envers les femmes autochtones.

1.1.1 Historique de la *Loi sur les Indiens*

Par la Loi constitutionnelle de 1867, donnant naissance à la fédération canadienne, le gouvernement fédéral canadien s'est vu confier la gestion entière des questions relatives aux peuples autochtones sur son territoire. L'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages* adopté en 1869 puis l'*Acte pour amender et refondre les lois sur les Sauvages* de 1876 ont conféré un pouvoir considérable au ministre des Affaires indiennes en matière de définition des critères d'admissibilité au statut juridique d'«Indien», de gestion des terres autochtones et de gouvernance interne des peuples autochtones (Houde, 2014; Mishibinijima, 2012). Dès la création des conseils de bande institués par cette loi et mis en place à des moments différents selon les communautés pour gouverner celles-ci², il a été interdit aux femmes de voter et de se porter candidates lors des élections des conseils et de participer aux assemblées publiques dans leurs communautés, et ce, jusqu'en 1951. Le droit de se prononcer par vote sur la cession d'une parcelle de la réserve a également été réservé aux hommes âgés de 21 ans et plus (*Acte pour amender et refondre les lois sur les Sauvages*, 1876).

L'exclusion des femmes des institutions de gouvernance de leurs communautés s'inscrit à l'époque dans le mythe perpétué dès les premiers contacts avec les Européens selon lequel les femmes autochtones étaient immorales et impures par leurs mœurs et attitudes – notamment leur liberté sexuelle, la possibilité de choisir

² Il faut noter toutefois que le surintendant général des affaires des Sauvages, devenu plus tard le ministre des Affaires indiennes, conservait un pouvoir considérable sur les conseils de bande, dont il pouvait destituer les élus pour des motifs de «malhonnêteté, intempérance ou immoralité» (*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un Victoria*, chapitre quarante-deux, 1869).

leurs partenaires et de se séparer, pratiques qui variaient selon les nations – et posaient une menace à l'ordre public à l'intérieur de leurs communautés mais également à l'extérieur de celles-ci, là où s'étaient établis les colons (Anderson, 2000; Brodribb, 1984; Carter, 2008; Martin-Hill, 2003; Voyageur, 2011a). Forsyth (2005) explique le rôle qu'a joué cette représentation dans l'élaboration des politiques visant à restreindre la liberté des femmes autochtones :

The image of the dirty and immoral "squaw" was frequently employed to instigate moral panic about the downfall of the white race and to justify strict measures that would keep Indian women on reserve and preferably in the home (p. 70).

Surtout, le leadership et l'influence exercé par les femmes au sein de plusieurs nations paraissaient anormaux aux yeux des Européens qui ont entrepris de les écarter de leur position d'autorité pour imposer le pouvoir colonial à travers un système de gouvernance strictement masculin (Anderson, 2009; Basile, 2017; Devens, 1986; Lawrence et Anderson, 2005). Plusieurs auteures ont souligné que la même logique patriarcale s'appliquait aux femmes euro-canadiennes à la même époque, elles aussi privées du droit de vote et subordonnées juridiquement et socialement aux hommes de leur famille (Green, 2007; Horn-Miller, 2016; LaRocque, 2007). Elles ont toutefois obtenu le droit de vote dès 1918 dans le cadre des élections fédérales et la personnalité juridique en 1929 alors que les femmes des Premières Nations n'ont pu voter qu'à partir de 1951 dans leurs communautés et de 1960 aux élections fédérales, année où le droit de vote a été octroyé à l'ensemble des Autochtones ayant le statut juridique d'Indien (Gouvernement du Canada, 2017).

Tranchant avec les pratiques des nations autochtones où la prise de décision collective était souvent partagée entre les hommes et les femmes, ces mesures ont exclu les

femmes de façon durable de l'exercice du pouvoir politique et leurs effets seraient encore perceptibles. En effet, certaines femmes qui tentent aujourd'hui de se faire élire au sein des conseils de bande sentent que leurs collègues masculins leur accordent moins de crédibilité en raison de leur genre (Morissette, 2013; Voyageur, 2008). D'autres encore ont déploré que les enjeux et les préoccupations souvent portés par les femmes dans les communautés – santé, éducation, guérison, soin des enfants et des aînés – ne reçoivent pas suffisamment d'attention et de ressources de la part des leaders masculins qui siègent au sein des conseils de bande et des organisations autochtones nationales (Sayers et MacDonald, 2001; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Lawrence et Anderson, 2005).

1.1.2 Conditions d'admissibilité au statut indien : instauration d'une discrimination durable envers les femmes autochtones

Plusieurs intellectuelles autochtones soutiennent que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* concernant les femmes sont une manifestation du caractère à la fois raciste et sexiste du projet colonial, processus qui visait la transformation du mode de vie des peuples autochtones sur le modèle de la société euro-canadienne (Anderson, 2000; Green, 2007; Horn-Miller, 2016; LaRocque, 2007). Par ses dispositions concernant le statut juridique d'«Indien», la *Loi* a effectivement assigné une position subalterne aux femmes autochtones et causé l'exclusion de milliers d'entre elles de leurs communautés.

Dès 1869, une femme, qu'elle soit Autochtone ou non, se voyait attribuer automatiquement le statut juridique d'«Indien» lors de son mariage avec un homme possédant ce statut (Lawrence, 2003). Inversement, une femme autochtone qui

épousait un homme ne possédant pas le statut perdait le sien. Si son époux était membre d'une autre bande autochtone, elle devenait automatiquement membre de celle-ci et perdait le droit de résider au sein de sa communauté d'origine et d'y être enterrée (Larivière *et al.*, 2016). Les enfants issus de cette union devenaient membres seulement de la communauté de leur père. Dans les cas où le père d'un nouveau-né n'était pas connu ou n'était pas déclaré, l'agent indien³ représentant le ministère des Affaires indiennes possédait un pouvoir discrétionnaire important par lequel il pouvait accorder ou non le statut d'Indien à l'enfant (Lawrence, 2003). Enfin, même dans les cas où elles devenaient veuves ou divorçaient de leur mari, il n'était pas permis aux femmes ayant perdu leur statut par le mariage de retourner vivre dans leur communauté d'origine (Carter, 2008). La seule façon dont elles pouvaient recouvrer le statut était en se mariant à nouveau, avec un homme possédant le statut (Fiske, 2008).

Lawrence (2003) souligne que ces mesures ont créé une inégalité durable entre les femmes et les hommes autochtones, ces derniers étant beaucoup moins susceptibles de perdre leur statut et les droits qui y sont associés. Qualifiant les conséquences de ces mesures de «génocide culturel» (p. 9) puisque des milliers de femmes ont été coupées, avec leurs enfants, de leur communauté d'appartenance, de leur langue et de leur culture, elle rappelle que la *Loi* avait précisément pour but de faire diminuer graduellement le nombre d'individus admissibles pour mieux les assimiler au sein de la société canadienne⁴. Ainsi, la *Loi* s'est ajoutée aux transformations provoquées au

³ Ayant pour mandat de représenter le gouvernement fédéral dans les réserves, l'agent des Indiens «administrait les affaires des Autochtones et [...] contrôlait à peu près tous les aspects de leur vie dans la réserve» (Université du Québec à Trois-Rivières, s.d.).

⁴ John A. Macdonald tient ces propos en 1887: «"The great aim of our legislation has been to do away with the tribal system and assimilate the Indian people in all respects with the other inhabitants of the Dominion as speedily as they are fit to change"» (University of British Columbia, 2009a).

sein des nations autochtones par l'influence des normes sociales associées au christianisme et au capitalisme, transmises entre autres par l'éducation dispensée dans les pensionnats qui assignait aux femmes un statut subordonné et les destinait au rôle d'épouse au foyer (Anderson, 2000; Barker, 2007; Carter, 2008; Devens, 1986; LaFromboise *et al.*, 1990). Ces nouveaux critères d'appartenance imposés par l'État canadien sont entrés en opposition évidente avec les pratiques de transmission de l'identité chez les Mohawks, dont il est question dans cette recherche, où l'appartenance au clan était transmise par la mère à ses enfants. Audra Simpson (2014), intellectuelle mohawk, décrit les contradictions entre les pratiques sociales au sein de sa nation, où les femmes occupaient une position d'autorité dans plusieurs domaines, et les règles imposées par le gouvernement canadien :

When she left her moral and "racial" community, she joined "civilization" through heterosexual practice. "Civilization" and citizenship (and geographic banishment from her family) was then achieved through the legal union with a non-Indian man. This completely counters Iroquois perceptions of gender roles (and thus a woman's access to institutional power) within communities where women are the carriers of the names, the owners of the land, the ones who appoint chiefs (p. 169-170).

L'auteure déplore l'influence qu'a eue la *Loi sur les Indiens* sur les codes d'appartenance des Premières Nations et leur manière d'envisager leur propre identité, soutenant que ces transformations ont contribué à maintenir l'exclusion des femmes de leurs communautés.

1.1.3 Modifications des conditions d'admissibilité au statut d'Indien depuis 1951

Les modifications apportées à l'*Acte pour amender et refondre les lois sur les Sauvages* en 1951 – qui devient alors la *Loi sur les Indiens* – ont entre autres permis aux femmes de prendre part à la politique des conseils de bande et ont mis fin à l'interdiction des cérémonies traditionnelles autochtones (Mishibinijima, 2012). Ces modifications n'ont cependant pas été strictement positives. Alors que les femmes qui avaient perdu leur statut indien en raison de la mort de leur époux pouvaient auparavant obtenir le droit de rester au sein de leur réserve et continuer à recevoir les annuités de traités versées à leur communauté là où de tels traités existaient, la nouvelle version de la *Loi* abolissait cette possibilité (Mishibinijima, 2012).

Les prochaines modifications majeures à la *Loi* ont été effectuées en 1985 suite au combat de longue haleine mené par des associations de défense des droits des femmes autochtones. Dès 1973, Jeanette Corbière-Lavell et Yvonne Bédard, qui avaient toutes deux perdu leur statut en se mariant avec des hommes non autochtones, ont porté leur cause devant les tribunaux dans le but de faire reconnaître le caractère discriminatoire de la *Loi sur les Indiens* (Nahanee, 1997). Suite à leur défaite en Cour suprême, Sandra Lovelace de la communauté de Tobique au Nouveau-Brunswick s'est rendue jusqu'aux Nations Unies (ONU) pour dénoncer la discrimination dont les femmes autochtones faisaient l'objet au Canada. En 1981, l'ONU lui a donné raison et a blâmé le Canada d'avoir enfreint le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* en perpétuant des politiques discriminatoires envers les femmes autochtones (Green, 2001). L'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982 a finalement forcé le gouvernement canadien à modifier ses lois de manière à respecter le principe d'égalité entre les sexes, et en 1985, la loi C-31 a mis fin à la pratique par laquelle les

femmes perdaient leur statut en épousant un homme n'ayant pas le statut. Des milliers de femmes et leurs enfants ont alors pu obtenir le statut d'Indien dont ils avaient été privés, sans toutefois pouvoir réintégrer systématiquement leurs communautés d'origine puisque les conseils de bande disposaient désormais du pouvoir d'établir leurs propres codes d'appartenance (Fiske, 2008). Ainsi, une personne possédant le statut d'Indien ne serait pas nécessairement inscrite sur la liste officielle des membres de sa communauté. La modification de la *Loi* avait d'ailleurs suscité des réticences chez certains acteurs et organisations politiques autochtones dont l'Assemblée des Premières Nations, qui redoutaient qu'une croissance démographique soudaine ne pèse trop lourd sur les ressources limitées des communautés et que l'arrivée de nouveaux membres ne porte atteinte à la cohésion de celles-ci. Les changements apportés à la *Loi* leur apparaissaient comme une nouvelle forme d'ingérence du gouvernement canadien dans la politique interne des communautés autochtones (Alfred, 1995; Fiske, 2008; Lawrence, 2003).

Malgré les modifications supplémentaires apportées à la *Loi* depuis cette époque pour redresser les injustices historiques subies par les femmes autochtones et leurs descendants, elles en subissent toujours les effets discriminatoires, en particulier par rapport à la transmission du statut (Guénette *et al.*, 2012; Larivière *et al.*, 2016; Mishibinijima, 2012). Avant la réforme de la *Loi* adoptée en décembre 2017⁵, elles devaient prouver que le père de leur enfant possédait le statut pour pouvoir le transmettre pleinement à leur enfant. Or, plusieurs raisons pouvaient les amener à ne pas déclarer la paternité ou à être incapables de le faire, notamment dans les cas où

⁵ La disposition suivante a été incorporée à l'article 5(7) : «Il est entendu que, si l'identité d'un parent ou un autre des ascendants du demandeur est inconnue ou non déclarée sur un certificat de naissance, il n'y a aucune présomption que le parent ou l'autre ascendant n'a pas le droit d'être inscrit ou n'avait pas ou n'aurait pas eu ce droit.» Cette disposition n'a toutefois pas encore été mise en œuvre (Suzy Basile, communication personnelle, avril 2019).

elles craignaient pour leur sécurité et celle de leur enfant, où la grossesse était issue d'une agression ou lorsque le père était absent lors de l'accouchement (Guénette *et al.*, 2012). Dans tous les cas, la paternité non-déclarée octroyait «à l'enfant un demi-statut au lieu d'un plein statut car un père non déclaré est automatiquement considéré comme non-Indien au sens de la loi» (Basile, 2017, p. 23-24), portant atteinte à la capacité d'un grand nombre de mères et de leurs enfants de transmettre le statut à leurs descendants. Les enfants n'ayant pas le statut sont également privés d'accès aux services de santé et d'éducation offerts dans leur réserve, accentuant leur marginalisation et celle de leur mère (Droits et démocratie, 2006; Guénette *et al.*, 2012).

Bref, la *Loi sur les Indiens* a créé un régime de citoyenneté distinct pour les membres des Premières Nations au Canada, régime qui a privé les femmes de participation à la gouvernance de leurs communautés et les a dépossédées en grand nombre des droits associés au statut d'Indien. Marginalisées socialement et politiquement, elles ont combattu ces discriminations et revendiquent aujourd'hui leur place en politique comme façon d'exercer pleinement leur citoyenneté et d'œuvrer concrètement à l'amélioration des conditions de vie dans leurs communautés.

1.2 (Re)prendre sa place dans la sphère politique

Je décris souvent *Idle No More* comme étant la résurgence du féminisme autochtone. Ce sont des femmes qui réaffirment et qui veulent reprendre leur place dans le débat, dans les espaces décisifs, dans les communautés en tant que guerrières protectrices du territoire. Elles veulent reprendre le pouvoir qu'elles ont perdu après que le patriarcat ait été imposé dans les sociétés autochtones (Widia Larivière, leader du volet québécois du mouvement *Idle No More* interviewée par Gentelet, 2014, p. 14).

Malgré la discrimination instaurée par la *Loi sur les Indiens* envers les femmes autochtones, celles-ci ont continué de participer activement aux luttes pour la défense des droits et des territoires de leurs nations. Elles ont notamment joué un rôle de médiatrices lors des événements d'Oka en 1990⁶, elles ont organisé plusieurs actions durant le mouvement de revendications autochtones *Idle No More* en 2012-2013 (Collectif Kino-Nda-Niimi, 2014) et elles ont instauré un blocus sur la route 138 près de Sept-Îles durant l'hiver 2012 pour protester contre le Plan Nord, mouvement qui s'est soldé par l'arrestation et l'emprisonnement de 11 femmes innues (Delisle L'Heureux, 2018). Le leadership des femmes se reflète également sur la place croissante qu'elles prennent aujourd'hui au sein des institutions politiques de leurs communautés.

1.2.1 Pour un retour à l'équilibre

Alors que les femmes autochtones ont été marginalisées politiquement par la colonisation et la *Loi sur les Indiens*, leur intégration au sein des conseils de bande constituerait un moyen de leur assurer une citoyenneté pleine et égale dans leurs communautés et favoriserait la reconnaissance de leurs compétences et leurs expérience (Anderson, 2009; Basile, 2017; Fiske, 1990; Green, 2007; Voyageur, 2008, 2011a, 2011b). Les conseils de bande occupent aujourd'hui un rôle central dans l'administration des communautés, comme gouvernements locaux dont les responsabilités dépassent largement celles des municipalités puisqu'ils sont amenés à gérer un éventail de services et de programmes comprenant notamment les services

⁶ Audra Simpson (2014, p. 148-150) souligne d'ailleurs que les policiers et les militaires canadiens sur place étaient surpris de se retrouver face à des femmes dans un tel contexte, où les tensions laissaient craindre que la violence n'éclate à tout moment.

de santé, les services sociaux, l'éducation, les infrastructures, le développement économique et bien plus (Morissette, 2007). Ce vaste mandat fait d'eux l'employeur principal de leur communauté, dans bien des cas. Une participation accrue des femmes à ces structures favoriserait une meilleure prise en compte des intérêts et des réalités des femmes dans les processus décisionnels et pourrait transformer de façon positive le style de leadership en place, longtemps exercé par des hommes.

La notion d'équilibre est fréquemment employée pour encourager la présence des femmes en politique autochtone et se retrouve dans le discours des élues elles-mêmes lorsqu'elles témoignent de leur expérience et des objectifs qu'elles désirent atteindre dans l'exercice de leurs fonctions (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Voyageur, 2008). Certaines élues expriment effectivement le souhait qu'une présence accrue des femmes en politique favorise l'équilibre entre les hommes et les femmes, c'est-à-dire le développement de relations plus équitables où les rôles et les responsabilités des femmes seraient revalorisés. Soutenant que les femmes occupaient autrefois une position respectée au sein de plusieurs nations autochtones, elles veulent voir celles-ci reprendre leur place et participer pleinement au développement social et politique de leurs communautés. Enfin, la notion d'équilibre renvoie aux différences que ces élues perçoivent entre le style de leadership exercé par les hommes en politique et celui des femmes. Insistant sur la complémentarité entre hommes et femmes, elles soutiennent que les femmes disposeraient de qualités qui gagneraient à être davantage intégrées à la gouvernance locale, notamment qu'elles seraient davantage conciliantes et plus à l'écoute de la population, mais aussi qu'elles porteraient une attention particulière aux enjeux sociaux qui auraient été négligés par les élus en poste avant elles (Basile, 2017; Fiske, Newell et George, 2001; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010).

La représentation des femmes en politique autochtone occupe une place importante dans les politiques et les priorités des organismes de promotion des droits des femmes autochtones depuis plusieurs années. L'Association Femmes autochtones du Québec (FAQ), principal organisme de défense des droits des femmes autochtones au Québec, organise depuis une vingtaine d'années des activités et des formations sur le thème du leadership et du soutien aux femmes élues (Suzy Basile, communication personnelle). En 2002, notamment, FAQ a dispensé la formation *Kanikanitet*, sur le thème du leadership, à de jeunes femmes autochtones (Lévesque *et al.*, 2005). Plus récemment, FAQ a organisé en 2017 une première école d'été en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal sous le thème «La gouvernance autochtone au féminin au Québec» (UQAM, 2017). Cette formation créditée avait pour objectif d'outiller les femmes autochtones leaders et de leur permettre d'échanger sur les expériences et les défis qu'elles vivent dans les milieux où elles sont impliquées.

1.2.2 Les femmes élues au sein des conseils de bande: un phénomène en croissance

À partir de 1951, année où la *Loi sur les Indiens* a été modifiée de manière à permettre la participation politique des femmes, celles-ci ont progressivement investi les conseils de bande à titre de conseillères élues et de chefs. Dès 1952, Elsie Knott est devenue la première femme élue chef au Canada dans la communauté mississauga de Curve Lake, près de Peterborough en Ontario (Voyageur, 2011b). Au Québec, Violet Pachanos est devenue en 1989 la première femme élue à la tête d'un conseil de bande dans la communauté crie de Chisasibi, puis la première à occuper le poste de vice-grande chef du Grand Conseil des Cris (Morissette, 2013). Mandy Gull occupe aujourd'hui cette fonction en plus d'être vice-chef de la communauté de Waswanipi

(AADNC, 2018b). Trois des neuf communautés crie du Québec comptent d'ailleurs une femme au poste de chef de leur conseil de bande (AADNC, 2018b). De 2006 à 2013, Eva Ottawa a été la première femme à occuper la fonction de grande chef du Conseil de la Nation Atikamekw (Radio-Canada, 2016), tandis que Verna Polson est devenue en 2012 la première grande chef du Conseil tribal de la nation algonquine Anishnabeg (Suzy Basile, communication personnelle). Par ailleurs, deux communautés innues, Ekuanitshit (Mingan) et Unamen Shipu (La Romaine) situées sur la Côte-Nord, ont adopté au cours des dernières années un règlement instaurant la parité⁷ au sein de leurs conseils de bande (Morin, 2013). De plus, deux communautés ont élu pour la première fois en 2017 des conseils entièrement composés de femmes, soit la Première Nation Washagamis Bay située au nord-ouest de l'Ontario ainsi que la Première Nation Saik'uz, située au centre de la Colombie-Britannique (CBC News, 2017a; CBC News, 2017b). En date du 19 avril 2018, les femmes détenaient 16 % des postes de chefs et 33 % des postes de conseillers au sein des conseils de bande du Québec, tandis qu'à l'échelle du Canada, elles détenaient 20 % des postes de chefs et 28 % des postes de conseillers (AADNC, 2018a).

Fondé en 2009, le Rassemblement des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador permet aux élues de se rencontrer chaque année pour échanger sur les défis et les réalités propres à leurs communautés et recevoir des formations sur des sujets liés à leur travail d'élue (Basile, 2017; entretiens de recherche avec les femmes élues de Kahnawà:ke, 2017). De son côté, l'Assemblée des Premières Nations (APN), qui regroupe l'ensemble des Premières Nations du Canada, comporte un Conseil des femmes composé d'élues de l'APN qui ont pour mandat de promouvoir les intérêts et les préoccupations des femmes dans

⁷ Au moment d'écrire ces lignes en juin 2018, le conseil de bande d'Unamen Shipu ne comptait cependant aucune femme (AADNC, 2018b).

l'élaboration des politiques et des prises de position de l'organisation (APN, s. d.).

1.2.3 Défis et motivations des élues autochtones

«Au sein de ma nation, le grand défi c'est de briser l'isolement des femmes [...] Les femmes qui s'embarquent en politique, c'est pas pour tasser les hommes. C'est dans le but d'harmoniser le travail d'équipe, avoir plus d'équilibre et décider ensemble de ce qu'on peut faire pour développer l'avenir de nos communautés (Viviane Chilton, élue de la communauté atikamekw de Wemotaci interviewée par Destiné, 2017).

Bien qu'elles soient de plus en plus nombreuses au sein des conseils de bande, les femmes élues y sont souvent minoritaires et témoignent des défis particuliers qui se posent à elles dans le cadre de leur travail (Fiske, 1989; Fiske, Newell et George, 2001; Johnson, 2000; Voyageur, 2008, 2011b). Parmi ceux-ci, la lourde charge de travail que comporte le poste d'élue empêche certaines d'entre elles d'être aussi présentes auprès de leur famille qu'elles le souhaiteraient. Les déplacements fréquents et les événements qui se déroulent le soir et la fin de semaine s'ajoutent dans certains cas au travail qu'occupent ces femmes à l'extérieur du conseil⁸, ce qui rend particulièrement difficile la conciliation de la politique et de la vie familiale. Dans un tel contexte, l'appui d'un conjoint et des membres de la famille pour le soin des enfants et les tâches quotidiennes est qualifié d'essentiel par les élues (Fiske, Newell et George, 2001).

Un second défi auquel sont confrontées les élues autochtones concerne le fait qu'elles

⁸ Dans certaines communautés, la fonction d'élue représente un travail rémunéré à temps plein, mais ailleurs c'est un travail bénévole qui souvent s'ajoute à l'emploi qu'occupent les élues à l'extérieur du conseil (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010).

sont souvent minoritaires au sein des conseils où elles siègent et certaines d'entre elles ont parfois le sentiment d'être moins prises au sérieux par leurs collègues et par des membres de leur communauté en raison de leur genre (Johnson, 2000; Voyageur, 2008). Les femmes chefs interrogées par Cora Voyageur (2008), par exemple, ne croyaient pas que les électeurs de leur communauté les avaient jugées différemment comme candidates en raison de leur genre. Cependant, une fois élues, elles avaient l'impression qu'on s'attendait à ce qu'elles se chargent surtout des enjeux considérés «féminins» comme la santé et l'éducation, et ce, même si certaines élues sont tout aussi intéressées par des enjeux comme le développement économique et les revendications territoriales (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). D'autres élues ont perçu de la condescendance de la part de représentants d'entreprises privées et de fonctionnaires fédéraux avec lesquels elles devaient transiger, mais elles avaient de la difficulté à déterminer si on les traitait ainsi en raison de leur genre ou parce qu'elles étaient autochtones (Voyageur, 2008, p. 96). Cette observation met en lumière l'importance d'adopter un cadre d'analyse intersectionnel, approche qui sera décrite dans le cadre théorique du mémoire, pour aborder les réalités des femmes autochtones qui peuvent faire face à des situations de double discrimination où le sexisme et le racisme sont difficilement dissociables (LaRocque, 2007; Léger, 2014; Monture-Angus, 1995).

Un défi supplémentaire identifié par ces élues concerne la petite taille de plusieurs communautés autochtones et les liens étroits qui unissent les habitants de celles-ci. Dans ces contextes de grande proximité entre les individus, les rivalités, les conflits et les alliances peuvent se transporter sur la scène politique locale et freiner les objectifs des élues (Fiske, 1989). Bien que les réseaux familiaux puissent constituer des sources d'appuis pour les candidats, des élues rapportent avoir été accusées de népotisme lorsqu'elles ont pris des décisions ayant profité à des membres de leur

famille (Fiske, Newell et George, 2001).

Parmi les raisons invoquées par des élues autochtones pour expliquer ce qui les a motivées à se lancer en politique, on décèle plusieurs points communs. Le désir de mettre en place un nouveau style de leadership politique et d'agir à titre de modèle pour inspirer les membres de leur communauté constitue une des raisons principales pour lesquelles ces femmes se portent candidates (Fiske, Newell et George, 2001; Johnson, 2000). Souvent insatisfaites des décisions et des actions des conseils qui les ont précédées, elles souhaitent mobiliser leur expérience et leurs compétences pour provoquer des changements politiques et sociaux au bénéfice de leur communauté et se disent particulièrement soucieuses du bien-être des jeunes et des générations à venir (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). D'autres encore espéraient qu'en faisant le saut en politique, elles pourraient inciter les femmes autour d'elles à participer davantage à la gouvernance locale, alors qu'elles sont souvent minoritaires dans les conseils de bande (Prindeville et Braley Gomez, 1999). Désireuses de reprendre leur place dans ce domaine dont elles ont été exclues pendant plusieurs décennies, des femmes chefs interviewées par Cora Voyageur (2008; 2011b) voulaient travailler dans un milieu où leur contribution serait reconnue, jugeant que le travail accompli par les femmes à l'extérieur du conseil de bande n'était pas suffisamment valorisé. Pour plusieurs, être élue au conseil ne constitue pas un simple choix de carrière. Elles inscrivent en effet leurs actions à l'intérieur d'une lutte contre la discrimination sociale, politique et économique vécue par les membres de leurs communautés, mandat qu'elles tentent de remplir tout en disposant de ressources limitées (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Prindeville et Bretting, 1998). Bref, la politique constitue un domaine où les élues autochtones sentent qu'elles peuvent poser des gestes concrets pour répondre aux besoins qu'elles ont identifiés dans leurs communautés.

1.3 La communauté mohawk de Kahnawà:ke, lieu d'un leadership politique féminin fort

La communauté mohawk de Kahnawà:ke, près de Montréal, se démarque par le nombre élevé de femmes qui siègent au sein de son conseil de bande. Au moment d'entreprendre la recherche, le conseil était effectivement composé de 12 élus, soit cinq femmes – dont quatre ont participé à la recherche – et sept hommes, dont le Grand Chef Joseph Tokwiro Norton⁹. La nation mohawk est par ailleurs fréquemment citée en exemple pour son système traditionnel de gouvernance auquel les femmes prenaient une part active.

1.3.1 Kahnawà:ke : éléments de contexte historique et politique

La nation mohawk est une des six nations composant la Confédération iroquoise. Cette alliance conclue entre les nations Kanien'kehá:ka (Mohawk), Seneca, Onondaga, Cayuga et Oneida vers le XIV^e siècle (la nation Tuscarora s'y joindra plus tard) avait pour but d'établir une paix durable par le biais d'une structure de gouvernance partagée, dans laquelle les décisions seraient prises par consensus et où chacune des nations conserverait sa souveraineté (Mohawk Nation at Kahnawà:ke, s. d.). Ces principes tirés de la *Kaienerekowa*, ou Grande Loi de la Paix, fondement politique et philosophique de la Confédération, devaient guider les relations entre ces nations (Horn-Miller, 2005). La structure de gouvernance de la Confédération est

⁹ Papillon (2008, p. 229) précise que les titres de Grand chef et de chefs ont été adoptés en 1982 par le MCK pour se distancier symboliquement de la structure du conseil de bande imposée par la *Loi sur les Indiens*. Cette typologie est également en usage dans les communautés kanien'kehá:ka de Kanesatake et d'Akwesasne ainsi que dans la communauté huronne-wendat de Wendake.

constituée de 50 chefs qui représentent les clans existant au sein de chacune des nations membres. Aujourd'hui, c'est principalement la maison longue *Mohawk Nation* qui maintient le lien entre Kahnawà:ke et la Confédération (Mohawk Nation at Kahnawà:ke, s. d.). Elle ne reconnaît d'ailleurs que la Confédération comme autorité politique légitime sur le territoire des nations iroquoises.

La communauté de Kahnawà:ke¹⁰ est une des sept communautés mohawk réparties au Québec, en Ontario et dans le nord-est de l'État de New York (Papillon, 2008). Située sur la rive du fleuve Saint-Laurent au sud-ouest de Montréal, elle est reliée à la métropole par le pont Honoré-Mercier et entourée de la voie maritime du Saint-Laurent, de plusieurs autoroutes et d'une voie ferrée. Kahnawà:ke compte un peu plus de 8000 habitants, ce qui en fait une des communautés autochtones les plus peuplées au Canada (Papillon, 2008). Elle est gouvernée par le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK), conseil de bande constitué d'un Grand chef et de 11 chefs - appelés respectivement chef et conseillers dans la plupart des communautés autochtones du Québec - élus pour des mandats d'une durée de trois ans. Kahnawà:ke a développé et gère ses propres institutions en matière de soins de santé, d'éducation, de services sociaux et de services policiers. Autre particularité, l'expertise reconnue des travailleurs de l'acier mohawk amène des membres de la communauté à travailler depuis plusieurs décennies à la construction de ponts, d'édifices et de gratte-ciel au Canada et dans les métropoles du nord-est des États-Unis (Simpson, 2014, p. 2)¹¹.

Parallèlement au Mohawk Council of Kahnawà:ke institué en vertu de la *Loi sur les*

¹⁰ *Kahnawà:ke* signifie «près des rapides», désignant l'emplacement géographique de la communauté (Mohawk Council of Kahnawà:ke Communications, s.d.).

¹¹ 33 travailleurs de Kahnawà:ke ont perdu la vie lors de l'effondrement du pont de Québec en 1907, véritable tragédie pour la communauté. Pour plus d'informations à ce sujet, consulter *Little Caughnawaga: To Brooklyn and Back* (2008), documentaire qui retrace les souvenirs des familles des travailleurs de l'acier de Kahnawà:ke établis à New York durant les années 1950 et 1960.

Indiens dans les années 1880 (Papillon, 2008) il existe toujours dans la communauté des institutions traditionalistes auxquelles s'affilie une partie de la population, les *Longhouses* (Maisons longues). Le concept de *longhouse* fait non seulement référence à la forme des habitations traditionnelles iroquoises, maisons longues qui abritaient plusieurs familles du même clan, mais symbolise plus largement «le siège et le lieu de réunion de l'organisation politique, juridique et sociale traditionnelle de la nation iroquoise» (Lajoie *et al.*, 1998, p. 693). Les deux *Longhouses* actives à Kahnawà:ke (*Mohawk Nation* et *Mohawk Trail*) veillent au bon déroulement des cérémonies mohawk traditionnelles tout au long de l'année (entretiens de recherche avec les femmes élues de Kahnawà:ke, 2017). De plus, elles se positionnent sur des enjeux tels les critères d'appartenance à la communauté et défendent l'indépendance politique de la nation mohawk :

Longhouse people today refuse the legitimacy and institutional apparatus of the Canadian state and do not participate in any level of government that is not Iroquois. They do not vote in either band council elections nor in Canadian or American elections, because these are viewed as foreign political bodies that should have no authority or influence over Mohawk decision making (Simpson, 2014, p. 54).

Comme l'ont indiqué les élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke au cours des entretiens de recherche, certaines personnes dans la communauté refusent de participer aux élections du MCK, notamment parce qu'elles l'identifient à l'État canadien et à la *Loi sur les Indiens*.

Taiaiake Alfred (1995), intellectuel originaire de Kahnawà:ke, soutient que le clivage entre les traditionalistes, qui considèrent les *Longhouses* comme détentrices légitimes de l'autorité dans la communauté, et le Mohawk Council of Kahnawà:ke, s'est creusé

dans les années 1950. Cette période coïncide avec la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, événement qualifié de point de rupture dans la relation de Kahnawà:ke avec le Canada et qui a marqué la mémoire collective de la communauté (Alfred, 1995, p. 108). Alors que les berges du fleuve étaient pour les habitants de Kahnawà:ke un lieu de rassemblement où ils pouvaient pêcher pour nourrir leurs familles et gagner de l'argent en offrant des activités aux touristes, la construction de la voie maritime pour permettre le passage d'immenses bateaux a rendu ces activités impossibles (Mohawk Council of Kahnawà:ke Communications, s. d.). Coupant l'accès de la communauté au fleuve, la construction de la voie maritime a aussi entraîné l'expropriation d'une partie des terres de Kahnawà:ke et révélé le pouvoir limité du conseil de bande face au gouvernement fédéral:

Faith in the Canadian government and in the British Crown as reliable protectors of Mohawk land rights was shattered by the Seaway debacle. It was clear that the non-Indian governments were not going to honour commitments made hundreds of years before in a completely different context (Alfred, 1995, p. 65).

Cet épisode a ainsi exacerbé la méfiance et la frustration des membres de la communauté à l'égard du gouvernement fédéral, tandis que les expropriations se sont poursuivies au cours des décennies suivantes, réduisant et morcelant les zones agricoles et résidentielles de la communauté pour la construction d'infrastructures de transport et d'électricité (Alfred, 1995, p. 158).

Enfin, un enjeu central à Kahnawà:ke qui lui vaut de faire régulièrement les manchettes concerne le code d'appartenance de la communauté, défini par le Mohawk Council of Kahnawà:ke. Depuis 1972, c'est effectivement le MCK plutôt que le

gouvernement fédéral qui contrôle le registre des membres de la communauté (Papillon, 2008, p. 255) et il a adopté des mesures pour limiter le nombre d'individus non-autochtones admissibles au statut de membre de Kahnawà:ke et autorisés à y résider. Alfred (1995) explique que ces politiques ont été adoptées dans les années 1970 et 1980, à l'époque où des changements majeurs à la *Loi sur les Indiens* se préparaient. Ces modifications faisaient craindre à certains membres de la communauté qu'un afflux soudain d'individus à Kahnawà:ke ne porte atteinte à sa cohésion sociale et culturelle et à son intégrité territoriale en plus de peser lourd sur ses ressources. Un règlement a donc été adopté en 1981, qui stipule que les Mohawks de Kahnawà:ke qui épousent ou sont conjoints de fait avec une personne non-autochtone doivent quitter Kahnawà:ke et perdent les droits conférés aux membres de la communauté (accès à une terre, droit de vote et droit d'occuper un poste au sein du MCK). En 1984, le MCK a adopté une politique selon laquelle tout individu qui voudrait être reconnu membre de la communauté à l'avenir devrait démontrer qu'il possède au moins 50 % de sang autochtone. Une nouvelle version de la *Kahnawà:ke Membership Law* est entrée en vigueur en 2003 et des consultations étaient en cours au sein de la communauté au moment d'écrire ces lignes en vue d'élaborer une nouvelle version de la loi (Deer, 2018).

Le code d'appartenance de Kahnawà:ke a fait l'objet de contestations judiciaires entreprises par des membres de la communauté qui soutiennent que le règlement est discriminatoire envers les couples mixtes, la dernière décision à ce sujet ayant été rendue par la Cour supérieure du Québec en avril 2018 (CBC News, 2018). La Cour a alors statué que la règle selon laquelle les Mohawks de Kahnawà:ke en couple avec une personne non-autochtone doivent quitter la communauté et perdent leurs droits au sein de celle-ci contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés. Le MCK maintient toutefois que seuls lui et les membres de la communauté peuvent légiférer

sur cette question, contestant l'autorité des tribunaux québécois et canadiens à ce sujet (Mohawk Council of Kahnawà:ke, 2018; Papillon, 2008, p. 254).

1.3.2 Le rôle des femmes dans le système politique traditionnel mohawk

La nation mohawk est fréquemment citée en exemple pour son système traditionnel de gouvernance où les femmes détenaient un poids politique important (Anderson, 2000; Horn-Miller, 2016; Simpson, 2014). Elles occupaient d'ailleurs une position d'influence dans plusieurs sphères d'activités de leur nation.

Dans son texte «Otiyaner : the "women's path" through colonialism» (2005), Kahente Horn-Miller se réfère à la *Kaienerekowa*, ou Grande Loi de la Paix¹², comme source pour décrire la place et les responsabilités des femmes au sein des sociétés iroquoises. Elle soutient que la *Kaienerekowa* décrit l'autorité des femmes par rapport à la gestion des terres ainsi que le caractère matrilineaire et matrilocal des sociétés iroquoises, où l'appartenance au clan était transmise par la lignée maternelle et l'homme partait vivre dans la famille de sa femme au moment de leur union. Parmi les responsabilités assumées par les femmes, on recense également l'agriculture ainsi que la gestion et la répartition de la nourriture et des biens (Goodleaf, 1995; Monture-Angus, 1995). Dans le domaine de la gouvernance politique, elles détenaient un droit de veto concernant les déclarations de guerre et elles choisissaient les représentants diplomatiques. De plus, les mères de clan désignaient un chef pour leur clan, chargé de les représenter au conseil des chefs de leur village, et elles avaient l'autorité de le

¹² Transmise par la tradition orale, la *Grande Loi* comporte plusieurs versions et chacune des *Longhouses* en fait sa propre interprétation. Lajoie *et al.* (1998, p. 698) notent qu'il en existe au moins sept versions écrites.

destituer si ce dernier faillissait à son devoir (Horn-Miller, 2016).

La place centrale des femmes dans l'organisation sociale mohawk est également perceptible dans le récit mohawk de la Création. Déclinée en plusieurs versions (voir notamment Horn-Miller, 2016), l'histoire de *Sky Woman*, la femme qui est tombée du ciel et qui a donné la vie aux humains sur terre, est transmise comme récit qui représenterait les valeurs et les principes philosophiques au cœur de la vision mohawk du monde. Ellen Gabriel (2017), défenseuse des droits des peuples autochtones originaire de Kanehsatà :ke qui s'est fait connaître du public durant les événements d'Oka en 1990, soutient que c'est en raison de leur capacité à donner la vie qu'a été conféré aux femmes mohawk le rôle de gardiennes des terres et de responsables de l'agriculture, une responsabilité qui transparait dans le récit de *Sky Woman*. Patricia A. Monture (2009), elle-même Mohawk, affirme que les genres masculin et féminin n'étaient pas conçus de manière binaire et hiérarchique du point de vue de sa nation, mais plutôt comme complémentaires et comme partie intégrante de l'équilibre social. C'est ce qui fait dire à cette même auteure que le postulat féministe occidental de la domination universelle des hommes est inapproprié pour rendre compte des réalités vécues dans les communautés autochtones, où le patriarcat serait d'abord un produit de la colonisation, qui a marginalisé les femmes autochtones de manière durable (Monture 1995, p. 233).

Parmi les femmes célèbres de Kahnawà:ke, on compte entre autres Mary Two-Axe Early, qui a participé à la fondation de l'organisation Droits égaux pour femmes indiennes en 1968, précurseur de l'Association Femmes autochtones du Québec (Lévesque *et al.*, 2005). Ayant épousé un Irlandais dans les années 1950, elle a perdu son statut indien et en vertu de la *Loi sur les Indiens*, elle n'a pas pu retourner s'établir dans sa communauté après le décès de son mari (Simpson, 2014, p. 61). C'est ce qui

l'a motivée à entreprendre une bataille de longue haleine avec d'autres femmes autochtones contre les clauses sexistes de la *Loi*, qui seront finalement abrogées, en partie, en 1985.

1.3.3 Les femmes élues au sein du Mohawk Council of Kahnawà:ke, d'hier à aujourd'hui

Le Mohawk Council of Kahnawà:ke compte un Grand chef et onze chefs qui sont élus par les membres de la communauté pour des mandats d'une durée de trois ans. La loi électorale du MCK (2018) stipule que, pour se porter candidat, un individu doit être âgé d'au moins 21 ans, être inscrit au registre des membres de Kahnawà:ke et résider dans la communauté. Il ne doit pas être marié ou conjoint de fait avec une personne non Autochtone ni avoir été condamné pour une infraction criminelle au cours des six dernières années. Avec un budget de près de 40 millions de dollars (information tirée du rapport annuel 2017-2018 du MCK), le MCK gère une multitude de programmes et de services comprenant notamment la gestion des terres, l'entretien des routes et des infrastructures, le logement, l'aide sociale et la sécurité publique¹³.

1964 marque le moment où les premières femmes, Mary Cross et Mary Scott Jacobs, ont été élues au conseil (voir l'annexe B pour l'historique des femmes élues au sein du MCK). Par la suite, chacun des conseils a compté au moins une femme chef, pour une moyenne de deux à quatre élues entre 1964 et 2018. Une seule d'entre elles n'a

¹³ Pour plus d'information, voir l'organigramme publié en mai 2018 sur le site internet du MCK à l'adresse <http://www.kahnawake.com/org/docs/MCK-Organigram-May2018.pdf>

effectué qu'un mandat tandis que toutes les autres se sont représentées, Peggy Mayo-Standup cumulant la plus longue présence au sein du conseil pour un total de 10 mandats de trois ans entre 1990 et 2012. La présence ininterrompue des femmes au sein du MCK depuis 1964 a culminé avec l'élection de cinq femmes chefs en juillet 2015. Des entretiens de recherche ont été effectués avec quatre d'entre elles, soit Kahsennenhawe Sky-Deer, Gina Deer, Rhonda Kirby et Christine Zachary-Deom, dans leurs bureaux du MCK, au cours de l'été 2017. Chacune d'entre elles avait déjà effectué au moins un mandat avant cette élection. Ces élues assurent la gestion de secteurs clés pour la gouvernance de la communauté, notamment le développement économique, les infrastructures, la santé, la justice et les relations de Kahnawà:ke avec le gouvernement du Québec (Mohawk Council of Kahnawà:ke, 2016). Tel qu'elles l'ont révélé au cours des entretiens, elles ont des parcours de vie et de carrière distincts, mais elles ont pour la plupart travaillé au sein de la communauté pendant plusieurs années avant de se lancer en politique.

Ainsi, Kahnawà:ke est une communauté où les femmes sont bien représentées dans la gouvernance locale depuis plusieurs années et assument des responsabilités politiques qui comprennent, mais qui ne se limitent pas aux domaines réservés ailleurs aux femmes comme la santé et l'éducation (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Voyageur, 2008). L'expérience de ces élues est donc susceptible d'éclairer le phénomène de la participation politique des femmes autochtones au Canada et permet de vérifier si les réalités et les défis décrits par des élues dans les recherches réalisées par le passé se posent aux femmes chefs de Kahnawà:ke de la même façon.

1.3.4 Question de recherche et hypothèse

Ma question de recherche est la suivante : qu'est-ce qui amène les femmes à se lancer en politique à Kahnawà:ke? À partir d'entretiens menés avec quatre des cinq élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke, je cherche plus précisément à comprendre le parcours qui les a menées vers la politique, les objectifs qu'elles se sont fixés une fois en poste ainsi que les raisons susceptibles d'expliquer la forte présence des femmes en politique à Kahnawà:ke alors que d'autres communautés ne comptent qu'un faible nombre d'élues.

Je tenterai de démontrer dans ce mémoire que le fait d'être une femme ne constitue pas un obstacle à la réalisation des objectifs politiques des élues de Kahnawà:ke et peut plutôt représenter une ressource dans cette communauté où les femmes exercent un leadership marqué. Je soutiendrai que leur entrée en politique est motivée par un désir de changement à l'échelle de la communauté et s'inscrit dans des parcours diversifiés qui les destinaient rarement, à première vue, à un tel emploi.

CHAPITRE II – REVUE DE LITTÉRATURE

La revue de littérature comporte trois objectifs, soit dresser un portrait des rôles et responsabilités des femmes autochtones au sein de leurs nations, présenter les conséquences des lois et politiques mises en place suite à la colonisation sur le statut des femmes autochtones et, enfin, résumer les travaux de recherche qui ont été réalisés sur les défis et réalités contemporains des élues autochtones. Ces informations ont servi de point de départ pour étudier l'expérience des élues de Kahnawà:ke.

2.1 Les conséquences de la colonisation sur les rôles et les responsabilités des femmes au sein des nations autochtones

Basile (2017) soutient que les savoirs des femmes autochtones ainsi que leurs responsabilités au sein de leurs nations auraient reçu jusqu'à récemment peu d'attention de la part des chercheurs et des observateurs euro-canadiens. C'est une des raisons pour lesquelles cette revue de littérature puise dans des exemples sur la situation des femmes au sein d'autres nations que la nation mohawk, alors que les sources identifiées dans le cadre de cette recherche au sujet du rôle et de la place des femmes iroquoises sont apparues limitées et répétitives. Les femmes autochtones auraient pourtant occupé une place centrale dans plusieurs domaines d'activité de leurs nations respectives, positions dont elles ont été écartées à la suite de la colonisation. Les femmes autochtones qui se lancent en politique y font d'ailleurs référence, en mettant de l'avant une idée de retour à l'«équilibre» (Groupe de travail

des femmes élues de l'APNQL et Conseil du statut de la femme, 2010), soit la restauration d'un ordre social où la complémentarité entre les hommes et les femmes serait revalorisée et où les compétences des femmes, notamment dans le domaine de la gouvernance, seraient pleinement reconnues.

2.1.1 Place des femmes au sein des nations autochtones : un partage complémentaire des tâches et des connaissances

Brodribb (1984) souligne avec justesse qu'on ne peut déterminer avec certitude la nature des relations sociales au sein des peuples autochtones en Amérique du Nord avant la colonisation et que les sources existantes à ce sujet présentent plusieurs contradictions et biais ethnocentriques ou androcentriques attribuables à leurs auteurs européens et canadiens. Toutefois, une littérature croissante à ce sujet intègre maintenant les savoirs et la parole des femmes autochtones, nous permettant d'identifier certaines caractéristiques des rôles et responsabilités qu'elles auraient assumés avant l'imposition des politiques coloniales visant à sédentariser et assimiler les peuples autochtones. Aussi, malgré la diversité des rôles qu'elles exerçaient, l'autonomie et l'indépendance auraient été des caractéristiques communes de leur expérience¹ durant la période pré-coloniale (Anderson, 2000; Basile, 2017; Devens, 1986; Horn-Miller, 2005). Pour illustrer les conséquences de la colonisation sur le statut des femmes autochtones, des exemples précis des rôles et responsabilités qu'auraient assumé les femmes au sein de la nation innue, de la nation atikamekw et de la nation mohawk seront donnés, rôles qui exigeaient un vaste éventail de connaissances et de savoirs transmis de génération en génération.

¹ Patricia Monture-Angus (1995), intellectuelle mohawk, contraste cette expérience avec la discrimination subie par les femmes européennes au moment de la colonisation, soumises à un idéal féminin rigide qui sera progressivement imposé aux femmes autochtones.

Les Innus sont aujourd'hui dispersés en neuf communautés au Québec et deux communautés au Labrador. Leur territoire traditionnel, le *Nitassinan*, s'étend du Lac Saint-Jean à la côte du Labrador, couvrant la Côte-Nord du Québec dans sa totalité (Lacasse, 1996). Carol Devens (1986) a décrit en détail les responsabilités dont les femmes de la nation innue auraient eu la charge lors des premiers contacts avec les Européens. Elle soutient que les femmes innues assumaient la gestion et l'entretien du campement pendant que les hommes étaient partis à la chasse, en plus de pêcher, de faire la trappe et de faire la chasse au petit gibier. Elles avaient l'entière responsabilité d'apprêter le gibier rapporté par les hommes et de distribuer la viande entre les familles, rôle central dans l'organisation sociale innue. Elles tannaient les peaux et confectionnaient les vêtements. Devens ajoute qu'on reconnaissait aux femmes un pouvoir spirituel distinct de celui des hommes, associé à leur capacité de transmettre la vie et célébré par des cérémonies et des rituels qui leur étaient réservés. Elle rapporte que les missionnaires européens auraient été particulièrement choqués par la liberté sexuelle dont les femmes auraient disposé et par le respect que vouaient les hommes à l'autorité et à l'indépendance de leur compagne. Devens soutient que c'est précisément pour protéger ce mode de vie où elles jouissaient d'une autonomie et d'une autorité considérables que les femmes se seraient montrées plus réfractaires que les hommes aux tentatives de conversion des missionnaires, provoquant des conflits et tensions entre les hommes convertis et les femmes qui refusaient d'adopter la religion catholique. Cette résistance aurait signalé le refus de ces femmes de se voir imposer un ordre social et religieux de type européen où elles seraient subordonnées aux hommes et verraient leur liberté réduite de façon considérable.

Christiane Beaudet (1984) s'est intéressée pour sa part à la flexibilité qui aurait caractérisé le partage des rôles et des connaissances entre les hommes et les femmes de la nation innue. Dans son article «Mes mocassins, ton canot, nos raquettes. La

division sexuelle du travail et la transmission des connaissances chez les Montagnais de la Romaine», elle mobilise les concepts de «savoir-faire avec performance» et de «savoir-faire sans performance» (p. 38) pour signifier que chaque personne détenait à la fois des savoir-faire qu'elle mettait en œuvre régulièrement et des savoir-faire qu'elle mettait rarement à exécution mais qui lui étaient utiles en cas de besoin. Ce partage devait permettre à chacun et chacune d'être autonome sur le territoire. Par exemple, la fabrication des mocassins était une activité majoritairement féminine tandis que la fabrication du canot était une activité majoritairement masculine. Toutefois, certains hommes et certaines femmes possédaient des connaissances par lesquelles ils pouvaient participer à chacun de ces processus lorsque nécessaire. La transmission des savoirs aux plus jeunes faisait partie intégrante de la vie sur le territoire, apprentissage réalisé par l'observation et la pratique :

Les pratiques de survie et la profonde connaissance de l'environnement naturel étaient apprises par les nouvelles générations grâce à l'observation, l'imitation, l'expérimentation, et étaient consolidées par l'expérience. La tradition orale, avec ses histoires sacrées sur l'origine du monde (*atanukan*) et ses récits historiques (*tipatshimun*), préparait et complétait l'expérience. Elle véhiculait la vision du monde, les principes moraux, les connaissances et la mémoire des aînées (D'Orsi, 2013, p. 71).

Bref, le mode de vie traditionnel innu est représenté comme une organisation sociale où la complémentarité des connaissances et des compétences des hommes et des femmes aurait assuré la survie de chaque individu et où les femmes auraient disposé d'une autonomie et d'une indépendance importantes.

La majorité des membres de la nation Atikamekw habitent aujourd'hui les communautés de Manawan (Lanaudière), Wemotaci (nord-ouest de La Tuque en Mauricie) et Opitciwan (rive nord du réservoir Gouin). Leur territoire ancestral, le

Nitaskinan, recouvre l'actuelle Mauricie et des parties de plusieurs régions administratives du Québec, allant du Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à l'Abitibi-Témiscamingue. Les activités et rôles traditionnels des femmes atikamekw ont été décrits en détail dans la thèse de doctorat de Suzy Basile (2017), qui s'est intéressée au rapport que celles-ci entretiennent avec le territoire. Leurs activités dans le cadre de la vie semi-nomade sur le territoire auraient été fort semblables aux responsabilités des femmes innues décrites précédemment : elles étaient en charge de la gestion du campement, de la préparation des repas, de la récolte du bois de chauffage et des plantes médicinales, de la chasse au petit gibier, du tannage des peaux et de la fabrication des vêtements ainsi que du soin des aînés et des enfants (Basile, 2017, p. 84-85). L'auteure ajoute que les connaissances approfondies des femmes concernant les techniques de dépeçage des animaux et de préparation de la viande auraient été fortement valorisées puisqu'elles étaient essentielles à l'alimentation des familles. Les femmes étaient aussi en charge d'organiser les mariages. La transmission des connaissances nécessaires à la vie en forêt et des savoirs liés à la culture, à la langue et à l'histoire se faisait par la pratique des activités quotidiennes, où les plus jeunes apprenaient de leurs aînés. Les accouchements et le soin des enfants se faisaient avec la participation des femmes aînées et des sages-femmes. Basile (2017) soutient que les femmes participaient aux décisions concernant la gestion des ressources sur le territoire familial et que certaines femmes auraient exercé le rôle de chef de territoire², bien que cette fonction ait été occupée la plupart du temps par des hommes.

Les participantes à la recherche de Basile (2017) ont affirmé que le mode de vie

² Basile (2017) explique que «chaque famille Atikamekw était identifiée à un territoire (une unité de *Nitaskinan*) dont elle était responsable et qu'elle respectait [...] La gestion de la faune était assurée par *ka nikaniwite*, le chef de territoire (souvent aussi chef de famille) qui déterminait quelle partie de territoire devait être laissée au repos et à quel moment» (p. 71).

traditionnel sur le territoire comportait certes des difficultés, mais qu'il était synonyme de liberté et d'autonomie pour les Atikamekw et qu'on y reconnaissait le rôle important des femmes (p. 80), constat qui rappelle les descriptions de l'expérience des femmes innues avant la colonisation (Devens, 1986). Les participantes ont ainsi associé le mode de vie traditionnel à un état d'«équilibre» (p. 68) qu'elles aimeraient retrouver alors que la colonisation a provoqué des transformations considérables de leur territoire par l'exploitation forestière, la construction de barrages hydroélectriques et la présence croissante de villégiateurs allochtones. Bref, le mode de vie traditionnel atikamekw aurait permis aux femmes de jouer un rôle d'importance dans plusieurs domaines et de transmettre leurs connaissances et leurs compétences dans le cadre des activités quotidiennes sur le territoire.

À la manière de la place occupée par les femmes innues et atikamekw, les rôles et responsabilités traditionnels des femmes mohawk, nation dont il sera question dans ce mémoire, auraient été caractérisés par une indépendance et une autorité notables dans plusieurs domaines. Les rôles traditionnels des femmes mohawk sont décrites dans l'article «Otiyaner : The "Women's Path" Through Colonialism» de Kahente Horn-Miller (2005), intellectuelle originaire de la communauté de Kahnawà:ke. Elle fait appel aux symboles de la forêt et de la clairière pour décrire la façon dont auraient été divisées les activités des femmes et celles des hommes mohawk :

The strength of the [Iroquois] Confederacy lay in its use of complimentary sex roles. Males and females were in balance. Represented symbolically as the forest (external, male-oriented activities of hunting, trade and warfare) and the clearing (internal, female oriented activities of agriculture, child rearing and food processing), they co-existed, each with a spatially separate land base and leadership (p. 57).

Horn-Miller soutient que les femmes étaient responsables du logement, des terres et de l'agriculture. Pendant que les femmes plus jeunes travaillaient au champ, leurs aînées veillaient sur les enfants. Puisque c'était une société matrilocale, ce sont les hommes qui quittaient leur village pour aller s'établir dans celui de leur compagne, plus précisément dans la maison de leur épouse qui vivait avec sa mère, ses sœurs et ses aînées. Roland Viau (2000) soutient par ailleurs que les femmes pouvaient aisément expulser leur conjoint de la maison si elles désiraient se séparer de lui, notamment en cas d'«incapacité du partenaire à remplir adéquatement ses tâches communautaires» (p. 214). L'appartenance au clan était transmise par la lignée maternelle et les maisons longues abritaient plusieurs familles du même clan. Les femmes auraient également été responsables de la gestion et la répartition de la nourriture et des biens ainsi que du règlement des conflits (Goodleaf, 1995; Monture, 1995, p. 241). De plus, elles auraient participé activement à la gouvernance de leurs communautés (Horn-Miller, 2005). Ce sont effectivement les mères de clan qui sélectionnaient les chefs, ceux-ci étant chargés de représenter les intérêts et la volonté de ces femmes et courant le risque d'être destitués par elles s'ils faillissaient à leur devoir. Les femmes auraient aussi disposé d'un droit de veto concernant la décision de partir en guerre et la sélection des représentants diplomatiques.

Viau (2000) soutient qu'il est difficile de déterminer avec certitude, à la lumière des écrits des missionnaires et des explorateurs européens, les rôles et la place des femmes au sein des sociétés iroquoiennes (dont fait partie la nation Mohawk) au moment du contact. Comparant et évaluant les sources et les thèses produites à ce sujet, il en conclut néanmoins que le statut des femmes iroquoiennes aurait été caractérisé par une «grande autorité sociale» en plus d'une «indiscutable autonomie» (p. 83) par la place centrale qu'elles occupaient dans l'organisation sociale de leurs communautés :

Certes, la séparation des tâches en fonction des sexes était très rigide, mais elle consistait en un partage équilibré d'obligations et de responsabilités mutuelles [...] La contribution majeure des Iroquoiennes à l'économie domestique, le contrôle qu'elles exerçaient sur leurs conditions de travail et sur la distribution des produits du travail, joints à l'absentéisme chronique des hommes, s'avèrent autant d'assises pour conférer aux femmes une place marquante dans les domaines social, politique et religieux (p. 202-203)

Viau (2000) affirme ainsi que l'absence prolongée des hommes pour les excursions de chasse et de pêche, les expéditions militaires, le commerce et les voyages diplomatiques, aurait laissé une place plus grande aux femmes dans la gestion des affaires courantes au sein des villages.

Enfin, Horn-Miller (2016) s'est intéressée à la place centrale de la femme dans le récit de *Sky Woman*, qui relate la création de la terre selon la vision du monde mohawk. Au cœur de cette histoire se trouve la figure de *Sky Woman*, première femme tombée du ciel qui aurait donné naissance à la vie humaine sur terre. Horn-Miller soutient que la transmission de ce récit visait à sensibiliser les femmes mohawk à leurs rôles et responsabilités et à les aider à faire face à l'adversité à travers les épreuves surmontées par la femme céleste. Surtout, elle conçoit ce récit comme un outil pouvant servir à réaffirmer aujourd'hui la place centrale des femmes au sein de la nation Mohawk. On retrouve d'ailleurs des figures féminines centrales dans les récits fondateurs de plusieurs nations autochtones, qui reconnaissent un pouvoir spirituel particulier aux femmes par leur capacité à donner la vie (Guerrero et Halsey, 1997; LaFromboise *et al.*, 1990). Bref, les femmes mohawk auraient occupé une position respectée et valorisée, notamment par leur rôle crucial dans la gestion et l'utilisation des terres et par l'organisation des foyers autour de la lignée maternelle.

Malgré le rôle central joué par les femmes au sein de plusieurs nations autochtones, les observateurs européens qui les ont décrites ont fréquemment employé des images et descriptions dégradantes, fortement teintées de leur vision eurocentrique et androcentrique (Basile, 2017; Desmarais *et al.*, 1994; Devens, 1986). Ces représentations ont de surcroît été utilisées par les missionnaires et les agents de l'administration coloniale pour justifier leur mission civilisatrice auprès des peuples autochtones (Carter, 2008). Ce biais européen a été analysé par Norman Clermont (1983), qui s'est penché sur les rôles des femmes dans les sociétés iroquoiennes au moment du contact. Critique des sources qui ont décrit ces sociétés comme dominées par les hommes, il postule que ce mythe trouverait ses racines dans la relation qu'entretenaient les Iroquoiens et les Européens :

Les missionnaires et les explorateurs de la période du contact nous ont décrit surtout les Iroquoiens comme un ensemble culturel dominé par les hommes. Ce sont les hommes qui exerçaient la politique et discutaient avec les Blancs, ce sont eux qui faisaient le commerce, qui chassaient et trappaient et ce sont eux qui faisaient la guerre. Or, la politique, le commerce et la guerre ont été des actions majeures et déterminantes dans la forme et la qualité des implantations coloniales. Il ne fait dès lors aucun doute que l'enregistrement des premiers contacts reflétera ce biais de l'intérêt mercantile et colonial et le fait que les observateurs privilégiés ont surtout été des hommes (p. 286).

En ne s'attardant qu'aux manifestations externes de l'autorité et du leadership autochtones, les observateurs européens auraient été incapables de voir et de comprendre l'autorité et l'autonomie dont disposaient les femmes au sein de leur famille et dans l'organisation sociale de plusieurs nations (LaFromboise *et al.*, 1990). Clermont (1983) soutient également que les rôles assumés par les femmes iroquoiennes auraient été rapprochés par les hommes européens des tâches effectuées par les femmes européennes, position qui leur paraissait peu prestigieuse. Sarah Carter (2008) décrit d'autres cas où les femmes autochtones ont été représentées par

des missionnaires et des agents de l'administration coloniale comme soumises à la domination de leur mari et forcées d'effectuer toute leur vie des tâches difficiles et peu valorisées. Elle postule que ce portrait sombre serait attribuable au choc des Européens devant la diversité des rapports sociaux chez les peuples autochtones et surtout à leur désir d'y imposer leur propre ordre social fondé sur le mariage chrétien monogame et la famille nucléaire. Basile (2017) ajoute que les concepts de patriarcat et de matriarcat, employés parfois pour décrire les rapports sociaux de genre au sein des nations autochtones, sont à utiliser avec prudence puisqu'ils ont été développés à partir de réalités sociales extérieures aux peuples autochtones et ne permettraient pas de décrire de façon juste et suffisamment nuancée les rapports sociaux qui caractérisaient les nations autochtones.

En résumé, les auteurs du corpus retenu soutiennent que les femmes occupaient une place importante au sein de leurs nations avant la colonisation en assumant des rôles et des responsabilités essentiels à la survie de leur groupe. Les politiques coloniales qui seront progressivement mises en place pour gouverner les peuples autochtones auront cependant des effets particulièrement négatifs pour le statut des femmes autochtones, touchant en plein cœur l'organisation sociale de ces nations (Anderson, 2000; Basile, 2017; Horn-Miller, 2005; McGuire, 2009).

2.1.2 Les conséquences de la colonisation : la marginalisation progressive des femmes autochtones

Les bouleversements économiques, politiques et sociaux entraînés par la colonisation ont eu des conséquences multiples sur le mode de vie des peuples autochtones. Ces transformations seront traitées une à une pour en faire ressortir les particularités, mais

ce sont leurs effets combinés dans le processus de colonisation qui ont confiné les femmes autochtones à une position subordonnée au sein de leurs nations et de la société canadienne.

Une étude des transformations des conditions de vie des femmes autochtones en raison de la colonisation ne serait pas complète sans aborder la question de la traite des fourrures. Les peuples autochtones y ont participé selon des modalités variées en fonction de leur emplacement et de la nature des relations qu'ils entretenaient avec les puissances coloniales européennes. Devens (1986) soutient que la réorientation des activités des Montagnais-Naskapi, des Algonquins et des Ojibwés vers la chasse à des fins commerciales à partir du XVI^e siècle a eu pour effet de réduire les rôles et responsabilités des femmes, qui dorénavant se consacraient principalement à la préparation des fourrures. Devens affirme que le gibier était désormais prisé surtout pour la valeur de sa fourrure, réduisant le rôle central des femmes dans les processus de préparation et de distribution de la viande entre les familles. Les hommes, quant à eux, auraient occupé une place centrale dans le commerce des fourrures puisque ce sont majoritairement eux qui obtenaient les fourrures par la chasse et les échangeaient aux postes de traite (p. 473). Aussi, certains biens produits auparavant par les femmes pouvaient désormais être achetés aux postes de traite, où l'on vendait des outils et objets utiles, des vêtements et certains aliments (Anderson, 2000; Devens, 1986). La disponibilité des produits alimentaires européens aux comptoirs de traite, intégrés progressivement à l'alimentation des peuples autochtones, aurait fait diminuer selon Devens (1986) l'importance des activités de cueillette et de pêche des femmes, qui offraient un complément essentiel au gibier tué par les hommes.

Sylvia Van Kirk (1980), qui s'est penchée sur l'expérience des femmes des nations crie, ojibwé et chipewyan dans le commerce des fourrures avec la Northwest

Company et la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Ouest canadien pour la période 1670-1870, présente une perspective différente à ce sujet. Elle suggère effectivement que la disponibilité des objets et outils importés d'Europe aux comptoirs de traite – notamment les bouilloires en métal ainsi que les tissus de coton et de laine – aurait aussi eu pour conséquence de faciliter le travail de confection des vêtements et de préparation des repas dont les femmes avaient la charge. Bref, la disponibilité de ces objets n'aurait pas eu que des conséquences négatives pour les femmes tel que le suggérait Devens. S'inspirant des travaux de Van Kirk (1980), Brodribb (1984) soutient l'idée que les femmes autochtones auraient joué effectivement un rôle d'agentes actives dans certains cas à l'intérieur de ces nouveaux réseaux commerciaux, notamment en organisant les mariages qui devaient sceller les alliances commerciales entre des familles autochtones et des trappeurs ou commerçants euro-canadiens. Elle ajoute toutefois que la force des changements économiques et sociaux qui allaient se produire en l'espace de quelques siècles ont eu bien davantage d'effets négatifs que positifs sur le statut et la position des femmes au sein de leurs nations respectives, qui se sont vues confinées à un rôle subordonné par les politiques coloniales.

Le portrait dressé par Claude Gélinas (2000) sur la place des femmes Atikamekw dans le commerce de la fourrure présente des différences avec la situation des femmes innues décrite précédemment. Le piégeage fait par les femmes chez les Atikamekw aurait effectivement alimenté ce commerce, bien que les transactions aux postes de traite aient été effectuées majoritairement par les hommes. Les femmes auraient tout de même assuré la planification des achats aux postes de traite, achats qui, dans bien des cas, auraient servi directement aux tâches dont elles avaient la responsabilité, et quelques-unes (surtout des veuves et des femmes âgées selon l'auteur) auraient eu leur propre compte à ces comptoirs. D'autres encore auraient

travaillé aux postes de traite, étant «presque toujours rémunérées en vêtements et en tissus, et exceptionnellement en tabac ou en articles utilitaires» (Gélinas, 2000, p. 152).

Enfin, dans son étude sur les rôles et responsabilités des femmes au sein des sociétés iroquoiennes, Viau (2000) suggère que la participation de ces nations au commerce des fourrures aurait provoqué une réorganisation du travail agricole. Alors que les hommes se chargeaient auparavant du défrichage, de l'abattage des arbres et des brûlis nécessaires pour cultiver les champs, la réorientation de leurs tâches vers la récolte des peaux de castor aurait fait reposer désormais ce travail sur les femmes, qui jouaient déjà un rôle central dans l'entretien, la récolte et la transformation des plantes cultivées. Combinées aux absences prolongées des hommes en raison de l'intensité des conflits dans lesquels étaient impliqués les Iroquois de 1650 à 1760 (notamment des guerres de capture pour compenser pour les pertes démographiques considérables provoquées par les maladies transmises par les Européens), ces circonstances auraient amené les femmes à jouer un rôle accru dans la gestion des affaires courantes des villages et la prise de décisions politiques, notamment au sujet du sort réservé aux captifs.

Bref, il importe de noter que le commerce des fourrures aurait eu des effets variables sur les conditions de vie des femmes autochtones, notamment que leur travail aurait facilité par l'accès aux outils importés d'Europe et qu'elles auraient été amenées dans certains cas à jouer un rôle plus important dans la gestion des affaires courantes en l'absence des hommes partis en quête de fourrures. L'intensité des contacts avec les colons européens et le pouvoir exercé par l'administration coloniale connaîtront toutefois une croissance notable à partir des XIX^e et XX^e siècles et modifieront en profondeur le statut des femmes autochtones.

Parallèlement au commerce des fourrures se sont opérées des transformations durables du rôle et de la place des femmes autochtones sous l'influence des missionnaires et des agents de l'administration coloniale. La mise en place du modèle euro-canadien du mariage et de la famille nucléaire a confiné les femmes autochtones à un statut subordonné semblable à celui des femmes euro-canadiennes à la même époque (Horn-Miller, 2016; Martin-Hill, 2003). Dans son livre *The importance of being monogamous : marriage and nation building in Western Canada to 1915* (2008), Carter décrit les attitudes des missionnaires et des autorités coloniales face à la diversité des coutumes en matière de mariage et de sexualité chez les peuples autochtones de l'Ouest du Canada au XIX^e siècle. Elle soutient que chaque nation avait ses propres pratiques, mais que les relations en dehors du mariage et les séparations des couples auraient été plus répandues et plus acceptées qu'en Europe, tout comme, dans certains cas, l'union d'un homme avec plusieurs femmes. Pour dénoncer ces pratiques et justifier l'imposition du mariage de type européen, soit une union monogame à vie, les Européens auraient notamment dépeint les femmes autochtones comme dépravées et exploitées à l'intérieur des mariages autochtones, surtout dans les unions comportant plusieurs femmes. Bien que les autorités aient initialement refusé de reconnaître la validité des mariages autochtones, Carter soutient qu'elles reconnaîtront ces unions de manière croissante à partir des années 1860 pour mieux appliquer aux hommes et aux femmes autochtones les mêmes droits et devoirs qu'aux couples euro-canadiens³. Elle ajoute que l'idéal de la société européenne au Canada était à cette époque fondé sur le modèle de la famille nucléaire constituée d'un homme agriculteur propriétaire de sa maison et de sa terre, de sa femme à laquelle il était uni par un mariage monogame chrétien à vie et qui avait la charge du travail domestique au sein du foyer familial, et de leurs enfants. Carter

³ L'auteure spécifie que les divorces et les seconds mariages seront toutefois rendus extrêmement difficiles, à la manière des pratiques en vigueur au Canada à l'époque.

soutient que c'est ce modèle que les autorités chercheront à imposer progressivement aux peuples autochtones.

Carter (2008) note que la *Loi sur Indiens* au XIX^e siècle ne définissait pas les critères pour qu'un mariage soit considéré officiel aux yeux de l'État, mais qu'elle attribuait des droits et des devoirs aux époux et aux épouses autochtones ainsi qu'à leurs enfants suivant le modèle de la famille nucléaire d'origine européenne. Le statut juridique d'Indien d'une femme et de ses enfants était en effet entièrement dépendant de celui de l'époux et père des enfants. De 1869 à 1985, les femmes autochtones qui épousaient un homme qui n'avait pas le statut d'Indien perdaient automatiquement le leur, tandis que les femmes qui épousaient un homme possédant ce statut l'acquéraient automatiquement. Lors du mariage, une femme devenait membre de la communauté de son époux et perdait tous ses droits au sein de sa communauté d'origine. Leurs enfants devenaient membres de la communauté de leur père seulement. Dans les cas où le père des enfants n'était pas connu ou n'était pas déclaré, l'agent indien pouvait trancher quant au statut du nouveau-né (Lawrence, 2003). De plus, la *Loi* de 1884 prévoit qu'une femme ne peut recevoir l'héritage de son défunt mari que si sa conduite est jugée respectable («*of good moral character*», Carter, 2008, p. 170) et qu'elle prouve qu'elle habitait avec lui au moment de son décès.

Bonita Lawrence (2003, p. 15) soutient que ces pratiques discriminatoires envers les femmes ont été internalisées au fil du temps par les communautés :

[I]t has become an accepted aspect of Native identity that if Native women marry white men they should forfeit their right, and their children's right, to be band members and to live in the community – while it is considered perfectly all right for Native men to have married white women without ever having their rights to band membership or community residency challenged.

Parallèlement, les enfants «illégitimes», nés à l'extérieur des unions reconnues par les autorités coloniales, auraient été exclus des registres où étaient consignés les noms des bénéficiaires des paiements annuels prévus dans les traités conclus avec les nations autochtones (Carter, 2008, p. 222). Le versement pouvait aussi être suspendu pour un homme qui aurait abandonné sa famille ou une femme qui aurait quitté son mari et vivrait avec un autre homme.

Le modèle de la famille nucléaire et la mise en place d'habitations reflétant ce modèle auraient érodé les liens d'interdépendance entre les familles, liens qui permettaient, entre autres, d'élever les enfants en commun et de partager les tâches quotidiennes (Devens, 1986; Horn-Miller, 2005). Les maisons longues mohawk qui abritaient plusieurs familles de la même lignée maternelle, par exemple, ont été remplacées par des maisons unifamiliales, ce qui aurait porté un coup à la cohésion sociale et au statut des femmes selon Kahente Horn-Miller (2005) :

Our tradition of living communally in the longhouses of our clan mothers was further disrupted by the stress the missionaries placed on the ideal of male-dominated nuclear families living in separate housing units. The demise of the longhouse facilitated the demise of related traditions (p. 61).

Dans la même veine, Adele Perry (2003) s'est penchée sur les réformes du logement autochtone entreprises par les autorités coloniales en Colombie-Britannique entre 1849 et 1886. La construction de villages constitués de maisons unifamiliales aurait eu pour but de fixer les familles sur le territoire et les garder à distance des villes habitées par les colons, de séparer les activités économiques des activités domestiques et de reconfigurer les rôles de genre au profit des normes sociales européennes :

Collective homes were inimical to the proper development of individual property rights, a foundation upon which a reconstituted Aboriginal order rooted in agriculture and wage-work would necessarily be built. Reformers especially connected these improvements with the state of First Nations manhood. If tutelage in domesticity would improve Aboriginal womanhood, so the steady work habits of an industrializing age would acclimate men to the disciplines of European masculinity (p. 597).

Postulant que les logements traditionnels reflétaient l'organisation sociale de ces peuples, les autorités auraient entrepris de transformer ces habitations pour amener les Autochtones à adopter le mode de vie euro-canadien.

Bref, l'imposition du mariage euro-canadien, de la famille nucléaire et des logements reflétant cette organisation sociale ainsi que les dispositions de la *Loi sur les Indiens* ont placé les femmes autochtones sous la tutelle de leurs époux et les a assignées à la sphère domestique, position qui a réduit l'autonomie et l'autorité dont elles auraient disposé historiquement au sein de leurs nations.

Alors que les tentatives pour amener les peuples autochtones à rompre avec leur mode de vie traditionnel, notamment en matière de mariage, n'auraient connu qu'un succès relatif au XIX^e siècle en raison des capacités limitées des autorités à en imposer l'application (Carter, 2008), le système des pensionnats a été conçu avec l'objectif d'assimiler de façon définitive les Autochtones au sein de la société euro-canadienne. L'envoi forcé de milliers d'enfants dans ces écoles 10 mois par année a provoqué une rupture profonde dans le tissu social des peuples autochtones et interrompu brutalement la transmission de la langue, de la culture et des traditions entre les générations (Jacobs et Williams, 2008; Larivière *et al.*, 2016). Dès 1894, la *Loi sur les Indiens* permettait aux autorités de retirer de force des enfants autochtones de leur famille pour les envoyer dans des écoles financées par le gouvernement

fédéral (Carter, 2008). Administrées le plus souvent par des congrégations religieuses, ces écoles devaient inculquer les valeurs et la culture canadiennes aux enfants. Carter (2008) rapporte d'ailleurs que des agents indiens (qui représentaient l'autorité du gouvernement fédéral dans les réserves) auraient menacé des parents d'envoyer leurs enfants au pensionnat pour les contraindre à obéir à leurs ordres. En 1920, la *Loi sur les Indiens* a rendu la fréquentation des pensionnats obligatoire (Jacobs et Williams, 2008). Tous les enfants âgés de 7 à 15 ans devaient être envoyés, par la force si nécessaire, dans ces écoles souvent situées à une distance considérable de leur communauté d'origine. Les parents qui s'y opposaient couraient le risque d'être emprisonnés ou de se voir infliger une amende (Commission de vérité et réconciliation, 2015, vol. 1, partie 1, p. 646). Le sous-ministre des Affaires indiennes de l'époque, Duncan Campbell Scott, exprime en 1920 sa vision du rôle des pensionnats : «notre objectif est de continuer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus un seul Indien au Canada qui n'ait pas été intégré à la société» (CVR, 2015, vol. 1, partie 1, p. 4).

L'enseignement dans les pensionnats aurait fréquemment été de piètre qualité (CVR, 2015, vol. 1, partie 1) et les compétences pratiques inculquées aux enfants correspondaient aux rôles de genre assignés aux garçons et aux filles, séparés de façon stricte dans les écoles (LaFromboise *et al.*, 1990). Les filles auraient ainsi reçu moins d'heures d'enseignement en classe car elles étaient avant tout préparées au rôle de mère au foyer. Leur curriculum se concentrait donc sur l'apprentissage des tâches domestiques (couture, ménage, lessive)⁴. Anderson (2000) ajoute que les jeunes filles subissaient les humiliations et traitements dégradants des religieuses, qui leur

⁴ Les garçons, de leur côté, étaient formés à l'agriculture et aux travaux manuels. Sous couvert de préparer les enfants à la vie d'adulte, les écoles profitaient directement du travail agricole et ménager gratuit effectué par leurs élèves (University of British Columbia, 2009b).

inculquaient un sentiment de honte par rapport à leur corps et à ses transformations, signes de l'infériorité féminine selon ces religieuses⁵.

En plus d'être arrachés à leur famille et à leur culture, un nombre élevé de pensionnaires ont subi de multiples abus physiques, psychologiques et sexuels. Aussi, Larivière *et al.* (2016) rapportent qu'«au moins 4000» (p. 23) des 150 000 enfants qui ont fréquenté les pensionnats y auraient perdu la vie en raison des mauvaises conditions de vie dans ces écoles, de la piètre qualité des soins qui y étaient dispensés et des sévices corporels infligés par le personnel des pensionnats. Punis s'ils parlaient leur langue maternelle et privés de contact avec leur famille pendant de longues périodes, les enfants qui ont fréquenté ces écoles n'ont pas eu l'occasion d'apprendre les compétences parentales liées au soin des enfants, une rupture qui a eu des répercussions graves sur les générations suivantes (Horn-Miller, 2005). Les femmes, plus précisément, ont été dépossédées de leur rôle de mère et de grand-mère par lequel elles transmettaient aux plus jeunes les savoirs, les compétences et les valeurs propres à leur culture (Jacobs et Williams, 2008).

Malgré la fermeture du dernier pensionnat autochtone au Canada en 1996, la proportion d'enfants autochtones pris en charge par les services de protection à l'enfance⁶, dans certains cas placés de façon permanente dans des familles euro-canadiennes, demeure à ce jour beaucoup plus élevée que dans la population générale (Jacobs et Williams, 2008, p. 147). Qualifié de conséquence directe du système des pensionnats, où les enfants privés du contact avec leurs parents n'ont pas pu

⁵ L'auteure contraste ce discours avec les pratiques de plusieurs nations autochtones qui célébraient les différentes étapes de la vie des femmes et leur reconnaissaient un pouvoir spirituel particulier.

⁶ Les enfants autochtones représentaient en 2011 «7 % de tous les enfants au Canada, mais [...] 48 % de tous les enfants en famille d'accueil au pays» (Statistique Canada, 2016).

apprendre les habiletés parentales et ont transmis leurs traumatismes à leurs propres enfants (Basile, 2017; FAQ, 2015), ces pratiques contribuent à déraciner les enfants de leur famille, leur culture et leur communauté, alors qu'ils sont souvent placés dans des familles allochtones à de longues distances de leur communauté d'origine (FAQ, 2015). Ces politiques auraient de surcroît pour effet de décourager les femmes victimes de violence conjugale de porter plainte contre leur conjoint, de crainte que les services sociaux ne leur enlèvent la garde de leurs enfants (FAQ, 2015, p. 17).

La colonisation a réduit l'accès des peuples autochtones à leurs territoires ancestraux, lieux privilégiés de transmission des savoirs et de pratique des activités traditionnelles. La coupure du lien au territoire aurait toutefois été plus profonde pour les femmes autochtones, touchées de manière distincte par la sédentarisation. Dans un article sur les savoirs botaniques traditionnels des femmes innues de la communauté d'Ekuanitshit, Lavoie *et al.* (2015) rapportent qu'à partir du moment où les enfants ont commencé à fréquenter l'école dans la communauté, il n'était plus possible pour les familles de partir en territoire traditionnel pour des périodes prolongées. Bien que les hommes aient continué à effectuer ces séjours, les femmes et les grands-parents seraient restés au village pour prendre soin des enfants durant l'année scolaire. Avec la médicalisation des grossesses, également, un nombre croissant de femmes autochtones ont commencé à accoucher à l'hôpital et devaient, pour ce faire, effectuer de longs séjours à l'extérieur de leur communauté (Beaudet, 1984). Le temps consacré par les femmes aux activités traditionnelles et à la transmission des connaissances sur le territoire aurait par conséquent connu une diminution importante. Dans le même ordre d'idées, les participantes atikamekw à la recherche de Basile (2017) témoignent des conséquences de la pollution et de la destruction de leur territoire traditionnel par les coupes forestières et les inondations. Elles soutiennent que ces altérations ont réduit leur capacité à transmettre leurs savoirs traditionnels sur le territoire et à

pratiquer leurs activités comme la préparation de remèdes à partir de plantes médicinales (p. 90). Bien que les séjours en territoire traditionnel aient été facilités par la construction de routes et l'accès aux moyens de transport modernes⁷, les participantes ont souligné que ces infrastructures avaient bouleversé leur environnement et favorisé l'exploitation des ressources naturelles (Basile, 2017).

En résumé, les politiques visant à transformer le mode de vie des peuples autochtones au profit des normes euro-canadiennes en matière de mariage, de rapports entre les hommes et les femmes, de logement et d'utilisation du territoire auraient eu des effets particulièrement néfastes sur la position et le rôle joué par les femmes autochtones au sein de leurs nations. Le taux de violence élevé à l'égard des femmes autochtones au Canada résulterait d'ailleurs des effets cumulatifs de ces politiques, combinés au racisme et à la discrimination qui perdurent à l'endroit des Autochtones (FAQ, 2015).

2.2 Regard contemporain sur les défis et les réalités des élues autochtones

Les femmes autochtones expriment aujourd'hui leur volonté de reprendre leur place dans les sphères dont elles ont été écartées à la suite de la colonisation (Gentelet, 2014; Groupe des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Exclues de la politique jusqu'en 1951 par la *Loi sur les Indiens*, elles sont de plus en plus nombreuses à se faire élire à des postes de chefs et de conseillères au sein des conseils de bande de leurs communautés. Les défis et les réalités de ces élues n'ont fait l'objet que de peu d'études jusqu'à présent, qui se sont intéressées principalement aux facteurs qui

⁷ Étudiant les pratiques contemporaines des Innus, D'Orsi (2013) note toutefois que ces séjours sont aujourd'hui dispendieux en raison des coûts de l'équipement et du transport, seules les familles mieux nanties pouvant se permettre ces dépenses.

favorisent l'élection des femmes au sein des conseils de bande et aux objectifs et défis des élues.

2.2.1 Facteurs favorisant l'élection des femmes au sein des conseils de bande et profils des élues

Les études réalisées par Jo-Anne Fiske (1989) et par Cora Voyageur (2008) avec des femmes autochtones chefs révèlent que plusieurs d'entre elles viennent de familles dont certains membres ont eux-mêmes été chefs ou se sont impliqués d'autres façons en politique active dans leur communauté. Le fait de venir d'une famille connue qui a occupé des postes politiques importants constituerait ainsi un atout ou encore une source de motivation pour les femmes qui décident de se lancer en politique (Fiske, 1989; Johnson, 2000; Voyageur, 2008). De plus, la plupart de ces élues ont grandi au sein de leur communauté et sont bien connues de leurs concitoyens, qui auraient eu l'occasion de les voir se démarquer dans divers domaines et connaîtraient bien leurs qualités (Voyageur, 2008). Bruce G. Miller (1992) émet l'hypothèse que dans les communautés de petite taille où les résidents se connaissent personnellement, ce qui est le cas de plusieurs communautés autochtones, les femmes qui se portent candidates à des postes politiques seraient évaluées davantage en fonction de leurs qualités et de leur expérience que de leur genre. Le même phénomène serait observable pour les élections à l'extérieur des communautés autochtones, où le genre d'un(e) candidat(e) influencerait davantage le choix des électeurs lorsqu'ils disposent de peu d'informations supplémentaires à leur sujet (Alexander et Andersen, 1993; Burns, 2007). En plus des caractéristiques démographiques d'une communauté donnée, Miller (1992) suggère que le revenu moyen par ménage exercerait une influence sur la proportion de femmes élues. En comparant la proportion de femmes

élues entre diverses communautés autochtones de la Colombie-Britannique, il a effectivement noté que les femmes contribuaient dans une proportion plus élevée au revenu familial dans les communautés plus pauvres en travaillant notamment dans la fonction publique, ce qui leur permettait d'acquérir des compétences utiles au travail d'élue politique.

Fiske (1989; 1990) s'appuie sur la notion des rôles appropriés de genre pour expliquer la forte présence des femmes au sein des institutions de gouvernance d'une Première Nation de la Colombie-Britannique. Elle soutient que le respect accordé au savoir et à l'opinion des femmes, en particulier les Aînées, serait particulièrement marqué dans cette communauté. L'engagement politique des femmes dans cette communauté serait conçu comme une façon pour elles de prendre soin des autres. Il est possible que ce facteur soit significatif à Kahnawà:ke puisque les femmes occupaient une position d'autorité dans le système politique traditionnel mohawk, en plus de gérer et de cultiver les terres et de transmettre l'identité par la lignée maternelle.

2.2.2 Objectifs et motivations des élues en poste

Les écrits sur la participation des femmes aux conseils de bande abordent également les motifs qui poussent ces femmes à entreprendre de telles carrières et les objectifs qu'elles veulent atteindre comme élues. Les élues de Lake Babine, en Colombie-Britannique, (Fiske, Newell et George, 2001) rapportent qu'elles se sont lancées en politique entre autres parce qu'elles pensaient qu'elles pourraient ainsi agir à titre de modèles dans leur communauté, inspirer les gens par leur leadership et inciter les femmes à participer davantage aux institutions politiques locales. Dans la même

veine, les chefs de Colombie-Britannique interrogées par Johnson (2000) soulignent qu'elles ont été inspirées par des femmes qui ont été des modèles dans leur vie, parfois des leaders politiques. Des chefs interviewées par Voyageur (2008) avaient été incitées à faire le saut en politique par des membres de leur famille ou des Aînés de leur communauté, qui croyaient qu'elles avaient les qualités et les compétences nécessaires à ce travail. Dans une étude menée auprès de femmes leaders politiques autochtones au Nouveau-Mexique, Diane-Michele Prindeville et Teresa Braley Gomez (1999) rapportent que ces élues voulaient encourager les jeunes femmes à prendre part aux affaires politiques, dans des contextes où la participation des femmes était parfois découragée. Un de leurs objectifs politiques était que davantage de femmes s'impliquent dans la gouvernance pour que leurs préoccupations soient mieux prises en compte par les élus. Le rôle de modèle joué par ces femmes leur paraissait d'ailleurs comme une grande responsabilité, alors qu'elles savaient que leurs paroles et leurs actions étaient observées attentivement par leur communauté (Prindeville et Bretting, 1998).

Les chefs interviewées par Voyageur (2008) font état du même sentiment de responsabilité envers le bien-être de l'ensemble des membres de leur communauté, une responsabilité qui leur semblait lourde par moments en raison du temps et des moyens limités dont elles disposaient pour faire leur travail. Dans la même veine, un des objectifs politiques que les chefs autochtones de l'étude de Johnson (2000) voulaient accomplir en se lançant en politique était de mettre en place un style différent de leadership, davantage respectueux et inclusif selon leurs propres mots. Elles étaient critiques des attitudes des leaders précédents, majoritairement masculins, et voulaient voir émerger des élus plus à l'écoute des citoyens.

Bref, en se lançant dans une carrière politique, les élues autochtones expriment le désir de provoquer des changements positifs au sein de leur communauté et d'ouvrir la voie à une participation politique accrue des membres de leur communauté, en particulier les jeunes et les femmes.

2.2.3 Défis des femmes élues au sein des conseils de bande

Les écrits sur la participation des femmes aux conseils de bande traitent enfin des défis vécus par les élues. Un premier élément qui est fréquemment abordé concerne la difficulté que ressentiraient les élues de concilier leurs multiples responsabilités politiques, familiales et professionnelles. La notion de double journée de travail est évoquée dans une étude sur les élues de la communauté de Lake Babine en Colombie-Britannique (Fiske, Newell et George, 2001). Les élues interrogées soutiennent que leur travail politique représente une lourde charge puisqu'elles doivent accomplir un grand nombre de tâches et fournir des services à leur communauté tout en disposant de ressources limitées et en composant avec les contraintes exercées par la bureaucratie fédérale sur la politique des communautés autochtones.

Cora Voyageur (2008) a compilé des témoignages semblables dans son étude réalisée auprès de 64 femmes autochtones au Canada qui occupent le poste de chef de leur communauté. Plusieurs d'entre elles, qui sont presque toutes mères, ont déclaré qu'elles étaient la principale responsable des tâches et activités reliées au foyer familial. Leur travail de chef exige d'elles beaucoup de temps et d'énergie, en plus de déplacements fréquents, ce qui rend difficile la conciliation de leur emploi et de leur

vie familiale. Le document *Rencontres entre vous et nous – Entretiens avec des élues autochtones du Québec* (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010) met par ailleurs en lumière la place centrale qu'occupe la famille dans la vie des élues autochtones et la façon dont elles envisagent la conciliation de leurs responsabilités :

Les réalités associées à la famille, telle la conciliation travail-famille, ne sont pas identifiées comme source de conflits, mais plutôt comme un défi spécifique aux femmes, une réalité, une situation de fait. Votre discours [le discours des élues] met en évidence la place prépondérante que vous accordez au rôle de mère, certaines ayant comme préoccupation les conséquences de leur carrière politique sur la vie de leurs enfants et de leur famille (p. 17)

Tandis que le rapport entre le travail et la famille est plus fréquemment identifié comme source de conflits par des élues allochtones (Conseil du statut de la femme, 2017), les élues autochtones ayant témoigné dans le cadre de ce projet y voient certes un défi mais surtout une valeur fondamentale ayant préséance sur leur travail politique⁸. La difficulté de concilier leurs divers rôles et responsabilités se poserait de manière encore plus importante aux élues qui occupent un emploi parallèlement à leur mandat au sein du conseil (Basile *et al.*, 2017; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010, p. 16-20). Disposant de temps et de ressources limités pour gérer les dossiers qui leur sont confiés, elles déclarent manquer aussi de formation pour bien comprendre leurs dossiers et effectuer les tâches demandées. Aussi, bien que leur formation scolaire leur ait été utile à certains égards pour comprendre le travail qu'elles avaient à faire, les chefs interviewées par Cora

⁸ Larivière *et al.* (2016) soutiennent ainsi que les communautés autochtones se distinguent par un nombre plus élevé d'enfants par famille, un écart plus faible entre les générations ainsi que l'existence de «systèmes élargis de soutien familial» (p. 25) où le soin des enfants est partagé entre les générations, qui parfois cohabitent sous un même toit. Ces dynamiques sociales constitueraient un élément distinctif du vécu des femmes au sein des communautés autochtones.

Voyageur (2008) soutiennent avoir surtout appris au fur et à mesure. La durée de leur mandat, qui n'est que de deux ans dans certaines communautés, peut également freiner leur capacité à atteindre leurs objectifs politiques et les contraindre à consacrer beaucoup de leur temps et de leur énergie à faire campagne pour se faire réélire (Johnson, 2000; Voyageur, 2008).

Un autre élément fréquemment abordé parmi les défis des femmes autochtones élues concerne la discrimination que certaines d'entre elles disent ressentir en raison de leur genre. Des chefs interviewées par Voyageur (2008) ont soutenu qu'elles s'étaient frappées au refus de certains de leurs collègues au conseil de bande à collaborer avec elles en raison de leur genre et ont qualifié la politique de «*old boy's club*» où les femmes devaient travailler fort pour que leurs compétences soient reconnues (p. 95). Alors qu'elles sont souvent minoritaires au sein de leur conseil, d'autres élues ont affirmé que leur travail serait plus facile si elles étaient entourées d'un plus grand nombre de collègues féminines pour les soutenir (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Miller (1992) suggère d'ailleurs que plus le système du conseil de bande a été mis en place tôt dans l'histoire d'une communauté (et fermé aux femmes jusqu'en 1951), plus la domination masculine de ces institutions serait marquée aujourd'hui.

Des élues témoignent aussi des attentes différenciées qu'elles ressentent dans leur milieu de travail en raison de leur genre et qui influenceraient les responsabilités qu'elles se font attribuer. Ainsi, elles se voient souvent confier les dossiers de nature sociale tels la santé et l'éducation, dossiers dont elles ne diminuent pas l'importance bien que certaines d'entre elles sentent qu'elles seraient aptes à prendre en charge le développement économique ou la gouvernance du territoire, plus souvent gérés par les hommes (Basile *et al.*, 2017; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et

CSF, 2010; Voyageur, 2008). Cette difficulté ne semble pas se poser au sein du Mohawk Council of Kahnawà:ke, où les élues sont en charge de dossiers variés et complexes qui comprennent, mais ne se limitent pas aux enjeux sociaux.

Bref, le fait d'exercer un poste élu au sein d'un conseil de bande comporterait des défis particuliers pour les femmes qui percent dans ce milieu. Ces constats seront évalués à la lumière de l'expérience des élues de Kahnawà:ke, à l'aide des concepts présentés dans le prochain chapitre qui détaille le cadre théorique de la recherche.

CHAPITRE III – CADRE THÉORIQUE

Un cadre théorique double a été élaboré pour analyser l'expérience des élues de Kahnawà:ke. Ce cadre théorique combine, d'une part, la pensée féministe développée par les intellectuelles autochtones qui ont analysé de manière approfondie la situation des femmes autochtones sous le régime colonial nord-américain et, d'autre part, les concepts de ressources et d'efficacité politique, issus des études de science politique sur la participation politique des femmes mais peu utilisés à ce jour dans les recherches sur les réalités des élues autochtones.

3.1 Les théories féministes autochtones, un outil d'analyse pertinent à l'étude des défis et réalités des élues de Kahnawà:ke

Il est vite apparu dans mes discussions avec les femmes chefs de Kahnawà:ke qu'elles ne ressentaient pas de discrimination en tant que femmes dans le cadre de leur travail. Ainsi, il a semblé plus pertinent d'aborder la question du genre comme une force ou une ressource potentielle pour les femmes de cette communauté alors que les élues ont fait référence à plusieurs reprises aux valeurs matriarcales qui seraient encore présentes à Kahnawà:ke, qu'elles ont associées aux rôles et responsabilités traditionnels des femmes mohawk. Le travail théorique des intellectuelles autochtones – semblable en certains points avec la pensée féministe postcoloniale et intersectionnelle – s'est révélé fort utile pour analyser cette situation. En effet, ces auteures ont non seulement conceptualisé l'oppression des femmes autochtones à l'intérieur du système colonial mais elles œuvrent également à recenser et à faire

connaître l'existence historique chez les peuples autochtones de formes d'organisation sociale qui ne se caractérisaient pas par une domination masculine systémique à la manière du modèle patriarcal imposé par la colonisation, ce qui rejoint directement les propos des élues de Kahnawà:ke qui ont soutenu que les femmes de leur communauté occupaient encore aujourd'hui une position de leadership et d'autorité.

3.1.1 Féminismes autochtones en Amérique du Nord : le colonialisme comme fondement de rapports de domination multiples

Plusieurs intellectuelles autochtones ont analysé de manière approfondie les effets de la colonisation et l'influence des valeurs euro-occidentales en Amérique du Nord sur les rapports sociaux au sein des nations autochtones et se sont attardées plus particulièrement à la manière distincte dont les hommes et les femmes autochtones ont été touchés par le processus de mise sous tutelle des peuples autochtones et d'appropriation de leurs territoires (Anderson, 2010; Green, 2007; Grey, 2004; Horn-Miller, 2016; Monture, 2009). Elles identifient le colonialisme comme fondement et moteur des multiples rapports de domination – racisme, patriarcat, pauvreté, dépossession territoriale – qui perpétuent à ce jour la marginalisation des peuples autochtones et encore davantage celle des femmes autochtones. Ce qui relie ces auteures est également l'intérêt qu'elles portent à la guérison de leurs communautés et, dans ce processus de guérison, à la revalorisation du statut des femmes, fondamentale selon elles à tout processus de décolonisation (Perreault, 2015).

Leur analyse offre ainsi de multiples parallèles avec l'approche féministe postcoloniale, définie par Laetitia Dechaufour (2008) comme une «[r]electure critique et anti-colonialiste des effets du colonialisme et de l'impérialisme sur les rapports

sociaux de sexe» (p. 108)¹. Le féminisme postcolonial place ainsi l'expérience de la colonisation, du racisme et de l'esclavage au cœur de sa réflexion sur les rapports sociaux et la discrimination subie par les femmes. Il reproche au féminisme occidental européen et euro-américain de prétendre que l'expérience des femmes serait semblable partout et marquée avant tout par la domination patriarcale, posture qui non seulement gommerait les inégalités entre les femmes elles-mêmes mais empêcherait également de constater la pluralité et la complexité des rapports de domination qui traversent le vécu des femmes (Dechaufour, 2008).

Les approches féministes autochtones présentent également des similitudes avec les théories féministes de l'intersectionnalité, développées par les féministes afro-américaines pour penser l'expérience des femmes noires au sein de la société américaine :

[I]l'intersectionnalité renvoie à une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories des sexe/genre, classe, race, ethnicité [...] et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales (Bilge, 2009, p. 70)

Alors que le féminisme associé aux femmes blanches d'origine européenne avait échoué selon les féministes afro-américaines à prendre en compte la discrimination vécue par les femmes racisées, ces lacunes les ont amenées à développer une pensée féministe qui analyse les inégalités non seulement à partir du racisme et du sexisme,

¹ Sam Grey (2004) précise que le qualificatif «postcolonial» devrait être utilisé avec précaution pour décrire la situation actuelle des peuples autochtones en Amérique du Nord en raison de la continuité du colonialisme sur ce territoire et des rapports inégalitaires entre les Autochtones et les États qui s'y sont développés.

mais également de l'hétérosexisme (discrimination par rapport à l'orientation sexuelle) et des inégalités entre les classes sociales. Elles ont également placé l'histoire de l'esclavage et de la ségrégation raciale au cœur de leur réflexion sur la société américaine contemporaine (Hill Collins, 2000).

À la manière de l'approche féministe intersectionnelle, les approches féministes autochtones conçoivent les multiples rapports de domination vécus par les femmes autochtones comme imbriqués les uns avec les autres et soutiennent que la pleine reconnaissance des droits des femmes et la revalorisation de leur place au sein de leurs nations sont indissociables des luttes d'auto-détermination autochtones (Perreault, 2015). Tandis que certaines d'entre elles rejettent le qualificatif «féministe» parce qu'il représenterait une idéologie étrangère aux philosophies autochtones et serait inapproprié pour répondre aux préoccupations des femmes autochtones (St. Denis, 2007), d'autres s'identifient au féminisme tout en l'inscrivant à l'intérieur des valeurs et philosophies de leurs nations. Kahente Horn-Miller (2016), intellectuelle originaire de Kahnawà:ke, utilise pour sa part le terme «*Indigenous womanism*» pour décrire sa démarche et revendiquer son autonomie par rapport au féminisme :

I have come to understand that what it is that Indigenous women are struggling with is not a social, spiritual, and political inequality with the opposite sex in our societies [...] We are dealing with the much larger struggle of the impacts of colonization in which sexism and patriarchy are a part [...] At one time, we relied on feminism to enable us to articulate our struggle. We are now, however, working toward articulating our own theories and methods in combating colonialism through the broad spectrum of thinking called Indigenous womanism (p. 35)

Ainsi, le rôle du colonialisme dans l'instauration du patriarcat apparaît central pour

Horn-Miller et devrait se trouver au cœur de toute analyse des oppressions subies par les femmes autochtones. D'autres comme Kim Anderson (2010) voient le féminisme comme un outil qui peut servir notamment à repérer et critiquer les rapports de pouvoir défavorables aux femmes dans les pratiques dites «traditionnelles» : «Feminism of all stripes can help us to tease out patriarchy from what is purportedly traditional and to avoid essentialist identities and systems that are not to our advantage as women» (p. 86). Elle revendique ainsi la possibilité de se questionner sur ces pratiques pour s'assurer qu'elles ne perpétuent pas la marginalisation des femmes autochtones.

Bref, les intellectuelles et militantes associées au féminisme autochtone ont en commun de revendiquer la pleine reconnaissance des droits des femmes autochtones et la revalorisation de leur place, notamment dans la gouvernance, comme étapes nécessaires à la décolonisation.

3.1.2 Application de la pensée féministe autochtone à l'expérience des élues autochtones

Pour comprendre et interpréter l'expérience des élues interviewées dans le cadre de ce mémoire, la posture théorique développée par des intellectuelles autochtones concernant l'intégration des femmes aux institutions de gouvernance paraît pertinente. Dans la même veine qu'Anderson (2010), citée précédemment, Joyce Green et Val Napoleon (2007) se sont intéressées à l'utilisation de la notion de tradition dans la formulation des projets d'autonomie politique autochtone et dans les représentations des rôles pré-coloniaux des femmes autochtones. Soutenant que certains de ces discours idéaliserait le passé des sociétés autochtones, elles critiquent les discours

nationalistes autochtones qui assignent aux femmes autochtones la responsabilité de perpétuer leur culture et leur nation par la maternité sans toutefois leur offrir plus de place dans les instances décisionnelles ni mettre en place des mesures concrètes pour répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations. Prenant l'exemple des femmes iroquoises, Audra Simpson (2014) soutient que les représentations idéalisées dont elles font l'objet passent sous silence les difficultés concrètes auxquelles elles font face à la suite de la colonisation :

Iroquois women are too often and too easily imagined simply as "caretakers of the land" and "mothers of the nation" in a way that is stripped of its contemporary valences, instantiations, and meaning. As well, they are imagined in a way that occludes the ongoing effects of white, settler patriarchy in their communities and in their lives (p. 148)

Green et Napoleon (2007) ajoutent par ailleurs que l'utilisation de la tradition comme discours d'autorité visant à prescrire certaines pratiques peut avoir pour effet de circonscrire la liberté des femmes, notamment celle de participer à la vie politique dans leurs communautés. Des élues autochtones interviewées par Cora Voyageur (2011b) ont justement soutenu avoir fait face à des réactions négatives dans leur communauté lorsqu'elles se sont lancées en politique parce qu'elles auraient enfreint les traditions locales en matière de gouvernance, traditions qui réserveraient aux hommes l'exercice du pouvoir politique. Voyageur associe ces réactions aux politiques coloniales et à la *Loi sur les Indiens*, qui ont exclu les femmes autochtones de la gouvernance pendant plusieurs décennies, exclusion qui en serait venue à être perçue comme «traditionnelle» dans certaines communautés :

Some community members, mostly older men, cling to idea that the women are breaking with First Nations tradition by becoming elected leaders. The "tradition" cited by the men against women leaders were the traditions of European hegemony and the *Indian Act* (p. 75).

Les témoignages des élues de Kahnawà:ke suggèrent toutefois que le sexisme ou le traitement différencié des femmes en politique ne seraient pas universels. Les traditions mohawk auxquelles elles se sont référées font état de responsabilités et de pratiques qui auraient assuré l'autorité et l'indépendance des femmes au sein de cette nation, une des explications qu'elles donnent à la forte présence des femmes en politique à Kahnawà:ke aujourd'hui. Aussi, les défis qu'elles ont identifiés seraient attribuables avant tout aux particularités du contexte socio-politique de Kahnawà:ke plutôt qu'au fait d'être une femme élue. Ceci met en lumière la pertinence d'analyser le contenu des entretiens à la lumière de l'approche féministe autochtone présentée plus tôt, approche qui décentre le regard du sexisme en postulant que celui-ci ne constitue qu'une des multiples facettes du vécu des femmes autochtones dans un système colonial producteur d'un ensemble de rapports de domination. Cette approche invite à considérer l'expérience des femmes autochtones dans toutes ses nuances et sa complexité plutôt que d'y apposer un cadre explicatif rigide prédéfini. Je me suis donc intéressée au sens que donnent les élues à la tradition par rapport à l'implication actuelle des femmes en politique, élément significatif pour elles, et j'ai porté une attention particulière à leur analyse des conséquences de la colonisation sur les rôles et la place des femmes au sein de la nation Mohawk, et ce, afin de contextualiser l'implication politique actuelle des femmes dans cette communauté.

3.2 Les concepts de ressources et d'efficacité politique appliqués à la réalité des élues de Kahnawà:ke

Tirés des théories sur la participation politique, les concepts de ressources et d'efficacité politique ont été retenus pour analyser les défis et les réalités des élues de Kahnawà:ke. Ils ont de plus été enrichis afin de tenir compte des particularités du

travail politique en contexte autochtone telles que décrites dans les études sur l'expérience des élues autochtones (Fiske, 1989; Johnson, 2000; Voyageur, 2008; 2011b). Ces concepts ont guidé l'élaboration du questionnaire utilisé lors des entretiens ainsi que l'analyse du contenu des entretiens.

3.2.1 Le concept de ressources

Le premier concept retenu pour analyser l'expérience des élues de Kahnawà:ke est celui des ressources. Par ce concept, Nancy Burns, Kay Lehman Schlozman et Sidney Verba (1997) se sont intéressées aux facteurs susceptibles de favoriser la participation politique des individus ainsi qu'à l'écart persistant entre la participation politique des femmes et des hommes en contexte américain. La participation politique est envisagée par ces auteures au sens large comme l'exercice du droit de vote et les contributions aux campagnes électorales, mais englobe aussi les activités suivantes : «contacting public officials, attending protests, participating in informal community efforts, serving on local governing boards, and becoming involved in political organizations.» (p. 375). Le concept de ressources fait référence aux ressources financières et au temps libre dont dispose chaque individu, mais aussi au degré de scolarité atteint et aux compétences citoyennes, compétences que les auteures définissent ainsi : «the communications and organizational abilities that allow citizens to use time and money effectively in political life». Ces ressources seraient acquises dès l'enfance au sein du foyer familial et à l'école, puis par l'expérience de travail et l'engagement bénévole au sein de sa communauté (Burns, Lehman Schlozman et Verba, 1994, p. 972). Plus un individu détiendrait de ressources, plus il serait susceptible de s'engager dans les activités politiques énumérées précédemment.

Ce concept sera mobilisé pour analyser le parcours de vie de chacune des élues afin d'identifier les expériences professionnelles, scolaires et d'engagement dans leur communauté qui ont pu favoriser leur entrée en politique en plus de les aider à établir leur crédibilité comme candidates grâce aux compétences et aux connaissances qu'elles avaient acquises. L'ensemble des élues qui ont participé à la recherche ont effectivement occupé divers emplois au sein de leur communauté avant de faire le saut en politique, ce qui leur a donné une connaissance des enjeux et des besoins locaux et permis de développer des compétences susceptibles d'être réinvesties en politique. En lien avec ce concept, les variables suivantes ont été abordées durant les entretiens : le niveau de scolarité atteint, les emplois occupés, l'engagement au sein d'organisations dans la communauté et l'expérience politique passée. Chacune de ces variables a potentiellement incité ces femmes à faire le saut en politique.

À la lumière des études réalisées au sujet des réalités des élues autochtones (Fiske, 1989; Fiske, Newell, et George, 2001; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Johnson, 2000; Morissette, 2013; Voyageur, 2008), le concept de ressources a toutefois été élargi pour tenir compte des particularités du travail politique en milieu autochtone. En effet, le concept de ressources décrit précédemment se concentre sur les compétences individuelles acquises par l'éducation et l'expérience professionnelle, qui peuvent mener à l'engagement politique. Toutefois, la consultation préalable des membres de leur communauté semble constituer une étape décisive dans la décision des femmes autochtones de se présenter aux élections locales, certaines candidates ayant été directement sollicitées par des membres de leur communauté qui souhaitaient qu'elles se lancent en politique (Fiske, 1989; Johnson, 2000; Voyageur, 2008). Le fait d'être connues au sein de leur communauté et d'y avoir occupé divers emplois constitueraient ainsi des facteurs primordiaux de leur succès à récolter des appuis. Enfin, le rôle de mère et de grand-

mère est cité comme facteur menant à l'engagement politique, les élues comparant d'une part le travail politique à une façon de prendre soin de la communauté et de réaliser leur sentiment de responsabilité envers leurs enfants et les générations à venir, et affirmant d'autre part que ces rôles leur ont permis d'acquérir des savoirs pratiques utiles au travail d'élue, dont la gestion de tâches multiples (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Les variables suivantes ont ainsi été abordées, durant les entretiens, à titre de ressources susceptibles de favoriser l'engagement politique : la situation familiale des élues (notamment le nombre d'enfants et de petits-enfants et la relation avec ceux-ci), le fait d'avoir grandi dans la communauté et d'y être connue, l'appui de la famille dans cette décision, le fait d'être membre d'une famille nombreuse (source d'appuis potentiels) et le fait d'être membre d'une famille dont certains individus ont déjà fait de la politique dans la communauté.

3.2.2 Le concept d'efficacité politique

Le second concept qui a inspiré le contenu du questionnaire d'entretien et qui a été mobilisé dans l'analyse du contenu des entretiens est celui d'efficacité politique. Diane-Michele Prindeville (2003) utilise ce concept dans une étude où elle s'intéresse aux motifs d'engagement politique et aux objectifs de leaders politiques féminines autochtones (élues ou impliquées dans des organisations locales) du Nouveau-Mexique. L'efficacité politique réfère chez cette auteure à la perception qu'ont les élues et militantes de leur capacité à influencer l'adoption de certaines politiques ou encore à provoquer des changements sociaux et politiques dans leur communauté, bref, leur évaluation des effets concrets de leur travail (p. 95). Les leaders interviewées par Prindeville tiraient une grande partie de leur sentiment d'efficacité

politique des changements positifs qu'elles avaient vus au sein de leur communauté, de leur sentiment de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens et de l'influence qu'elles avaient exercée sur d'autres femmes qui s'étaient lancées en politique en suivant leur exemple.

Le concept d'efficacité politique m'a permis d'aborder la satisfaction que retirent les élues de leur travail et de les questionner sur leurs objectifs ainsi que les résultats de leur travail. Elles gèrent en effet de multiples dossiers complexes et des projets qui s'étalent dans certains cas sur plusieurs années. Comme elles en sont toutes à leur deuxième, voire leur troisième mandat, il est possible qu'elles aient été motivées à se représenter aux élections du MCK en traçant un bilan positif des résultats de leur travail. Comme le suggère Prindeville (2003), il est probable que leur sentiment d'efficacité dépasse le simple fait d'avoir mené des projets à terme mais qu'il concerne aussi l'influence positive qu'elles croient exercer sur les membres de leur communauté. Enfin, en les questionnant sur les résultats de leur travail, j'ai également abordé les obstacles qu'elles perçoivent à l'atteinte de leurs objectifs.

En lien avec le concept d'efficacité politique, les variables suivantes ont été abordées durant les entretiens : le nombre, la nature et la progression des dossiers dont l'élue est en charge, le sentiment d'avoir contribué à l'amélioration du bien-être de la communauté, le fait d'être une femme (ce qui pourrait valoir à l'élue un traitement différent et ainsi freiner l'atteinte de ses objectifs) et le contexte politique propre à Kahnawà:ke, dont elles ont parlé longuement.

En résumé, le cadre théorique élaboré dans ce mémoire puise à la fois dans la pensée féministe développée par les intellectuelles autochtones et dans les concepts de

ressources et d'efficacité politique, issus de la science politique. Ces concepts ont orienté l'élaboration du questionnaire d'entretien et guidé l'analyse du contenu des entretiens, démarches qui seront décrites en détail dans le prochain chapitre portant sur la méthodologie de la recherche.

CHAPITRE IV – MÉTHODOLOGIE

DÉMARCHE DE RECHERCHE AUPRÈS DES ÉLUES DU MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀ:KE

Afin de comprendre les raisons qui les ont motivées à se lancer en politique, j'ai entrepris en 2016 une démarche de recherche avec quatre femmes élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke qui a mené à la réalisation d'entretiens sur leurs parcours de vie, leurs objectifs politiques et les défis auxquels elles sont confrontées. Suivant les approches féministes proposées dans le cadre théorique, j'ai placé la parole des élues au cœur de la recherche et je me suis intéressée à leur vision des rôles et responsabilités des femmes mohawk et de la place de celles-ci en politique. Les concepts de ressource et d'efficacité politique, quant à eux, m'ont aidée à déterminer les questions d'entretien et à interpréter les données.

4.1 Le Mohawk Council of Kahnawà:ke, un observatoire privilégié des défis et des réalités des élues autochtones

Dans le cadre de ma recherche, je désirais m'entretenir directement avec des élues autochtones afin d'apporter un nouvel éclairage aux enjeux et questions soulevés dans les recherches effectuées précédemment sur l'expérience des femmes au sein des conseils de bande. La situation du Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) est vite apparue comme incontournable puisque les femmes élues y étaient nombreuses et géraient des secteurs clés pour la gouvernance de la communauté. Leur intérêt envers le projet a été déterminant et a permis l'élaboration d'une démarche de recherche visant à mieux connaître leurs préoccupations et leurs défis en tant qu'élues.

4.1.1 Choix du cas à l'étude

Le projet de recherche a pris la forme d'une étude de cas visant à documenter les défis et réalités des élues autochtones à partir de l'expérience des femmes chefs de Kahnawà:ke qui étaient en poste de juillet 2015 à juillet 2018. L'étude de cas «ne prétend pas à la représentativité statistique» (Roy, 2009, p. 205), mais vise plutôt l'étude approfondie d'un phénomène à partir d'un seul cas, choisi en fonction de ses qualités par rapport aux objectifs de la recherche (Hamel, 1989). Non seulement l'implication des femmes au sein des conseils de bande de leurs communautés est-elle en croissance, mais la représentation des femmes en politique autochtone est également une des priorités actuelles des organismes de promotion des droits des femmes autochtones tels Femmes autochtones du Québec, qui offre des formations et du soutien aux élues des communautés du Québec (FAQ, 2017).

Tel que présenté dans la problématique du mémoire, le cas des élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke présentait un grand intérêt pour tenter de comprendre les défis et les réalités des élues autochtones. Premièrement, la place importante qu'auraient occupée les femmes dans le système politique traditionnel mohawk est mentionnée à de multiples reprises dans la littérature consultée et suggère que cette nation se distinguait à cet égard. Il paraissait donc pertinent d'interroger les élues actuelles du MCK sur les liens potentiels qu'elles percevaient entre ces pratiques historiques et le fait que les femmes jouissent actuellement d'une représentation forte au conseil, où elles ont été présentes de façon ininterrompue depuis les années 1960. Deuxièmement, le nombre élevé de femmes chefs au sein du MCK au moment où a débuté la recherche (cinq femmes parmi les 12 élus du conseil pour la période 2015-2018), contrastait fortement avec les communautés où les femmes élues sont

minoritaires, voire absentes des conseils de bande. Leurs témoignages étaient donc susceptibles de révéler les facteurs favorables à la participation politique des femmes et de mettre en lumière les défis auxquels les élues font face même lorsqu'elles sont nombreuses dans un conseil. Bref, le cas des femmes élues de Kahnawà:ke constituait un «observatoire privilégié» (Hamel, 1989, p. 67) pour comprendre les défis et les réalités des femmes élues dans les conseils de bande.

Enfin, des considérations pratiques ont également influencé la sélection du cas étudié. En effet, la proximité géographique de Kahnawà:ke par rapport à Montréal constituait un avantage non négligeable qui allait me permettre de me rendre dans la communauté par mes propres moyens à plusieurs reprises pour présenter le projet aux élues, réaliser les entretiens et présenter les résultats de la recherche. De plus, l'usage de l'anglais pour réaliser les entretiens et rédiger les documents à l'intention des élues ne me posait pas problème. Les services d'un interprète, qui auraient entraîné des coûts supplémentaires, n'ont donc pas été nécessaires. Ces considérations pratiques ont été prises en compte par le comité d'éthique de la recherche de l'UQAM lorsqu'il a évalué la faisabilité du projet.

4.1.2 Le développement d'une relation de confiance avec les femmes chefs de Kahnawà:ke, une étape primordiale du projet de recherche

Dans le cadre de mon mémoire, il m'apparaissait primordial de traiter de la gouvernance autochtone au féminin en sondant des femmes qui sont concernées au premier chef par cette question. Je voulais donc entrer en contact avec des élues pour connaître ce qui les amène à se lancer en politique et savoir comment elles vivent leur expérience au sein des conseils de bande. Dans sa thèse de doctorat, Basile (2017)

souligne d'ailleurs que le point de vue et l'expérience des femmes autochtones ont longtemps été exclus de la recherche effectuée auprès des peuples autochtones. Cette exclusion a eu pour effet de priver la recherche des savoirs particuliers détenus par les femmes et de perpétuer des représentations erronées, voire méprisantes, des femmes autochtones. Pour tenter de remédier à ce problème, les lignes directrices en matière de recherche avec les peuples autochtones qui ont été élaborées au cours des dernières années demandent aux chercheurs d'inclure autant que possible des participantes autochtones féminines dans leurs recherches, depuis l'élaboration des projets jusqu'à la collecte des données (CRSH, CRSNG et IRSC, 2014). Dans la même veine, Femmes autochtones du Québec a fait paraître en 2012 ses *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*, dont je me suis inspirée tout au long de ma démarche. Le document vise à outiller les organisations autochtones et les chercheurs pour les amener à entreprendre des projets de recherche de type collaboratif fondés sur les besoins et les priorités des femmes autochtones et qui favorisent leur inclusion à chaque étape de la recherche.

Le projet a commencé par l'établissement d'une relation de confiance avec les élues de Kahnawà:ke, que je n'avais jamais rencontrées avant d'entreprendre cette recherche. Bien qu'elles aient été identifiées comme participantes potentielles dès le début du projet, j'ai établi un premier contact avec elles en août 2016 pour sonder leur intérêt à participer à un tel projet. Je leur ai écrit pour leur présenter brièvement mon parcours et leur demander si l'on pouvait se rencontrer pour discuter de leur participation éventuelle au projet. Quatre des cinq élues ont accepté de me rencontrer individuellement à leur bureau à Kahnawà:ke en août et en septembre 2016 : Kahsennenhawe Sky-Deer, Gina Deer, Rhonda Kirby et Christine Zachary-Deom. La cinquième élue, Arlene Jacobs, a décliné mon invitation à participer au projet. Ce fut une étape déterminante, puisque c'est lors de nos premières rencontres que j'ai pu me

présenter aux élues et leur exposer les raisons pour lesquelles je m'intéressais à leur travail politique. Ces rencontres, qui ont pris la forme de discussions informelles, m'ont permis d'en apprendre plus sur le parcours de chacune d'entre elles et ont orienté le développement du projet. Les quatre élues ont alors accepté de m'accorder subséquemment un entretien formel.

Dans ses lignes directrices en matière de recherche, Femmes autochtones du Québec (2012, p. 11) souligne l'importance d'entretenir un «dialogue continu» avec les participantes à la recherche pour favoriser une «démarche inclusive» où leurs préoccupations et leurs intérêts sont pris en compte à chaque étape du processus. Ainsi, depuis nos premières rencontres jusqu'aux entretiens et à l'analyse des résultats, je suis demeurée en contact avec les participantes afin de les informer de l'avancement du projet et solliciter leur avis à propos, notamment, du formulaire de consentement et du questionnaire d'entretien. Je les ai également tenues au courant des présentations que j'ai données dans des colloques à partir des entretiens que nous avons faits en leur faisant parvenir des copies des diaporamas utilisés lors de ces présentations. Comme il n'existe pas de comité supervisant la recherche dans le domaine des sciences sociales à Kahnawà:ke¹, je transigeais directement avec les élues pour obtenir leur approbation concernant les divers documents utilisés durant le projet. Leur emploi du temps très chargé a constitué un défi constant en matière de communication et de prise de rendez-vous. Leur collaboration a été cruciale à cet égard puisqu'elles m'ont tout de même accordé du temps dans leur horaire bien rempli.

¹ Lorsque cette recherche a été entreprise, le seul comité existant en matière d'éthique de la recherche à Kahnawà:ke supervisait uniquement la recherche en matière de santé et de services sociaux. La personne responsable du comité m'a donc référée au Mohawk Council of Kahnawà:ke, dont j'avais déjà rencontré les élues une première fois.

4.2 Processus d'approbation éthique

Le processus d'approbation éthique du projet s'est fait en collaboration avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke, sous la supervision du comité d'éthique de la recherche de l'UQAM. Les lignes directrices en matière de recherche avec les peuples autochtones (APNQL, 2014; CRSH, CRSNG et IRSC, 2014; FAQ, 2012) ont joué un rôle central lors de cette étape de la recherche.

4.2.1 Entente avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke sur les conditions de réalisation de la recherche

Une fois les premiers contacts établis avec les élus de Kahnawà:ke, j'ai dû obtenir l'approbation formelle du Mohawk Council of Kahnawà:ke avant de réaliser les entretiens. Cette approbation correspond au principe de consentement collectif auquel réfère le *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*, principe défini de cette façon :

Tout projet de recherche doit, avant de débiter, obtenir le consentement collectif émis par la Première Nation ou l'organisme des Premières Nations dûment reconnu et mandaté pour l'octroi de ce consentement. Ce consentement doit se faire par écrit, après l'analyse détaillée du projet de recherche (APNQL, 2014, p. 39).

En vue d'obtenir cette approbation, j'ai fait une présentation devant les élus du conseil en février 2017 pour leur décrire le projet et leur expliquer la forme que prendrait la participation des élus du conseil à la recherche. Les élus du MCK ont exprimé les

préoccupations qu'ils avaient par rapport au projet, qui concernaient principalement l'utilisation et la conservation des données issues des entretiens une fois le projet terminé. J'ai répondu à leurs préoccupations et ils ont donné leur approbation au projet. En avril 2017, le Mohawk Council of Kahnawà:ke m'a fait parvenir une lettre où il donnait officiellement son appui au projet (annexe C). Le contenu de la lettre a fait l'objet de discussions entre le MCK, par la voix d'une de ses élues qui participait au projet, et moi. La lettre énumère les conditions de réalisation du projet, dont nous avons convenu ensemble, et les responsabilités de chacune des parties tout au long du processus. Cette lettre a servi d'appui à la demande d'approbation qui a par la suite été soumise au comité d'éthique de la recherche de l'UQAM. Le certificat d'approbation éthique pour le projet a été émis en juin 2017 (annexe D), avant que ne débutent les entretiens de recherche.

Bref, le processus d'approbation du projet a permis de répondre aux préoccupations de toutes les parties à la recherche en conciliant les exigences du MCK et celles du comité d'éthique de l'université avant d'entreprendre la récolte des données.

4.3 Collecte des données

La récolte des données a été effectuée principalement par le biais d'entretiens semi-directifs réalisés avec quatre élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke. Une recherche documentaire complémentaire sur l'histoire de la communauté a été effectuée pour mieux contextualiser le travail des élues dans le mémoire.

4.3.1 Préparation et réalisation des entretiens

La méthode de l'entrevue semi-dirigée a été retenue dans le but de recueillir le point de vue détaillé des élues de Kahnawà:ke sur leur expérience à titre de chef. Les avantages de l'entretien semi-dirigé sont décrits par Savoie-Zajc (2009) qui souligne la souplesse de cette méthode, caractérisée par un schéma d'entrevue composé de questions ouvertes qui appellent des réponses élaborées. Cette souplesse permet «d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation» (p. 340), les questions prévues dans le schéma d'entretien mais également d'explorer les thèmes pertinents susceptibles d'émerger durant la discussion. Prindeville (2003) ajoute que les personnes interviewées ont ainsi une prise sur le déroulement de l'entretien, qu'elles peuvent influencer selon les réflexions que leur inspirent les sujets abordés. Elle souligne enfin que la richesse du matériel obtenu par ce type d'entretien constitue un avantage important pour la collecte des données.

Suite aux premières rencontres avec les élues de Kahnawà:ke durant l'été 2016, le projet de mémoire ainsi que le questionnaire d'entretien ont été élaborés en tenant compte des renseignements obtenus lors de ces rencontres. J'ai soumis le formulaire de consentement et le questionnaire d'entretien (annexes E et F) aux participantes avant d'effectuer les entrevues pour connaître leur avis sur ces documents et m'assurer que l'ensemble de leurs préoccupations y étaient reflétées. Cela leur permettait également de se préparer pour les entretiens. Ces documents ont été élaborés en concertation avec mon directeur de recherche ainsi que ma codirectrice, Suzy Basile, fondatrice et directrice du laboratoire de recherche sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones - Mikwatisiw à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Enfin, ils ont été révisés et approuvés par le comité d'éthique de la recherche de l'UQAM.

J'ai réalisé seule les entretiens individuels avec les quatre participantes entre les mois de juillet et de septembre 2017. D'une durée moyenne d'une heure, ils étaient enregistrés à l'aide d'un enregistreur audionumérique. Les entretiens ont été effectués en anglais, langue d'usage des élues. Des questions avaient été définies d'avance pour orienter les entretiens en fonction des objectifs de la recherche. Des thèmes supplémentaires ont émergé à partir des intérêts des participantes et de leurs parcours de vie très diversifiés. Pour m'assurer de bien comprendre le sens de leurs propos, je leur demandais parfois d'approfondir ou de clarifier certaines de leurs affirmations. Je leur ai également posé des questions qui n'étaient pas prévues dans la grille d'entretien mais qui me paraissaient pertinentes à la lumière de nos échanges.

4.3.2 Recherche documentaire complémentaire

En plus des entretiens, une recherche documentaire a été effectuée sur l'histoire de Kahnawà:ke, sur l'évolution de sa structure politique et sur ses caractéristiques contemporaines pour tenter de situer le contexte local dans lequel les élues de Kahnawà:ke effectuent leur travail, contexte dont elles ont longuement parlé durant les entretiens.

J'ai consulté des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat sur l'histoire et la politique de Kahnawà:ke et sur le nationalisme mohawk, travaux rédigés notamment par des chercheurs et intellectuels issus de Kahnawà:ke (soit Taiaiake Alfred, Kahente Horn-Miller et Audra Simpson, cités dans la problématique et la revue de littérature). J'ai également récolté des informations sur le site internet du journal local *The Eastern Door* ainsi que sur le site du Mohawk Council of Kahnawà:ke, où sont

publiés quotidiennement des communiqués de presse et autres avis destinés aux membres de la communauté. On peut aussi lire sur le site du MCK un bref historique du développement de Kahnawà:ke ainsi qu'une description des responsabilités de chacun des élus du MCK. J'ai également consulté le site internet d'Affaires autochtones et du Nord Canada, où sont compilés des renseignements et des statistiques à jour sur chaque communauté des Premières Nations au pays (démographie, composition du conseil de bande, emplacement des terres de réserve, etc.)². J'ai aussi communiqué par courriel avec Affaires autochtones et du Nord Canada pour obtenir des données sur la composition du Mohawk Council of Kahnawà:ke depuis les années 1950. Cela m'a permis de connaître l'évolution du nombre de femmes au sein du MCK. Les informations récoltées auprès de ces sources ont orienté le questionnaire d'entretien et m'ont permis d'approfondir certains thèmes avec les participantes puisque je comprenais mieux ce dont elles parlaient grâce à cette recherche documentaire préalable. Ces renseignements m'ont aussi aidée à interpréter les données lors de l'analyse des entretiens (Tilley, 2016).

4.4 Analyse du contenu des entretiens et validation auprès des participantes

Le contenu des entretiens a fait l'objet d'une analyse qualitative et d'une validation avec les participantes.

² Kahnawà:ke ne participe pas aux recensements de Statistique Canada (Papillon, 2008). En 2001, l'APNQL recommandait d'ailleurs aux communautés du Québec et du Labrador de boycotter l'Enquête sur les peuples autochtones de Statistique Canada au motif qu'elle ne respecte pas les principes PCAP (Propriété, Contrôle, Accès et Possession) dont se sont dotées les Premières Nations pour conserver le contrôle des données récoltées dans leurs communautés. L'APNQL encourage plutôt ses membres à participer à l'Enquête Régionale Longitudinale sur la Santé des Premières Nations et Inuits (ERLSPNI), conduite par l'Organisation nationale de la santé autochtone (Secrétariat de l'APNQL, 2001).

4.4.1 Codage des entretiens

Dans les jours suivant chacun des entretiens, j'ai transcrit les enregistrements dans un logiciel de traitement de texte et je les ai annotés en identifiant les thèmes principaux qui ressortaient de cette première lecture. Par la suite, j'ai effectué le codage des transcriptions à l'aide du logiciel NVivo. À la manière de la démarche proposée par Kathy Charmaz (1998), une première lecture des transcriptions a été effectuée pour faire une identification préliminaire des thèmes récurrents ainsi que des similitudes et des différences dans les propos des participantes. Une liste de catégories de codage a ensuite été dressée à partir des concepts contenus dans le questionnaire d'entretien et de la première lecture des transcriptions, combinaison d'une approche de type théorique (*concept-driven*) où les catégories sont déterminées d'avance et d'une approche par les données (*data-driven*) où les catégories sont développées à partir des données brutes (Brinkmann, 2013, p. 62). Cette première phase de l'analyse a permis la rédaction d'un sommaire des thèmes principaux des quatre entretiens, chaque thème étant illustré à l'aide de citations significatives. Ce document a été soumis aux participantes en vue de la deuxième rencontre que je voulais organiser avec chacune d'entre elles pour valider ces résultats préliminaires et les questionner sur les idées présentées dans le sommaire.

4.4.2 Rencontres de validation avec les participantes

La validation des résultats avec les participantes de la recherche est identifiée comme une étape essentielle dans les *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones* (FAQ, 2012). Cette étape de la démarche vise à s'assurer que

l'interprétation des résultats reflète adéquatement la pensée des participantes ainsi que les valeurs et les savoirs des Premières Nations concernées. Elle permet ainsi aux participantes de conserver un contrôle sur la façon dont elles (et leurs communautés) sont représentées dans la recherche.

Suivant la démarche préconisée par FAQ (2012), j'ai remis les deux documents suivants à chaque participante suite aux entretiens: une copie de la transcription de son propre entretien et un document présentant un sommaire des thèmes principaux des quatre entretiens. Les documents ont été déposés en personne à la réception de leur bureau, dans des enveloppes scellées, pour préserver la confidentialité des données. Ce sommaire offrait aux participantes une vue d'ensemble des idées récurrentes de tous les entretiens. Je les ai sollicitées de nouveau afin de les rencontrer individuellement pour obtenir leurs impressions sur le sommaire et approfondir certaines questions évoquées durant les entretiens. Deux d'entre elles ont accepté; une autre a donné son approbation au résumé mais m'a informée qu'elle n'avait pas le temps de me rencontrer; enfin une série d'imprévus ont mené à l'annulation de ma rencontre avec la quatrième élue. Mes rencontres avec les deux chefs qui étaient disponibles ont eu lieu entre novembre 2017 et avril 2018. D'une durée moyenne d'une heure, ces rencontres étaient enregistrées à l'aide d'un enregistreur audionumérique. Nous avons échangé sur mon interprétation préliminaire du contenu des entretiens et les participantes ont ajouté des éléments d'information aux réponses que leurs collègues et elles-mêmes avaient données lors des entretiens. Je leur ai aussi posé des questions supplémentaires pour éclaircir certains points abordés durant les entretiens. En faisant cette démarche, je voulais m'assurer que la présentation et l'interprétation du contenu des entretiens reflètent de la manière la plus fidèle possible leurs pensées et leurs propos.

Enfin, une version préliminaire du mémoire a été remise au MCK en juin 2018. Le document a été lu par un des conseillers juridiques du MCK, qui maîtrise le français. Il a discuté du contenu avec les quatre participantes à la recherche et ils ont formulé ensemble des demandes de modifications dans les cas où l'information présentée était erronée ou imprécise. Ces modifications ont été intégrées à la version finale du mémoire.

4.5 Défis et limites de la recherche

Il est pertinent d'identifier ici quelques défis qui se sont présentés dans le cadre de cette recherche et d'en préciser les limites.

4.5.1 Contraintes temporelles et disponibilité des participantes

Le défi principal qui s'est posé dans le cadre de cette recherche concerne l'idéal collaboratif de co-construction que je désirais mettre en œuvre et qui a fait face à des considérations pratiques, des réalités concrètes qui ont limité le degré d'engagement des participantes au sein du projet de recherche. Comme les participantes ont un emploi du temps extrêmement chargé, les communications et la prise de rendez-vous ont constitué un défi tout au long du projet. La rétroaction des participantes par rapport aux documents que je leur ai soumis a été limitée. Également, je n'ai pu rencontrer que deux des quatre élues au moment de la validation des résultats préliminaires en raison de leur horaire chargé. La perspective des autres participantes aurait pu amener un éclairage nouveau sur les données. Toutes les participantes ont

tout de même accepté de m'accorder du temps dans leur horaire bien rempli et m'ont appuyée tout au long de la recherche, notamment au moment de la présentation du projet devant le MCK. Enfin, il faut souligner que je n'avais pas de relation préalable avec les élues avant d'entreprendre cette recherche. Une relation à plus long terme aurait facilité l'identification de leurs besoins et intérêts en matière de recherche, tel que préconisé par FAQ (2012), et aurait pu favoriser un engagement plus actif de leur part dans le projet en vue d'une véritable co-construction de la recherche entre elles et la chercheuse.

4.5.2 Faible taille de l'échantillon

La faible taille de l'échantillon étudié confère à cette étude un caractère exploratoire (Dorais, 1993), où des pistes d'analyse ont été développées à partir des propos des participantes mais gagneraient à être approfondies par l'élargissement du corpus de données. Certains sujets n'ont été abordés que brièvement durant les entretiens ou ont suscité moins d'intérêt de la part des participantes, menant à des conclusions de recherche limitées. Cette limite ne diminue toutefois pas la pertinence de la présente recherche, importante par sa contribution à un corpus peu développé à ce jour, soit la recherche sur les réalités des femmes élues au sein des conseils de bande. Cette exploration du parcours politique des élues de Kahnawà:ke pourra certainement servir de «tremplin» (Dorais, 1993, p. 21) pour une future démarche de recherche qui compilerait des données sur les réalités des élues au sein de plusieurs communautés autochtones du Québec. Surtout, le temps nécessaire à l'établissement et au maintien d'une relation de confiance avec les participantes est un des facteurs principaux dans la décision qui a été prise, dans cette recherche, de limiter l'étude à une communauté. La faisabilité du projet et la capacité de la chercheuse à tenir ses engagements envers

les élues constituaient des critères centraux de l'élaboration et de la mise en œuvre de la démarche de recherche.

4.5.3 Biais potentiels et avenues de recherche à explorer

Il est fort probable que les propos des participantes durant les entretiens aient été influencés par le poste qu'elles occupent, qui comporte un devoir de réserve dans la mesure où elles sont élues au sein d'une institution dont elles doivent appuyer les positions et préserver l'image. Sachant qu'elles seraient identifiées dans le mémoire et que leurs collègues masculins pourraient lire leurs propos, il est possible qu'elles aient tempéré volontairement leur discours sur la question des rapports avec leurs collègues, alors qu'elles ont affirmé que les femmes élues ne faisaient pas l'objet d'un traitement différencié à l'intérieur de l'organisation du MCK. Il serait intéressant à ce titre de mener des entretiens, lors d'une prochaine recherche, avec des anciennes élues du MCK. Il est possible que leur distance par rapport à l'institution les amène à tenir un discours différent de celui des élues en poste au sujet de leur expérience au conseil. Aussi, pour tenter de confirmer ou d'infirmier si les femmes élues du MCK ont effectivement des qualités et une approche différentes de celles de leurs collègues masculins, comme certaines participantes l'ont suggéré, il serait utile de faire des entretiens avec les hommes élus du MCK pour tester cette hypothèse et évaluer s'ils envisagent effectivement leur travail d'une manière différente par rapport aux femmes dans ce domaine.

Les deux prochains chapitres décrivent en détail les thématiques principales abordées avec les élues au cours des entretiens de recherche.

CHAPITRE V – RÉSULTATS DE RECHERCHE (PARTIE 1)

PARCOURS, OBJECTIFS ET VISIONS DU TRAVAIL POLITIQUE

La première partie des résultats de recherche s'articule autour du parcours de vie, des objectifs politiques et de la vision du travail politique tels que décrits par les quatre chefs (*Ietsénhaienhs*)¹ participantes, Kahsennenhawe Sky-Deer, Gina Deer, Rhonda Kirby et Christine Zachary-Deom.

5.1 Devenir chef, un choix de carrière qui s'inscrit dans des parcours diversifiés

Le premier objectif de la recherche visait à mettre en lumière les facteurs et motivations qui ont amené les élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke à entreprendre une carrière politique. Les entretiens ont permis de retracer le parcours de chacune d'entre elles et d'identifier les expériences significatives par lesquelles elles ont développé un intérêt envers la politique et acquis des compétences et connaissances pertinentes dans ce domaine. Ces compétences et expériences se rapportent au concept de ressources présenté dans le cadre théorique (Burns, Lehman Schlozman et Verba, 1994; 1997), désignant les ressources dont dispose un individu qui peuvent favoriser sa participation politique (ressources financières, temps libre, degré de scolarité atteint et compétences citoyennes).

¹ La chef Sky-Deer a exprimé sa préférence pour le titre *Ietsénhaienhs*, qui signifie «gardienne du feu» en langue mohawk, en référence aux responsabilités des chefs au sein de la nation. Ce terme est employé notamment sur la page de présentation des élus sur le site internet du MCK.

5.1.1 Portrait des élues

Les entretiens de recherche ont permis de dresser un portrait biographique des quatre chefs participantes². La chef Kahsennenhawe Sky-Deer, la plus jeune des quatre, est détentrice d'un baccalauréat en psychologie obtenu dans le cadre de ses études universitaires en Floride, où elle a d'abord emménagé pour jouer dans une équipe de football. Éluë pour la première fois en 2009 à l'âge de 29 ans, elle a été réélue en 2012, en 2015 et en 2018. Au moment de l'entrevue, en juillet 2017, elle était responsable des dossiers suivants au sein du MCK : affaires administratives, code d'appartenance, législation et patrimoine.

La chef Gina Deer a été policière (Peacekeeper) à Kahnawà:ke durant 12 ans avant de se lancer en politique, en plus d'avoir travaillé à la Kateri Memorial Hospital située à Kahnawà:ke. Elle est propriétaire d'une station-service à Sainte-Agathe-des-Monts, non loin de la réserve de Doncaster (Tioweró:ton), que Kahnawà:ke partage avec les membres de la communauté mohawk de Kanésatake. Mère de plusieurs enfants, elle est aussi grand-mère de plusieurs petits-enfants. Éluë pour la première fois en 2012, elle a été réélue en 2015 et en 2018. Au moment de l'entrevue, en août 2017, elle était responsable des dossiers suivants au sein du MCK : développement économique, sécurité publique (Peacekeeper Services Board et Kahnawà:ke Gaming Commission) ainsi que le commerce du tabac.

² Les élues se sont vu offrir le choix d'être identifiées ou de rester anonymes lorsqu'elles ont signé le formulaire de consentement. Garantir leur anonymat posait toutefois un défi important puisqu'elles sont des personnalités publiques dans leur communauté et qu'elles n'étaient que quatre participantes. Ce risque leur a été décrit en détail à l'oral et dans le formulaire de consentement (voir l'annexe E) et elles ont toutes accepté que leur nom soit divulgué dans le mémoire.

Détentrice d'un baccalauréat en éducation à la petite enfance, la chef Rhonda Kirby a été enseignante de maternelle à Kahnawà:ke durant 12 ans puis a travaillé plusieurs années au développement d'un programme de prévention du diabète dans la communauté. Mère et grand-mère, elle a été élue pour la première fois en 2006, puis réélue en 2009, en 2012, en 2015 et en 2018. Au moment de l'entrevue, en août 2017, elle était responsable des dossiers suivants au sein du MCK : éducation et affaires sociales et communautaires, santé et relations Québec/Kahnawà:ke.

Diplômée en anthropologie, en éducation et en droit, la chef Christine Zachary-Deom a été enseignante au primaire à Kahnawà:ke durant 11 ans. Elle a également exercé la profession d'avocate, notamment pour le Mohawk Council of Kahnawà:ke. Mère et grand-mère elle aussi, elle a été élue pour la première fois en 2012 et réélue en 2015, mais elle ne s'est pas présentée lors des élections en 2018. Au moment de l'entrevue, en septembre 2017, elle était responsable des dossiers suivants au sein du MCK : négociations entourant la revendication territoriale de la Seigneurie du Sault St-Louis, consultations et accommodements, justice et développement du musée de Kahnawà:ke.

5.1.2 La décision de se porter candidate : facteurs et influences

Tel que décrit précédemment, les quatre élues qui ont participé à la recherche ont des profils et des parcours très diversifiés. Toutes ont grandi à Kahnawà:ke et y ont passé la plupart de leur vie, outre des séjours de quelques années à l'extérieur de la communauté pour effectuer des études postsecondaires. Leurs enfants et petits-enfants vivent également, pour la plupart, à Kahnawà:ke. Elles en sont toutes à leur

deuxième ou troisième mandat au sein du Mohawk Council of Kahnawà:ke, travail rémunéré qu'elles exercent à temps plein.

À la lumière de leurs propos, il est apparu clair qu'il n'existe pas qu'un seul chemin menant vers la politique, mais plutôt une combinaison d'expériences, de circonstances et, dans certains cas, un intérêt de longue date pour ce domaine. Pour certaines chefs, cet intérêt a été éveillé par l'engagement politique de leur famille. Les chefs Sky-Deer, Zachary-Deom et Kirby comptent effectivement des membres de leur famille (père, frère, grand-oncle ou encore cousin éloigné) qui ont siégé au MCK par le passé. La chef Rhonda Kirby, dont le père a occupé le poste de Grand chef pendant plusieurs années lorsqu'elle était jeune, explique que cette expérience a éveillé sa curiosité par rapport aux enjeux politiques locaux :

My father at one time was the Grand Chief and he was in Council for many, many years. So I think as a young teenager, I was very interested in what he was doing and what was going on in the community. (chef Rhonda Kirby)

La chef Kahsennenhawe Sky-Deer, dont un grand-oncle et un cousin éloigné ont siégé autrefois au sein du MCK, soutient qu'elle a été influencée surtout par l'engagement des membres de sa famille dans des projets et institutions communautaires en dehors du MCK, notamment dans le développement d'initiatives de revitalisation linguistique à Kahnawà:ke :

My grandmother had 14 siblings. So that's a very big family in the community [...] Very involved in the Mohawk language revitalization movement. I would say about four or five of my aunties were teachers at the Karihwanoron school Mohawk immersion, which I attended when I was in nursery until grade 6. I guess they were always involved in politics. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Voir les membres de sa famille s'engager en politique produirait deux conséquences potentielles: d'une part, cette expérience peut susciter, dès un jeune âge, un intérêt envers les enjeux politiques locaux et le travail d'élue; d'autre part, cette expérience peut également retarder, voire décourager l'entrée en politique d'une personne qui a vu de près ce travail empiéter sur la vie privée et familiale de ses proches. L'expérience de la chef Rhonda Kirby, dont le père était Grand chef, l'a incitée à retarder son entrée en politique pour éviter d'élever ses enfants dans le même contexte qu'elle avait trouvé difficile durant son enfance :

I remember growing up while my father was in politics, it was very difficult. It was a much smaller community at the time [...] There were often people knocking at the door. And I think way back in the 1970s, it's something that was achievable, where a councilor would be able to help an individual depending on what it was. So, I remembered that part [...] And I thought when I had children that's not something I want to happen in my home. (chef Rhonda Kirby)

Ainsi, elle a attendu que ses enfants aient quitté le foyer familial avant d'entreprendre sa carrière politique. Enfin, la chef Zachary-Deom, dont un des frères a siégé au sein du MCK par le passé, a indiqué que cela n'avait eu aucune influence sur sa décision de se lancer en politique.

Outre l'influence du milieu familial, l'intérêt et le talent pour la politique semblent constituer des qualités naturelles chez certaines élues qui ont occupé des positions de leadership dès leur adolescence. La chef Sky-Deer, par exemple, s'est démarquée comme leader à partir de l'école secondaire et dans les équipes sportives où elle était impliquée. Elle ressentait dès sa jeunesse le désir de se lancer en politique un jour et soutient que ses qualités de leader ont été remarquées par son entourage :

I guess I always kind of had leadership qualities. I got involved in youth groups and I got to go to conferences. I was always one of, I guess Kahnawà:ke's youth that kind of stood out as somebody who had capacity and leadership and I always wanted to be involved. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Au-delà de leur intérêt envers la politique ou de l'influence de membres de leur famille, le choix des élues de se porter candidate aux élections a principalement été dicté par les circonstances dans leur carrière et leur vie personnelle. La recherche d'un emploi et le désir de relever un nouveau défi professionnel font effectivement partie des principales raisons qu'elles ont évoquées pour expliquer leur entrée en politique. Elles voulaient s'épanouir professionnellement tout en continuant d'exercer un travail où elles pourraient servir les intérêts de la communauté alors qu'elles avaient mené la majeure partie de leur carrière à Kahnawà:ke :

Well, at the time it was just a matter of, the position that I had before was winding down and it just kind of seemed like this was the time to. I always thought about doing it for a couple of years. (chef Rhonda Kirby)

Dans la même veine, la chef Zachary-Deom a précisé qu'elle n'avait pas planifié son entrée en politique à l'avance, mais que ce sont plutôt les circonstances qui avaient influencé sa décision :

It's quite by chance that this happens. I don't see that it's something that you think about doing when you're 20. We just seem to suddenly decide this is what we want to do. I don't see it as a plan. It was never a plan for me. It just happened. It was just the time. (chef Christine Zachary-Deom)

Surtout, la politique leur apparaissait comme un domaine où elles pourraient exercer une plus grande influence que dans leurs emplois précédents pour mettre en œuvre

des solutions aux problèmes qu'elles avaient identifiés dans la communauté. Grâce à leur expérience de vie et de travail au sein de la communauté, elles connaissaient bien les enjeux sociaux et politiques à Kahnawà:ke (santé, logement, éducation, langue et culture, etc.) et sentaient qu'elles pourraient provoquer des changements concrets pour y répondre en siégeant au MCK. La chef Deer, qui a été policière à Kahnawà:ke pendant 12 ans, explique que c'est par cette expérience qu'elle a pris conscience des besoins à combler dans la communauté, ce qui l'a motivée à faire le saut en politique pour tenter d'y remédier :

Through policing, I mean, you can see the need for housing, you could see the need for child care, you could see the need for healthcare. There's just so many different things. (chef Gina Deer).

Enfin, leur entrée en politique correspondait à une volonté d'améliorer le fonctionnement de la gouvernance à Kahnawà:ke et les relations entre le conseil et la population. Elles ont effectivement abordé en détail la perception négative qu'a une partie de la communauté à propos du MCK. La chef Sky-Deer, entre autres, rapporte avoir entendu, dès son plus jeune âge, des témoignages très critiques du MCK dans la communauté, qui remettaient en question l'intégrité des élus du conseil et dépeignaient le MCK comme servant les intérêts du gouvernement fédéral plutôt que de la population de Kahnawà:ke. En se faisant élire au sein du MCK, elle voulait notamment vérifier la véracité de ces discours sur la gestion politique de la communauté :

I always remember hearing negative things, like I said, that history and that mentality, it permeates through the generations about a Council selling out the people, they're not good people, they're only in it for themselves, they're an arm of the federal government [...] I was like, maybe one day I'll get in there because I don't want to hear that this is what our people are doing to us. Or I want to get in there to find out if it's true. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Elle espérait ainsi que sa présence au conseil contribuerait à l'amélioration des rapports entre le MCK et la communauté.

Avant de se lancer officiellement, les élues ont sondé leur entourage et les membres de la communauté pour évaluer leurs chances de remporter un siège si elles se portaient candidates. Comme elles ont vécu et travaillé longtemps à Kahnawà:ke avant d'être élues au sein du MCK, elles estiment que les membres de la communauté avaient une bonne idée de leurs accomplissements ainsi que de leurs qualités et compétences, leur permettant de présenter leur bilan pour convaincre les gens de les appuyer. Bien sûr, elles ont également consulté leur famille. Il est apparu que la famille pouvait constituer une source d'appuis tangibles se traduisant par des votes, en particulier pour les candidates issues de familles nombreuses. Toutefois, la chef Sky-Deer a nuancé ce constat en précisant qu'une minorité seulement des membres de la communauté exerçaient leur droit de vote lors des élections du MCK. Ainsi, l'appui de la famille n'influencerait pas nécessairement les résultats des élections, surtout pour les candidates issues de familles près des milieux traditionalistes, qui généralement ne participent pas aux élections³. En effet, certaines personnes affiliées aux *Longhouses*, institutions culturelles traditionalistes, contestent la légitimité du MCK à exercer l'autorité politique au sein de la communauté au motif qu'il constitue une institution imposée par le gouvernement canadien (Alfred, 1995; Simpson, 2014).

La vie familiale, priorité pour les élues, constitue également un facteur qui a occupé une place centrale dans leur décision de se lancer en politique puis de solliciter des mandats supplémentaires. La conciliation de la fonction d'élue et des responsabilités

³ Selon la chef Sky-Deer, environ 5600 membres de la communauté disposent du droit de vote aux élections du MCK, mais seulement 1400 à 1500 d'entre eux participeraient effectivement aux élections. Elle estime à 1000 le nombre d'individus qui participent aux activités des *Longhouses*.

qu'elles assument auprès de leurs enfants et de leurs petits-enfants représente en effet un défi important en raison de la charge de travail élevée associée à leur poste. Leur famille, dont la plupart des membres résident à Kahnawà:ke, occupe une place centrale dans leur quotidien. Aussi, deux des quatre élues ont entamé leur carrière politique alors que leurs enfants avaient atteint l'âge adulte et ont affirmé qu'il leur aurait été impossible de concilier les responsabilités associées au soin de jeunes enfants et la charge de travail considérable que représente la fonction d'élue. Une autre a développé des stratégies au fil des années passées au sein du MCK pour faire plus de place à sa famille dans son horaire chargé, notamment en partageant les tâches associées à ses dossiers avec d'autres chefs :

It's been a little bit challenging because I'm away from the family a lot. I have evening meetings and things like that. But like I said it's been five years and I'm kind of changing a little bit of how I operate so that I'm not missing so much family time. (chef Gina Deer)

Bref, le défi de concilier cet emploi avec les responsabilités familiales associées au soin de jeunes enfants aurait pour effet, chez certaines personnes, de retarder l'entrée en politique à un moment ultérieur de leur carrière.

5.1.3 Qualités et compétences valorisées par les élues

Au cours des entretiens, les élues ont identifié des qualités et compétences qui constituent selon elles des atouts ayant contribué à leur succès électoral et facilitant leur travail politique au quotidien.

En raison du caractère unique de ce poste, qui requiert un vaste éventail de compétences et de connaissances, les élues ont insisté sur l'importance de l'expérience de vie chez les individus qui se lancent en politique. Selon leur perspective, l'expérience de vie combine à la fois la formation scolaire (bien que la formation scolaire à elle seule ne soit pas suffisante pour être pleinement préparée à ce poste), l'expérience professionnelle, l'engagement au sein de la communauté et le fait d'avoir vécu ou étudié à l'extérieur de la communauté pendant une période donnée. Ainsi, chacune de ces expériences peut se révéler utile dans l'exercice de leurs fonctions :

There's many different types of things that could prepare you and there's no one set program or course. And life experiences are one of the most beneficial things. The more experience you have, the better. The more open-minded you can be, the better. Because you have to consider a lot of different factors and different factions within the community. (chef Gina Deer)

L'ensemble des chefs ont insisté sur l'importance qu'accorderaient les membres de leur communauté à la persévérance scolaire et à l'éducation postsecondaire, façon pour les jeunes d'acquérir des compétences leur donnant accès à des emplois qualifiés et moyen de favoriser l'embauche de membres de la communauté pour combler les postes disponibles à Kahnawà:ke. Deux d'entre elles ont témoigné de la pertinence et de l'utilité de leurs études universitaires dans l'exercice de leurs fonctions politiques :

Everything I've ever studied, everything applies. For instance, who knew in the work that I did just recently with the city of Montréal and with the consultation file that I have that my first degree which happened to be in anthropology, archaeology, would ever come from 1970 into play now, in 2017. (chef Christine Zachary-Deom)

Ainsi leur parcours universitaire leur a permis non seulement d'acquérir des connaissances relatives aux dossiers qu'elles gèrent au conseil, mais également de développer des compétences, notamment interpersonnelles, utiles au travail de chef :

I had a psychology degree, understanding people [...] understanding what happens to people when they're psychologically unwell, whether it be through drugs or negative experiences, and how the brain is shaped, you just understand people better and you learn to be more patient [...] I'll just definitely say that having a psychology degree was a definite asset for this position. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

L'expérience de travail acquise au sein de la communauté leur paraissait particulièrement pertinente puisqu'elle leur avait permis de mieux comprendre les enjeux locaux et de faire la connaissance de nombreux membres de la communauté. Cette expérience les a aidées à définir leurs objectifs politiques et à obtenir des appuis en présentant aux électeurs ce qu'elles avaient accompli dans la communauté :

Because I had been a lawyer, because I defended people from here, because I was at Akwesasne during that time, going back and forth Akwesasne⁴ to Kahnawà:ke and I represented people at Cornwall and at Alexandria, wherever the courts are, I would be there. So it made me somewhat noticeable I guess. And also previous to being a lawyer I had been a school teacher, so a lot of the people now who are adults had been my students. (chef Christine Zachary-Deom)

Dans la même veine, la chef Rhonda Kirby a travaillé pendant près de 25 ans à Kahnawà:ke avant de se lancer en politique :

⁴ Communauté mohawk chevauchant la frontière du Québec, de l'Ontario et des États-Unis, située à environ 130 km au sud-ouest de Kahnawà:ke.

I started teaching in the early 1980s. I taught kindergarten here in the community for 12 years and I had an opportunity to work for another project for another 12 years. So I got to know a lot of people here and that certainly has helped me in this position today. (chef Rhonda Kirby)

Cette expérience s'est avéré un atout pour elles une fois en poste puisqu'elles ont pris en charge des dossiers sur lesquels elles avaient déjà des connaissances et qu'il leur était plus facile d'entretenir des relations de travail avec des individus qu'elles connaissaient déjà. L'expérience qu'elles ont acquise avant leur entrée en politique les aide également à composer avec les situations imprévues qui se présentent à elles et à mieux comprendre la grande diversité de sujets sur lesquels elles sont amenées à se prononcer.

Les élues ont identifié les compétences qui leur paraissent nécessaires pour occuper la fonction de chef, développées dans le cadre de leurs emplois précédents et de leurs années passées au sein du MCK. En raison du caractère unique de ce travail, elles ont qualifié la formation qu'elles ont reçue lors de leur entrée en poste d'importante mais insuffisante pour se préparer pleinement aux responsabilités associées à cette fonction («a huge learning curve» pour reprendre les mots de la chef Rhonda Kirby). C'est véritablement en occupant cette position pendant plusieurs années qu'elles ont développé une aisance et une confiance leur permettant de bien comprendre les enjeux qui se présentaient à elles et de gérer leurs propres dossiers : «I kind of had to watch, observe and learn for the first two terms» (chef Kahsennenhawe Sky-Deer). Comme elles ont investi le domaine politique dans l'espoir de provoquer des changements concrets à court terme dans la gouvernance de la communauté, la période d'adaptation lors de leur entrée en poste leur a semblé longue et ardue. Elles ont dû patienter plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant de pouvoir poser des actions concrètes dans les dossiers qui leur avaient été assignés :

I went to many meetings, whether they were pertaining to my files or not just to kind of hear what was happening. The first six months were very quiet for me and I thought "I made a mistake" because I like to be busy and I like to be proactive and I wasn't there. It took at least six months. (chef Gina Deer)

Ce processus d'apprentissage était toutefois nécessaire pour être en mesure de comprendre le fonctionnement de l'administration du conseil et de prendre des décisions éclairées :

MCK is a big organization and all of the outlying departments, it's so important to know how they function. You can't just barge in and think that you're going to change things because they've got the hospital, the schools, they're all organized a certain way so you have to be able to fit yourself into that. And understand it. (chef Christine Zachary-Deom)

Face au défi que représente cet emploi, certaines qualités apparaissent particulièrement pertinentes selon les chefs. L'écoute, l'ouverture, la capacité d'adaptation, la capacité de négocier avec ses collègues et autres interlocuteurs avec lesquels elles interagissent ainsi que la capacité de gérer plusieurs dossiers en même temps et de composer avec les critiques qui leur sont adressées par des membres de la communauté leur semblent primordiales :

You need to have thick skin, you have to be able to brush off the negative comments, you have to be able to remain professional when you're being accosted and attacked by people verbally in public and you always just got to be diplomatic [...] you understand that there's just a certain way you need to carry yourself. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

En ce qui concerne les compétences pratiques jugées nécessaires à cette fonction, les chefs ont identifié notamment l'aptitude à prendre la parole en public et à interagir

avec les médias. Bien que leur expérience de travail préalable leur ait servi dans l'exécution de leurs tâches, la quantité et la diversité des compétences requises dans l'exercice de ce poste étaient inédites pour elles et ne pouvaient être développées autrement que par les années passées à occuper cette fonction :

It's a very unique position [...] You're doing everything, from somebody's problem with their housing situation to dealing with government on taxation or land rights. Anything can come across your desk, from the littlest to the biggest. (chef Gina Deer)

Toutefois, c'est justement la variété de dossiers dont elles ont la charge, la diversité des expériences et connaissances qu'elles ont acquises en tant qu'élues - autant sur l'histoire de la communauté que sur le fonctionnement des relations entre Kahnawà:ke et les gouvernements canadien et québécois - ainsi que le dynamisme de leur environnement de travail qui rendent cet emploi satisfaisant à leurs yeux et qui les ont amenées à solliciter des mandats supplémentaires.

5.2 Développer le potentiel de la communauté, objectif central des élues

L'objectif principal des élues consiste à favoriser le développement et l'épanouissement, à la fois collectif et individuel, de la communauté de Kahnawà:ke et de ses membres. Cet objectif s'incarne dans les trois priorités qu'elles ont identifiées et qui guident leur travail : incarner un modèle de leadership positif, défendre la souveraineté de Kahnawà:ke et rassembler la communauté pour aller plus loin.

5.2.1 Incarner un modèle de leadership positif

Les élues de Kahnawà:ke accordent une grande importance au fait d'incarner, par leur fonction, un modèle de leadership positif susceptible d'inspirer les membres de leur communauté, particulièrement les jeunes, à aller jusqu'au bout de leurs projets et ambitions. Pour elles, agir à titre de leader signifie aussi promouvoir des choix de vie sains. Deux d'entre elles ont effectivement indiqué qu'elles avaient cessé toute consommation d'alcool ou de tabac, et ce, pour diverses raisons. Toutefois, comme elles sont maintenant des personnalités publiques, elles souhaitent donner l'exemple et inspirer les membres de la communauté à prendre leur santé en main :

I try to be a positive person to influence even others that being in leadership you can be alcohol free, you can be smoke free, drug free and that's a lifestyle choice because for me I come to work every day, I'm never hung over, I always have a clear mind, I'm always conscious of what's going on around me and then I worry too about the addiction, what's happening in our community. People need role models to say "Oh, look, that person was able to stop drinking or smoking". (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien, les élues partagent leurs expériences de vie, autant professionnelles que scolaires ou sportives, pour motiver les jeunes de Kahnawà:ke à se dépasser et, aspect sur lequel elles ont insisté, les encourager à entreprendre des études postsecondaires, une priorité pour Kahnawà:ke. Elles veulent se rendre visibles dans la communauté et montrer leur appui aux initiatives locales en participant régulièrement aux événements auxquels elles sont invitées dans la communauté, où elles prononcent des discours qui leur permettent justement de partager leur vécu :

Just getting that message out there [...] I participate in community events that they ask us to, like say the Kahnawà:ke Survival School graduation I have gone for the last two years. I have given a small speech and I guess it's the message to just continue on. (chef Gina Deer)

Une autre priorité qu'elles ont associée à leur rôle de leader consiste à encourager les jeunes à explorer le monde à l'extérieur de Kahnawà:ke. En effet, tout en ayant un attachement fort à la communauté, elles évaluent positivement les expériences qu'elles ont vécues en étudiant et en travaillant à l'extérieur. Elles souhaitent que les jeunes découvrent à leur tour la réalité d'autres communautés pour ensuite revenir à Kahnawà:ke et mettre à profit ce qu'ils ont appris au bénéfice de la communauté. La chef Kahsennenhawe Sky-Deer, qui elle-même a vécu en Floride durant huit ans lors de ses études universitaires tout en jouant au football, souligne que les Aînés à Kahnawà:ke encouragent les jeunes à vivre des expériences de ce type :

I want to see more people go and live away and experience life and then come back. That's something our Elders encourage. Go out into the world, get your education, live your life but never forget who you are and when at time to come home you work for your people. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

L'expérience acquise en dehors de Kahnawà:ke permettrait non seulement d'élargir ses horizons mais aussi de poser un regard nouveau sur la communauté :

I think when you go to other places and you see what people are going through, you appreciate more what you have here. (chef Rhonda Kirby)

Enfin, leur rôle de leader consiste aussi à soutenir l'engagement politique des jeunes et des femmes de la communauté. Soutenant que les jeunes devraient s'impliquer en politique puisque les enjeux actuels concernent leur avenir, la chef Deer a évoqué la

notion d'«équilibre» pour souligner la pertinence de la présence des jeunes au conseil:

I think that it's their future and they need to be involved. I think that the younger people of today are much more knowledgeable than they're given credit for and that we need to have that representation from the community, really to balance our table. (chef Gina Deer)

La plus jeune des chefs, Kahsennenhawe Sky-Deer, a d'ailleurs créé un forum jeunesse lors de son entrée en poste pour que les jeunes puissent échanger sur leur vision de la communauté et présenter ces idées au MCK. Elle perçoit les effets concrets de son leadership politique alors que des jeunes lui ont témoigné de l'influence qu'elle exerce sur eux, ce qui est pour elle une grande source de fierté :

I hear that today from young up and coming students, they say “I really like what you're doing, you're a positive role model, if anything I would want to be a Chief because of you”, and that's like wow! (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Il en va de même pour l'implication des femmes de la communauté au sein du MCK, bien que les chefs n'aient pas identifié d'obstacles particuliers à la représentation de celles-ci au conseil. En plus d'exprimer le souhait de voir une femme élue au poste de Grand chef pour la première fois au cours des années à venir, elles ont offert à d'autres femmes intéressées par la politique de les appuyer une fois élues :

I think each of us, knowing that election's coming up and it will be fairly soon, we have all spoken to other women who we think might be interested. It is a bit intimidating but like I said, and I have told other women this, we can help each other in that position. (chef Rhonda Kirby)

Bref, elles sentent que leur position de leader leur permet d'exercer une influence positive sur les membres de la communauté, source de satisfaction importante par rapport à leur travail.

5.2.2 Défendre la souveraineté de Kahnawà:ke

En tant que représentantes politiques de Kahnawà:ke, les élues envisagent leur fonction dans une perspective qui ne se limite pas aux enjeux internes à la communauté mais qui s'inscrit également dans une lutte politique de plus grande portée visant la défense de la souveraineté de Kahnawà:ke et la préservation du caractère distinct de la nation Mohawk. C'est d'ailleurs une des caractéristiques qui distinguent les femmes chefs de Kahnawà:ke des élues d'autres communautés, dont le discours se concentre d'abord sur l'échelle locale (la communauté) et fait peu mention de «la nation, le régional ou le pancanadien autochtone» (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010, p. 10).

Le premier volet de cet objectif de promotion de la souveraineté de Kahnawà:ke est réalisé à travers les occasions qu'ont les élues de faire connaître la vision politique du MCK auprès des acteurs et institutions externes à la communauté avec lesquels elles interagissent dans le cadre de leur travail. Parmi ces principes, elles ont fait référence au Wampum à deux rangs comme fondement de la relation entre les Européens et les Mohawks⁵, qui devait garantir la souveraineté de chacune des parties. Blâmant les

⁵ Horn-Miller (2016) le décrit ainsi : «The principle of mutual co-existence was articulated in the Two Row Wampum Treaty of 1613, an agreement made between the Haudenosaunee and the Dutch government that became the foundation for the Haudenosaunee approach to all newcomers to North America. The agreement is based on peaceful co-existence, sharing, and reciprocity, in which neither party seeks to impose its ways on the other» (p. 35-36).

gouvernements canadien et québécois de ne pas respecter ce principe, la chef Deer soutient que ces divergences entre la perspective du MCK et celle des gouvernements externes sur la place et le statut de Kahnawà:ke par rapport au Canada constituent une source perpétuelle de conflits :

We conduct ourselves under the Two Row Wampum which is we live side by side but we don't legislate over each other [...] We continue to operate under that and that's why people have been involved in the tobacco or any other industry because we're allies of Québec and Canada, we're not subjects and we don't think those laws apply to us but unfortunately, it hasn't been recognized (chef Gina Deer)

Dans la même veine, elles sont amenées à représenter la communauté lors d'événements et cérémonies à l'extérieur de Kahnawà:ke, comme ce fut le cas de la chef Zachary-Deom qui a participé activement aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, contribuant notamment à l'élaboration du nouveau drapeau de la ville auquel a été ajouté un symbole représentant les peuples autochtones (CTV News Montréal, 13 septembre 2017). Promouvoir la souveraineté de Kahnawà:ke n'exclut pas par ailleurs la possibilité de nouer des alliances avec d'autres communautés autochtones. Au contraire, le réseautage réalisé lors des rencontres de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ou du Caucus iroquois⁶ permet selon la chef Gina Deer d'échanger des informations sur des enjeux d'intérêt commun et de développer et promouvoir des prises de position afin d'exercer une plus grande influence sur la scène politique face aux gouvernements allochtones.

⁶ Le Caucus iroquois regroupe les élus des conseils de bande d'Akwesasne, Kanasatake, Kahnawà:ke, Tyendinaga, Six Nations, Wahta et Oneida of the Thames, qui se rencontrent quelques fois par année pour échanger sur des enjeux d'intérêt commun (site internet du Caucus iroquois, 2018).

Pour les élues, promouvoir la souveraineté de la communauté et assurer son épanouissement passent aussi par la préservation de la langue et de la culture mohawk. Cet objectif leur apparaît primordial dans la mesure où ce sont ces éléments qui, à leurs yeux, font des Mohawks un peuple distinct. Elles connaissent elles-mêmes quelques phrases en langue mohawk qu'elles utilisent surtout lors de cérémonies et d'événements où elles prononcent des discours à titre de représentantes du MCK. Celles qui ont appris la langue à un jeune âge – transmise par leurs parents ou apprise à l'école d'immersion Karihwanoron qui accueille les enfants de 18 mois à la sixième année⁷ – ont souligné qu'elles en ont perdu l'usage en fréquentant l'école en anglais durant la majorité de leur parcours scolaire. Dans certains cas, leurs parents et grands-parents n'ont pas pu leur transmettre la langue mohawk en raison du discours très négatif entretenu au sein des écoles où ils ont été envoyés, à l'image des pensionnats autochtones où les enfants étaient punis s'ils étaient pris à parler leur langue maternelle (CVR, 2015, vol. 5). La chef Rhonda Kirby témoigne ainsi de la place de la langue mohawk dans sa famille lorsqu'elle était enfant :

Both my parents were fluent speakers and I think there was a time where, because of what happened in residential schools, people were forbidden to speak Mohawk, although my parents didn't go to residential school but there was a feeling afterwards and so I think it was at a time they would speak Mohawk when they didn't want you to hear something. (chef Rhonda Kirby)

La chef Zachary-Deom, quant à elle, explique qu'avant d'entrer à l'école primaire, elle ne connaissait que la langue mohawk parlée par sa mère et l'oncle de celle-ci qui vivait avec elles, mais qu'elle en a rapidement perdu l'usage au contact de l'anglais :

⁷ «Karihwanoron is an alternative learning environment where the children are immersed in a home-environment, operated around the traditional festivals and ceremonies. Karihwanoron gives children the opportunity to learn Mohawk in home-like surroundings through means of natural daily activities, i.e.; nature walks, communication with Elders, learning traditional songs etc.» (site internet de l'école Karihwanoron, 2017).

When I went to school, I didn't speak English [...] And within two weeks I could hardly speak Mohawk anymore. I was only speaking English because I went to school and everyone spoke English [...] But the thing is my mother hardly spoke English and her uncle hardly spoke English at all. I mean, my mother had 50 words of English I think and my uncle, my great-uncle would have had less than that. (chef Christine Zachary-Deom)

Seule la plus jeune des chefs, Kahsennenhawe Sky-Deer, a eu l'occasion de fréquenter l'école d'immersion qui a ouvert ses portes à Kahnawà:ke en 1988, où ont d'ailleurs enseigné son père et plusieurs de ses tantes. Les chefs déploient par ailleurs différentes stratégies pour apprendre ou réapprendre la langue alors que leur horaire de travail chargé leur laisse peu de temps pour s'y consacrer : tandis que la chef Deer a exprimé son désir de suivre la formation linguistique intensive d'une durée de deux ans offerte aux adultes à Kahnawà:ke après sa carrière politique, la chef Sky-Deer approfondit sa connaissance de la langue mohawk en parlant le plus souvent possible avec les Aînés de sa famille et de la communauté. Malgré la rupture dans la transmission de la langue causée par l'expérience des écoles où les langues autochtones étaient prohibées, les chefs ont insisté sur la résilience des Mohawks et sur les initiatives lancées par des membres de la communauté au cours des dernières décennies pour revitaliser la langue mohawk à Kahnawà:ke. Elles souhaitent que la langue ne soit pas qu'une matière scolaire mais qu'elle soit employée partout dans la communauté afin d'en assurer la survie :

I think that's what the youth now think it's like a subject – “I only speak Mohawk when I go to the school”. They need to hear it, vibrant in the community and the workplace. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

La création récente du réseau Tewahará:tat Tsi Niionkwarihò:ten (Kahnawà:ke Language and Culture Network), auquel participe la chef Sky-Deer, vise d'ailleurs à

rassembler les individus engagés dans des projets de revitalisation de la langue et de la culture dans la communauté. Le réseau a organisé en avril 2018 le premier salon de la langue et de la culture mohawk à Kahnawà:ke (Kahnawake TV, 11 avril 2018).

Enfin, la protection de la langue et de la culture mohawk constitue un des arguments invoqués par le MCK pour justifier ses critères d'appartenance et de résidence dans la communauté, politique qui prévoit notamment que les Mohawks de Kahnawà:ke qui épousent une personne non autochtone doivent aller s'établir à l'extérieur de Kahnawà:ke. Ces politiques ont fait l'objet de contestations devant les tribunaux à plus d'une reprise (Papillon, 2008; Radio-Canada, 2017), le dernier jugement à ce sujet ayant été rendu en avril 2018⁸. Reprenant la position officielle du MCK sur ce sujet, la chef Sky-Deer soutient que ces politiques ont été adoptées en réaction aux politiques assimilatrices du gouvernement canadien et qu'elles seraient nécessaires à la survie de la culture mohawk :

This is all we have left. Kahnawà:ke and the other Mohawk territories. We can't go to another country to relearn our language and our culture and connect with our identity. This is the last stand for us and if we lose this, we lose it all. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Le dernier volet de promotion de la souveraineté de Kahnawà:ke est envisagé par les chefs à travers la réalisation de son indépendance économique. Concrètement, cet objectif est réalisé par le travail que font les chefs en vue du développement de projets générant des revenus et des emplois pour la communauté. Des gains sont

⁸ La Cour supérieure du Québec a statué que la politique du MCK qui exige que les membres de la communauté qui épousent une personne non autochtone quittent Kahnawà:ke constitue une forme de discrimination contrevenant à la Charte canadienne des droits et libertés (CBC News, 2018).

obtenus notamment à travers les processus de consultation et d'accommodement auxquels Kahnawà:ke est partie. À cet effet, la chef Christine Zachary-Deom a par exemple œuvré sur le dossier du nouveau pont Champlain, où une partie du travail de construction et d'archéologie sera effectuée par des Mohawks de Kahnawà:ke.

En lien avec la promotion de la souveraineté de la communauté, les élues ont défendu le droit de Kahnawà:ke de pratiquer le commerce du tabac et le jeu, le MCK étant lui-même propriétaire du portail de jeu en ligne Mohawk Online lancé en 2015 (site Mohawk Online, s. d.). Tout en soulignant l'importance des revenus générés par ces industries, elles se sont prononcées en faveur du développement de secteurs et de services susceptibles d'offrir des emplois qualifiés aux membres de la communauté : «We're still trying to develop other industries that are economically viable, that people could be proud of, that people want to work in» (chef Gina Deer). Cette vision rejoint leur volonté de léguer aux générations à venir une communauté prospère où les jeunes, une fois leurs études terminées, pourraient faire carrière. Cet objectif se bute toutefois à plusieurs obstacles, résumés ainsi par une des élues et décrits plus en détail dans le prochain chapitre :

You can't attract big giant corporations and business to come here because there's no certainty for them to invest all this money and put a big property up if they can't recoup because it's reservation land [...] That's all we got. Gaming, tobacco, alcohol, gas, all of the, if you want to call them “sin industries” because we can't develop. So it's difficult. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Bref, la défense de la souveraineté de la communauté comporte pour les chefs un volet de promotion de la vision politique de Kahnawà:ke en tant qu'entité autonome par rapport à l'État canadien, un volet de promotion culturelle et linguistique ainsi

qu'un volet de développement économique.

5.2.3 Rassembler pour aller plus loin

Le désir des élues de développer le potentiel de la communauté comporte un troisième volet, soit leur objectif de rassembler les membres de la communauté pour aller plus loin. Une préoccupation récurrente abordée par les chefs dans les entretiens concerne la méfiance qui persiste au sein de la communauté à l'égard du MCK. Ces tensions relèvent notamment de la relation complexe entre le MCK et les *Longhouses*, institutions culturelles traditionalistes. Celles-ci contestent la légitimité du MCK à gouverner la communauté car elles considèrent qu'il est étranger à la gouvernance mohawk traditionnelle fondée sur le modèle de la Confédération iroquoise. De plus, le MCK demeure associé à la *Loi sur les Indiens*, dont il est une création, et aux injustices historiques subies par Kahnawà:ke de la part du gouvernement fédéral (Alfred, 1995; Simpson, 2014). Ainsi les chefs ont souligné qu'une partie de la communauté avait une opinion fortement négative du MCK et ne participait ni aux élections ni aux consultations organisées par celui-ci. Ce climat politique serait source de tensions depuis plusieurs décennies :

Every generation is born into this dysfunctional, two governments against each other environment that then you have to choose – who are you, are you this supporter, or are you this supporter – and it divides the community. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Bien qu'elles aient participé à des discussions avec les représentants des *Longhouses* au cours de leurs mandats au MCK, les élues ont décrit les défis auxquels elles

faisaient face en vue de rapprocher ces institutions :

There has been some conversations that have happened. But not to the degree that they need to happen. Through tobacco we've informed the Longhouses of what we're doing and asked for some feedback and there's been some dialogue. Through membership, the membership Chief has talked to different people. Our Grand Chief talks with them but they're nowhere near what needs to happen to be productive I think. And again I can understand where they're coming from. (chef Gina Deer)

Tandis que le MCK s'est doté du mandat, au début des années 1980, d'adopter progressivement des méthodes et principes de gouvernance qui reflètent davantage les traditions politiques mohawk⁹, la mise en œuvre concrète d'un tel mandat reste à faire selon les élues mais pourrait permettre à long terme la création d'une structure de gouvernance unifiée qui rassemblerait l'ensemble de la communauté :

I hope one day to see a more positive, functioning government relation with the elective and the traditional or if it eventually evolves into one government, that would be the ultimate goal. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Non seulement cette relation difficile constitue un défi à la mise en œuvre des politiques et des projets du MCK, mais, aux dires des élues, elle complexifie également la décision de se lancer en politique dans la communauté, en particulier pour les personnes issues de familles près des milieux traditionalistes, ce qui est le cas de la chef Sky-Deer. Toutefois, celle-ci est d'avis que sa position lui offre la possibilité de bâtir des ponts entre le MCK et les milieux traditionalistes. Elle a donné

⁹ «"Going traditional" [...] became the official policy of the MCK when the council passed a formal resolution in 1982 to the effect that "This Chief and Council take immediate steps to make a transition from the *Indian Act* elective system to the aboriginal form of government which is the Six Nations Iroquois Confederacy"» (Alfred, 1995, p. 136).

l'exemple de son père qui a soutenu sa candidature malgré les réserves qu'il avait à propos du MCK :

I guess he had mixed feelings but at the end of the day, he said “Well, you are my daughter and if this is what you want to do then I'm going to support you although I don't necessarily agree with the recognized body or the entity but I have to believe that you're going in there with the right intentions and you have a good head on your shoulders”. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Bref, l'existence de ce lien personnel entre une élue et son réseau familial et social ouvrirait la voie à des possibilités de coopération entre le MCK et les *Longhouses*.

5.3 Le travail politique comme service rendu à la communauté, source de satisfaction principale

Le prochain thème porte sur l'évaluation que font les élues des résultats de leur travail, notion qui renvoie au concept d'efficacité politique présenté dans le cadre théorique. Indissociable de leur perception des effets concrets de leur travail, la satisfaction qu'elles retirent de leur emploi sera aussi abordée dans cette section.

5.3.1 Redonner à la communauté, lieu d'un attachement profond

À la lumière des propos des élues, il apparaît que la décision de se lancer en politique comporte une dimension collective importante relative à leur attachement profond à Kahnawà:ke, milieu de vie pour leur famille et lieu de transmission de la langue, de la culture et de l'histoire de la nation Mohawk. Elles envisagent effectivement le travail d'élue comme une façon de participer activement à l'amélioration de leur

communauté en mettant à profit leurs compétences et leur détermination à défendre les intérêts de Kahnawà:ke. C'est pour elles une manière de redonner à la communauté après y avoir travaillé et vécu durant la majeure partie de leur vie :

I had a great opportunity to work here in the community for 24 years before I was elected, so I thought it was time that I could give back to the community. It's just not a job, it's being part of the community, making the community a better place to live in, try to provide different opportunities for everyone to have a better life and to be a contributing member of our social fabric here in the community. (chef Rhonda Kirby)

La dimension collective de leur décision de se lancer en politique se rapporte aussi au fait que dans certains cas, elles ont été encouragées à se porter candidates par leur entourage et des membres de la communauté qui les connaissaient bien et qui croyaient qu'elles avaient les qualités nécessaires pour exercer cette fonction. Servir les membres de Kahnawà:ke paraît donc prioritaire pour elles, autant dans leurs emplois précédents que dans les fonctions qu'elles aimeraient exercer une fois leur carrière politique terminée :

Satisfaction is just being able to work for my community too. I was working in the Kahnawà:ke Kateri Hospital, then I worked at the Kahnawà:ke Peacekeepers, now I'm here at Mohawk Council so it's always been satisfying for me to just be able to come working daily knowing it's for my community. (chef Gina Deer)

En ce qui concerne le bilan qu'elles dressent des résultats concrets de leur travail, il paraît clair que la notion d'efficacité politique – concept relatif à l'évaluation que font les élues des effets concrets de leur travail (Prindeville, 2003) – dépasse le simple décompte des projets et politiques auxquels elles ont directement contribué, surtout que ceux-ci prennent beaucoup de temps à se réaliser. Ce qui les motive à poursuivre

ce travail qui requiert beaucoup de temps et d'énergie leur vient d'abord de leur sentiment d'occuper une fonction qui sert les intérêts de la communauté, où elles peuvent exercer une influence positive sur leurs concitoyens.

5.3.2 La famille, valeur primordiale à Kahnawà:ke

La dimension collective du travail politique tel qu'envisagé par les chefs est intimement liée à l'importance qu'elles accordent à la famille, valeur fondamentale qui serait partagée par l'ensemble des membres de la communauté. Malgré les divisions au sein de la communauté, dont les chefs ont longuement parlé, elles ont insisté tout autant sur la force des liens familiaux et des rapports d'entraide à Kahnawà:ke. Les quatre élues sont très proches de leurs parents, grands-parents, enfants et petits-enfants, avec lesquels elles partagent leur maison ou qu'elles fréquentent au quotidien. Aussi, elles envisagent leur travail politique comme une manière de prendre soin de la communauté, à la manière des soins prodigués aux membres d'une famille, et veulent léguer une communauté viable à leurs enfants et petits-enfants. Leur attachement à la communauté est indissociable de la présence de leur famille à Kahnawà:ke depuis plusieurs générations : «Our tie to the land is also our tie to our ancestors and that's how we know we belong here, we're from here, our ancestors were here» (chef Kahsennenhawe Sky-Deer).

Une autre chef a témoigné qu'elle habitait à l'endroit où était située autrefois la maison de ses grands-parents, lieu qui lui est cher en raison des souvenirs familiaux qui y sont associés :

I actually live in the same area, the same home. I rebuilt my home since then but it was the home of my grandparents. And I had fond memories of being there with my grandparents and having a lot of extended family come over for different holidays [...] That's what our culture is all about is being part of each other's families and helping one another. (chef Rhonda Kirby)

Tout comme elles ont apprécié les expériences vécues alors qu'elles vivaient à l'extérieur de la communauté et encouragent les jeunes à faire de même, elles ont souligné que vivre loin de leur famille avait été difficile. Cette proximité familiale serait donc une des caractéristiques primordiales de Kahnawà:ke, mais serait également typique des communautés autochtones en général selon la chef Sky-Deer :

When you live in Kahnawà:ke, I mean, my grandmother lives next door. My other grandmother lives two minutes away. The cohesiveness and the family bonds that exist in Kahnawà:ke, I'm sure it's reflective of other Indigenous communities, but it's something that non-Indigenous people don't necessarily all have. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Bref, la famille est pour elles une valeur primordiale qui se reflète dans la manière dont elles envisagent leur travail politique et nourrit l'attachement profond qu'elles éprouvent par rapport à leur communauté. Tel que décrit précédemment, la famille est également un facteur qui a joué un rôle déterminant dans leur cheminement de carrière.

En résumé, l'entrée en politique des élues de Kahnawà:ke résulte d'une diversité de parcours et d'expériences qui les ont amenées à vouloir œuvrer concrètement pour améliorer les conditions de vie dans leur communauté. Incarner un modèle de leadership positif, promouvoir la souveraineté de Kahnawà:ke et rassembler les membres de la communauté constituent leurs principaux objectifs. La seconde partie

des résultats abordera plus en détail le leadership des femmes à Kahnawà:ke ainsi que les défis et obstacles dont les élues ont témoigné.

CHAPITRE VI – RÉSULTATS DE RECHERCHE (PARTIE 2)

ÊTRE UNE FEMME ÉLUE À KAHNAWÀ:KE, UNE RESSOURCE PLUTÔT QU'UN OBSTACLE

La deuxième partie des résultats de la recherche s'articule autour du leadership des femmes à Kahnawà:ke et des défis auxquels sont confrontées les élues dans le cadre de leur travail.

6.1 Le leadership des femmes à Kahnawà:ke, favorable à la participation politique

Thème central du questionnaire d'entretien, l'expérience des élues en tant que femmes au sein du MCK a été abordée en profondeur. L'objectif était double : évaluer, en premier lieu, si la variable du genre constitue un facteur significatif pour elles dans le cadre de leur travail politique et mieux comprendre, en deuxième lieu, ce qui explique la forte représentation politique des femmes à Kahnawà:ke alors qu'elles sont absentes ou minoritaires ailleurs (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Voyageur, 2008).

6.1.1 Pérennité des valeurs matriarcales

Il est rapidement apparu dans les discussions avec les chefs qu'elles ne conçoivent pas le fait d'être une femme en politique comme un facteur rendant leur travail plus difficile. C'est là que l'approche féministe présentée dans le cadre théorique prend

toute sa pertinence, approche qui combine le concept de l'intersectionnalité ainsi que les thèmes développés dans la pensée féministe autochtone. Alors que l'approche intersectionnelle incite à prêter une attention particulière à la diversité des contextes qui façonnent le vécu des femmes, les féministes autochtones nous amènent pour leur part à considérer les rapports sociaux au-delà du patriarcat pour mieux comprendre les autres formes d'oppression vécues par les femmes autochtones ainsi que les résistances à ces oppressions. Surtout, elles nous poussent à considérer l'existence de rapports sociaux au sein des nations autochtones qui, du moins avant la colonisation européenne, ne se caractérisaient pas par une hiérarchie nette entre les genres comme en fait foi la position d'autorité occupée par les femmes mohawk (Horn-Miller, 2005; Monture, 1995; Viau, 2000), réalité décrite par les élues de Kahnawà:ke. Ainsi, plutôt que d'opter pour une approche qui envisagerait le genre comme facteur discriminant, j'ai abordé avec les élues la question du genre comme une ressource potentielle en politique à Kahnawà:ke, angle d'analyse qui s'arrimait mieux avec la vision qu'elles ont présentée.

Questionnées sur les rôles et la place des femmes à Kahnawà:ke et plus largement au sein de la nation mohawk, les élues ont employé le terme «société matriarcale» pour qualifier le degré élevé d'indépendance et d'autorité dont disposaient historiquement les femmes mohawk, dressant un portrait tout à fait semblable aux informations présentées dans la revue de littérature de ce mémoire¹. Ainsi, elles ont affirmé que les femmes étaient gardiennes des terres et responsables de la culture des champs,

¹ Basile (2017) souligne que la notion de matriarcat doit être employée avec prudence puisque plusieurs peuples autochtones se seraient caractérisés par une complémentarité plutôt qu'une hiérarchie entre les genres. Dans les mots des élues de Kahnawà:ke, la notion de société matriarcale ne réfère pas à un pouvoir supérieur des femmes par rapport aux hommes mais bien à l'autorité politique et sociale importante qu'auraient détenue les femmes mohawk ainsi qu'à leur rôle primordial dans la production et la gestion des récoltes.

qu'elles désignaient et orientaient les chefs et qu'elles transmettaient la langue et la culture aux enfants. L'appartenance au clan était également transmise par la lignée maternelle. Cette position d'autorité aurait perduré à travers le temps et son influence se ferait encore sentir dans la communauté :

Women in Mohawk culture were respected and looked upon for our guidance and we contributed a lot [...] We were the ones in the gardens working hard and, as I mentioned, even in leadership, women had a very strong and influential role to play [...] I think that still exists and permeates today, not only at the Council table but in the community as a whole. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

La chef Sky-Deer a contrasté la position occupée par les femmes au sein de la nation mohawk avec les rapports sociaux de type européen mis en place suite à la colonisation, soulignant que la propriété et l'utilisation des terres ont été réservées aux hommes euro-canadiens alors que les femmes mohawk jouaient auparavant un rôle de premier plan dans ce domaine (voir aussi Monture, 1995).

Ainsi, ces rapports sociaux de type matriarcal seraient inscrits dans les «racines» de la communauté et constitueraient une des sources de la participation active des femmes en politique à Kahnawà:ke aujourd'hui, une des élues dressant un parallèle entre la fonction de chef et l'autorité détenue par les femmes au sein de leurs familles :

I suppose it goes back to roots [...] And the roots were always strongly women's work [...] There's an attitude there that women control their children, women control the work that they do, the food that they feed their children so that it's not a big stretch of the imagination to say you become, as an elected Chief, like a mother. We're taking care of our family, our community. (chef Christine Zachary-Deom)

Ainsi les chefs ont soutenu que ces valeurs étaient encore présentes à Kahnawà:ke et qu'elles transparaissaient dans plusieurs institutions locales, notamment dans les écoles et l'hôpital de la communauté où les femmes occupent des postes de direction. Source de fierté et symbole du caractère distinct de la nation mohawk pour les élues, ces valeurs semblent contribuer à l'existence d'un contexte social favorable à la participation politique des femmes. D'ailleurs, bien que ce soit la première fois de l'histoire du MCK que cinq de ses 12 sièges soient occupés par des femmes, celles-ci ont été présentes au sein du conseil de manière ininterrompue depuis les années 1960 (AADNC, 2017). Ainsi, le fait qu'il y ait présentement cinq femmes au conseil a été qualifié de positif mais non surprenant par les chefs au regard du leadership exercé par les femmes dans la communauté, autant au MCK qu'ailleurs. Bref, ce contexte social constituerait un frein à la discrimination des femmes dans le domaine politique alors que des élues œuvrant dans d'autres communautés autochtones ont témoigné avoir dû prouver leur compétence à occuper un tel poste en raison de leur genre (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Johnson, 2000; Voyageur, 2008).

6.1.2 Forces et aptitudes des femmes en politique

L'expérience des élues suggère que le fait d'être une femme en politique dans cette communauté constitue potentiellement une ressource (Burns, Lehman Schlozman et Verba, 1994; 1997) plutôt qu'un obstacle pour elles. En plus de leurs expériences de travail préalables et de leur formation universitaire (pour trois des quatre élues), il est apparu que le fait d'être une femme pouvait également être catégorisé comme une ressource, voire un atout à certains égards dans l'exercice de leur travail politique.

Premièrement, les élues ont affirmé que les dossiers gérés par les chefs du MCK étaient attribués en fonction des compétences de chaque élu et que les femmes et les hommes étaient traités de manière non différenciée au sein du conseil. Elles sont en effet à la tête d'une grande variété de dossiers et de projets liés à leurs champs d'expertise respectifs, dossiers qui incluent mais ne se limitent pas aux enjeux de type social (santé, éducation) souvent assignés aux femmes élues dans les conseils de bande (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Voyageur, 2008). La chef Zachary-Deom explique ainsi la répartition des tâches entre les élus, qui se ferait en fonction de l'expérience et de l'intérêt plutôt que du genre :

Women Chiefs have their portfolios and the men have theirs. And it's not then a matter of a gender issue [...] because some people deal with education, some people deal with justice as I do, some people deal with consultation as I do. And that has nothing really to do with gender file [...] So we certainly just take on our work according to the portfolios we maintain. (chef Christine Zachary-Deom)

Pour décrire leur expérience au sein du conseil, elles ont fait référence une fois de plus aux valeurs matriarcales qui seraient présentes dans la communauté et qui contribueraient au traitement égalitaire des femmes et des hommes élus ainsi qu'au respect dont font preuve leurs collègues masculins à leur égard :

In Kahnawà:ke, I think being an elected woman is beneficial. You know, being a matriarchal society, I find we're well respected. All the women here are well respected and treated well by all the men. We don't differentiate. (chef Gina Deer)

Aussi, elles ont attribué les défis et les obstacles auxquels elles font face - qui seront

abordés plus en profondeur dans la dernière section de ce chapitre - à des facteurs autres que leur genre, principalement aux dynamiques socio-politiques qui existaient déjà dans la communauté avant qu'elles ne fassent leur entrée en politique.

Tout en soulignant que les femmes chefs sont traitées avec respect par leurs collègues et que les dossiers sont attribués selon la compétence, les élues ont identifié certaines qualités que posséderaient les femmes et qui seraient pertinentes au travail politique ainsi que des caractéristiques qu'elles attribuent plus spécifiquement aux femmes mohawk. Parmi ces qualités, elles ont parlé de la capacité des femmes à gérer plusieurs responsabilités en même temps en raison de l'expérience que font plusieurs d'entre elles de la conciliation de la maternité et du travail. Cette compétence serait particulièrement utile au travail des élues puisqu'elles doivent gérer simultanément de multiples dossiers ainsi que des imprévus qui s'ajoutent fréquemment à leur horaire :

I think as women we're capable of juggling a lot of different jobs, especially if you're a mother with children and they're in sports and you have a job and your real job starts at four o'clock when you go home because you do have children. So I think sometimes we're better equipped to handle a lot of different things at the same time. (chef Rhonda Kirby)

Elles sont également d'avis que les femmes élues agiraient différemment des hommes dans les interactions qu'elles ont dans le cadre de leur travail, c'est-à-dire qu'elles auraient une meilleure capacité à négocier avec d'autres individus et à résoudre les conflits. Leur façon de prendre des décisions se démarquerait également par une prise en compte des considérations globales et à long terme des enjeux sur lesquels elles doivent se prononcer, constat qui rejoint directement les propos des élues citées par le Groupe de travail de l'APNQL et le CSF (2010). La chef Deer a aussi suggéré que les

émotions prendraient une part plus importante dans la prise de décisions des femmes élues, ce qui serait un atout :

I think that they [les femmes] encompass a lot more in the thought process when it comes to making decisions and some of them are emotional and some of them are based on emotion, feelings, and things like that. More so than a man. (chef Gina Deer)

L'ensemble de ces qualités leur serviraient à diverses occasions dans l'exercice de leurs fonctions. Aux qualités qui seraient plus prononcées chez les femmes que chez les hommes élus, elles ont ajouté certaines caractéristiques courantes selon elles chez les femmes mohawk, qui contribueraient à leur forte présence en politique à Kahnawà:ke. Elles ont dressé un portrait des femmes mohawk comme déterminées, franches et dynamiques, des traits qui prendraient leur origine dans la position et les responsabilités traditionnelles des femmes au sein de la société mohawk. Certaines d'entre elles jugent que les élues sont parfois plus démonstratives et plus directes, voire plus agressives que les hommes dans leurs interactions avec des acteurs externes à la communauté, ce qui constituerait un atout dans la mesure où elles ont pour mandat de défendre les intérêts de Kahnawà:ke :

It's our nature for Mohawk women. We just are known to be more vocal and aggressive. More passionate, I guess, sometimes too. Women are not afraid to show emotion. Yeah, we're all very open, we're all very blunt, we all speak our mind and we're all comfortable to do that [...] We're very vocal and I think they [représentants du gouvernement et des entreprises avec lesquelles le MCK transige] can sense the... I guess maybe a lack of fear. I don't think the women here are timid or back down. (chef Gina Deer)

Ces traits de caractère qu'elles associent aux femmes mohawk et auxquels elles

s'identifient favoriseraient le leadership des femmes à Kahnawà:ke et contribueraient aux succès enregistrés par les élues dans les dossiers dont elles ont la responsabilité. Sans construire un portrait essentialiste qui postulerait que toutes les femmes mohawk seraient effectivement dotées de ces caractéristiques, il est possible à partir de ces données d'émettre l'hypothèse que Kahnawà:ke offre en effet un contexte socio-culturel où la représentation politique et le leadership des femmes sont normalisés et valorisés, ce qui facilite l'expression de tels traits et attitudes chez les femmes de la communauté.

6.2 Défis et obstacles

Le dernier thème abordé durant les entretiens visait à répertorier les défis et obstacles auxquels les élues sont confrontées dans le cadre de leur travail. Ce thème renvoie au concept d'efficacité politique - désignant l'évaluation que font les élues des résultats de leur travail (Prindeville, 2003) - puisque les élues ont identifié les facteurs qui rendent plus difficile l'atteinte de leurs objectifs. Tel qu'énoncé dans la section portant sur le leadership des femmes à Kahnawà:ke, elles n'attribuent pas ces difficultés à une question de genre mais plutôt aux dynamiques socio-politiques existantes à Kahnawà:ke et à la nature du travail de chef.

6.2.1 Contexte socio-politique à Kahnawà:ke : divisions et dépossession territoriale

Les élues ont précisé d'emblée que les enjeux et clivages politiques au sein de la

population à Kahnawà:ke, qui posent un défi à leur travail au MCK, étaient sensiblement les mêmes depuis plusieurs décennies : la question du code d'appartenance et du règlement sur le droit de résidence dans la communauté, la relation difficile entre le MCK et la communauté et l'existence de perspectives divergentes sur le rôle et la place des traditions mohawk dans le contexte actuel de Kahnawà:ke seraient source de débats depuis longtemps (voir aussi Alfred, 1995; Papillon, 2008; Simpson, 2014). Autrefois religieuses, ces divisions porteraient aujourd'hui principalement sur le mode de gouvernance de la communauté :

People who were Catholic and people who were Protestant were at odds with one another in the community. Now you flash forward 30 years later, now it's whether you're a traditional person or if you support the MCK as a political body in the territory. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

En lien avec ces divisions, la méfiance qui persiste au sein de la communauté envers le MCK constitue un élément récurrent parmi les difficultés identifiées par les chefs. À la manière du portrait historique dressé par Alfred (1995), elles ont attribué cette méfiance aux injustices subies par Kahnawà:ke de la part du gouvernement fédéral au cours de son histoire et au fait que le conseil de bande est encore perçu comme un instrument de l'État canadien par une partie de la population. Parmi ces événements qui ont porté atteinte aux intérêts de la communauté, les élus ont nommé les expropriations pour la construction d'infrastructures routières et maritimes et la dépossession territoriale progressive facilitée par l'agent indien qui était présent dans la communauté à une autre époque. Elles expliquent ainsi l'attitude d'une partie de la population à l'égard du MCK, perçue comme une institution étrangère à la gouvernance mohawk, qui aurait été incapable d'empêcher ces injustices :

Community has a big distrust for the Mohawk Council due to the fact that it is a government entity that was created by the Canadian government and took away from the traditional chiefs, the authorities, to deal and make agreements [...] There have been different incidents throughout the years where the people have been uninformed or misinformed maybe even on occasion of things and so that distrust has never gone away. (chef Gina Deer)

Les élues comprennent ce sentiment qu'entretient une partie de la population, la chef Sky-Deer ayant expliqué avoir grandi en entendant des discours très négatifs sur le conseil et ses élus. Elles doivent donc défendre la légitimité du conseil pour tenter de convaincre la population de participer à leurs projets et consultations et répondre aux critiques qui remettent en cause leur présence au sein de cette institution. Elles ont le désir de voir s'améliorer la relation entre le MCK et les institutions traditionnelles au profit de la communauté. Pour améliorer l'image du MCK, les élues misent sur une meilleure communication entre le conseil et la communauté. Ce volet de leur travail se heurte toutefois à des contraintes de temps et de ressources alors qu'elles ont un emploi du temps extrêmement chargé :

People don't generally communicate their demands. You find out through the press or you find out through a comment that somebody said about something. To me it indicates that there's just not simply enough information out there. So that people take the wrong information. So it is a matter of communications. And the thing is the amount of time that takes. And when we're overwhelmed with files. (chef Christine Zachary-Deom)

En plus de la méfiance qui persiste au sein de la communauté par rapport au MCK, le fait d'exercer leur mandat dans une communauté où les liens interpersonnels et familiaux sont étroits constitue un défi selon les élues. Précisant qu'il pouvait être plus facile de connaître les préoccupations de la population grâce à la proximité entre les individus et plus aisé de récolter des appuis pour se faire élire puisqu'elles sont

connues à Kahnawà:ke, elles ont aussi abordé les défis posés par cette proximité. En effet, en tant qu'élues, elles ont soutenu qu'elles devaient prendre et justifier leurs décisions au nom de l'intérêt général et qu'elles se faisaient parfois reprocher d'avoir un biais défavorable envers certaines personnes, les liens étroits entre les membres de la communauté suscitant une personnalisation du débat :

Sometimes it can have a negative impact because I'm going to make my decision based on what I feel is good for the collective and not necessarily the individual [...] I have to do what is best for the collective first and foremost. And it's not always in the favor of the individual and it's not personal. I think that's the toughest part. (chef Gina Deer)

Aussi, leur vie privée est difficile à préserver car, même si elles étaient déjà connues des membres de la communauté, elles se sentent observées avec une plus grande attention maintenant qu'elles sont des personnalités publiques : «In a small community like this, when you are in Council, people are watching you with a microscope. Every little thing you do» (chef Kahsennenhawe Sky-Deer). Cela les motive à faire particulièrement attention à leurs choix de vie, attitude qui est également liée à leur désir d'incarner un modèle positif susceptible d'inspirer les membres de la communauté.

Un dernier thème qui a émergé au sujet du contexte socio-politique de la communauté concerne les contraintes territoriales qui pèsent sur Kahnawà:ke. L'importance du territoire, pour les élues, relève à la fois de la volonté de la communauté de promouvoir son développement économique, d'avoir accès à un espace suffisant pour ses membres et, enjeu politique plus large, du caractère indissociable de la question territoriale et de l'auto-détermination des Mohawks de Kahnawà:ke.

Kahnawà:ke compte actuellement deux réserves, soit la communauté elle-même ainsi que le territoire nommé *Tioweró:ton*, ou «réserve de Doncaster», situé près de Sainte-Agathe dans les Laurentides. Elle partage l'utilisation et la gestion de ce territoire avec les membres de la communauté mohawk de Kanasatake (AADNC, 2017). Sur le territoire de *Tioweró:ton*, les membres des deux communautés peuvent chasser, pêcher, trapper et construire des chalets (MCK, s.d.). Kahnawà:ke occupe une position géographique particulière comme réserve en milieu urbain, à quelques kilomètres seulement de Montréal et ceinturée d'autoroutes, d'une voie ferrée, de la voie maritime du Saint-Laurent et de plusieurs municipalités. Les élus sont d'avis que la situation géographique de la communauté comporte à la fois des avantages et des inconvénients, l'avantage principal étant sa proximité avec la métropole montréalaise qui offre l'accès à des services, des infrastructures de transport et des occasions d'affaires pour Kahnawà:ke. Le fait que la réserve forme un territoire continu faciliterait également la prestation de services par le MCK (entretien des routes, déneigement, etc.) :

We're basically boxed in. When you look at Kahnawà:ke, we have the seaway on one end, highway 30 on the other end, so we have one contiguous land base. So [...] we definitely have an advantage when it comes to looking out for our land base and being able to service it with the current structure of the MCK. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

L'emplacement de la communauté comporte également des inconvénients reliés à la présence de ces mêmes infrastructures, qui ont été imposés successivement sur le territoire de la communauté. L'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, qui longe la totalité des berges de Kahnawà:ke, s'inscrit dans cet historique de

dépossession comme événement particulièrement dramatique qui a changé de manière définitive le rapport de la communauté au fleuve (Mohawk Council of Kahnawà:ke Communications, s.d.). La chef la plus âgée a témoigné des transformations provoquées par la construction de cette voie alors qu'elle était enfant :

I don't think I'll ever recover from 1959 with the seaway. I used to live by that river [...] So suddenly, suddenly to find that there was this big thing happening where my river was going, I didn't know how I would ever get to the river again. So these are big injuries to us [...] I'm so saddened that many people in the community never had the chance to have the kind of background of the river as I did. (chef Christine Zachary-Deom)

Les événements d'Oka en 1990, dans lesquels ont été impliqués les habitants de Kahnawà:ke, se sont par ailleurs inscrits en réaction à la dépossession territoriale progressive des Mohawks comme l'a expliqué une des chefs :

Now we're stuck to this little postage stamp of land [...] that's why we have a principle now, not another inch, we're not losing anything else. We've lost enough and that's why 1990 happened. You think we were going to let them take over a traditional Mohawk burial ground for a golf course? Not going to happen. (chef Kahsennenhawe Sky-Deer)

Les élues ont identifié ces empiètements successifs sur les terres de Kahnawà:ke comme obstacle à un de leurs objectifs prioritaires, soit le développement économique et la création d'emplois au sein de la communauté ainsi que la sauvegarde d'une assise territoriale suffisamment étendue pour que Kahnawà:ke puisse répondre aux besoins de ses membres et exercer sa souveraineté.

6.2.2 Relations extérieures de Kahnawà:ke

Le second volet des difficultés relatées par les élues concerne la nature des relations qu'entretient le MCK avec les communautés allochtones voisines ainsi que les gouvernements canadien et québécois, relations qui s'avèrent souvent conflictuelles.

Les élues ont souligné que les relations entre Kahnawà:ke et les municipalités avoisinantes étaient parfois difficiles, attribuant ces tensions principalement à des enjeux territoriaux et de développement économique où les intérêts de la communauté et des municipalités voisines entrent en concurrence². Plus précisément, elles ont le sentiment que Kahnawà:ke est traité de manière injuste par rapport aux autres communautés en raison de son statut autochtone, ce qui freinerait ses projets de développement économique.

Parallèlement, elles ont parlé des divergences entre la vision du MCK et celle des gouvernements canadien et québécois par rapport au statut et à la place de Kahnawà:ke au sein de l'espace politique canadien, source de conflits récurrents. Elles ont ainsi critiqué le manque de considération des gouvernements par rapport à la philosophie politique de Kahnawà:ke et déploré leurs efforts pour contraindre la communauté à se conformer à des lois et politiques qui ne sont pas les siennes. Défendant le droit de la communauté à se gouverner elle-même, elles ont fait

² Salée (2013) rappelle la virulence des propos et des gestes anti-Mohawk de la part d'une partie de la population québécoise durant les événements d'Oka en 1990, lorsque des Mohawks de la communauté de Kanesatake ont érigé des barricades pour empêcher l'agrandissement d'un terrain de golf sur leurs terres, appuyés par des Mohawks de Kahnawà:ke qui ont bloqué l'accès du pont Mercier pendant plusieurs semaines. Parlant de «blessure profonde» pour les Mohawks (p. 324), il ajoute que ces événements ont suscité une prise de conscience collective cruciale quant au traitement des peuples autochtones au Canada.

référence au Wampum à deux rangs pour rappeler que la nation mohawk se considère souveraine par rapport à l'État canadien :

They don't respect the fact that we do operate from the Two Row Wampum and we are nation to nation. They do make that statement but when it comes to putting agreements down on paper, they don't come from that perspective. And again, they want us to fall in line with how their processes and procedures are and we're saying, well, we have our own processes and procedures. (chef Gina Deer)

Bref, les principaux obstacles qui freinent l'atteinte de leurs objectifs en tant qu'élues seraient attribuables au contexte politique local ainsi qu'aux différends entre le MCK et ses interlocuteurs des gouvernements externes et des municipalités voisines.

6.2.3 Concessions personnelles

Enfin, la fonction d'élue, par son caractère public et sa lourde charge de travail, comporte des défis qui touchent la vie privée des chefs. En devenant des personnalités publiques de surcroît associées au MCK, elles sont en effet exposées à des critiques de la part des membres de la communauté. Comptant maintenant plusieurs années d'expérience en politique, elles ont cependant développé des stratégies pour y faire face. Une d'entre elles puise dans son expérience de travail antérieure pour mieux composer avec ces situations et prendre ses distances lorsque nécessaire :

You definitely become a target. People would like to hold somebody responsible for things that don't go right. And also being a peacekeeper has given me a lot of the thick skin that you need to do the job. I don't take things personally, I can remove myself and my personal opinions and look at the bigger picture. (chef Gina Deer)

Davantage que de devenir la cible de telles critiques, c'est le fait que leur travail est extrêmement prenant et les empêche de passer autant de temps qu'elles le voudraient avec leur famille qui est difficile pour elles. Dans un tel contexte, le partage des tâches entre collègues paraît primordial pour alléger leur emploi du temps et leur permettre d'être plus présentes auprès de leur famille :

I try to be on the road as little as possible, but some trips you have to make. [...] Before I was involved in everything and anything that was happening so if there was something happening and it was pertaining to my files I would go, but now I've scaled back a little bit. Trying to get people to bring me back information. (chef Gina Deer)

En résumé, une partie des défis et obstacles auxquels les élues font face dans le cadre de leur travail se rapporte au contexte socio-politique de Kahnawà:ke, plus précisément aux divisions à l'intérieur de la communauté, aux contraintes territoriales et aux rapports entre le MCK et ses interlocuteurs fédéraux, provinciaux et des municipalités voisines. Les élues tentent à la fois de défendre la légitimité de l'institution où elles siègent auprès des citoyens de Kahnawà:ke tout en composant avec la nature parfois conflictuelle des relations du MCK avec les gouvernements extérieurs, auprès desquels elles promeuvent les intérêts de la communauté et la vision politique du conseil.

CHAPITRE VII - SYNTHÈSE ET ANALYSE DES RÉSULTATS

À la lumière des résultats de recherche présentés dans les deux chapitres précédents, nous sommes en mesure de répondre à la question de recherche «Qu'est-ce qui amène les femmes à se lancer en politique à Kahnawà:ke?» et de confirmer l'hypothèse suivante, proposée en début de mémoire : l'entrée en politique des élues de Kahnawà:ke est motivée par un désir de changement à l'échelle de la communauté et s'inscrit dans des parcours diversifiés qui les destinaient rarement, à première vue, à un tel emploi. Le fait d'être une femme ne constitue pas un obstacle à la réalisation de leurs objectifs politiques, mais représente plutôt une ressource dans cette communauté où les femmes exercent un leadership marqué.

7.1 Parcours, motifs d'entrée en politique et satisfaction liée au travail d'élue

Le parcours des élues de Kahnawà:ke et les raisons qui ont motivé leur entrée en politique rejoignent directement les constats dressés dans les études réalisées auprès des femmes élues d'autres communautés. Les élues de Kahnawà:ke et d'autres communautés autochtones au Canada ont en commun le fait d'avoir travaillé pendant plusieurs années dans différentes institutions au sein de leur communauté (hôpital, écoles, etc.) avant de se lancer en politique pour mettre en œuvre des changements concrets autour d'elles, se souciant particulièrement de l'avenir des plus jeunes et désirant combler les besoins qu'elles ont pu identifier au fil de leurs expériences professionnelles (Basile, 2017; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Johnson, 2000; Voyageur, 2008). Bien que certaines d'entre elles aient eu

un intérêt de longue date envers la politique, ce sont surtout les circonstances de leur vie professionnelle et personnelle qui les ont amenées à faire ce choix à un moment de leur vie, soit une «conjoncture d'éléments circonstanciels» pour reprendre les mots du Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et du CSF (2010, p. 9). Priorisant la promotion de la souveraineté de Kahnawà:ke, son développement économique ainsi que la valorisation de la langue et de la culture mohawk, elles ont le sentiment que leur travail contribue concrètement à l'atteinte de ces objectifs.

Le concept de ressources (Burns, Lehman Schlozman et Verba, 1994; 1997) a permis d'identifier les compétences et expériences acquises par les élues avant leur entrée en politique, par leur formation scolaire et leurs multiples expériences de travail dans la communauté. Ce sont principalement leurs expériences professionnelles comme enseignante, avocate ou encore policière, selon leurs dires, qui leur ont permis d'acquérir les compétences utiles au travail d'élue, de se positionner sur les changements à mettre en œuvre dans la communauté et conséquemment de s'investir en politique active pour tenter de réaliser ces changements. Surtout, elles ont vécu à Kahnawà:ke la majeure partie de leur vie, ce qui a fait d'elles des personnes connues et reconnues par leur travail au sein de leur communauté, leur permettant de présenter leurs accomplissements aux électeurs. Ce facteur est relevé par Voyageur (2008), qui a constaté que la plupart des élues de son étude avaient grandi dans la communauté dont elles étaient chefs et que leurs concitoyens avaient eu l'occasion de remarquer leurs qualités et leurs expériences dans plusieurs domaines. Le fait d'être issue de la communauté où elles désiraient être élues aurait ajouté de la crédibilité à leur candidature.

Contrairement aux constats formulés par Fiske (1989) et Voyageur (2008) dans leurs entretiens avec des femmes chefs, les données d'entretien avec les élues de

Kahnawà:ke ont révélé que le fait d'avoir vu des membres de sa famille s'impliquer en politique active n'avait pas influencé nécessairement les élues à se lancer en politique à leur tour. Dans certains cas, c'est plutôt l'effet inverse qui s'est produit, une élue ayant été témoin de la lourde responsabilité que représentait le travail de politicien lorsque son père était Grand chef de la communauté et ayant choisi pour cette raison de retarder sa propre entrée en politique pour éviter d'imposer cette expérience à ses enfants. Par ailleurs, à Kahnawà:ke, l'affiliation de la famille à un milieu traditionaliste semble peser un poids tout aussi important que le fait d'avoir vu des membres de sa famille impliqués au sein du conseil de bande, facteur qui n'apparaît pas dans les autres études réalisées sur les défis et réalités des élues autochtones. En effet, il serait plus difficile à Kahnawà:ke de justifier auprès de sa famille son choix de se lancer en politique au conseil de bande lorsque celle-ci est près des milieux traditionalistes, qui refusent dans certains cas toute participation aux activités du MCK (élections, consultations, etc.).

Par leur position de leader politique, et conscientes que leurs faits et gestes sont observés avec attention par les membres de leur communauté, les élues de Kahnawà:ke souhaitent exercer une influence positive sur ceux-ci en partageant leurs expériences de vie, en appuyant les initiatives locales et en faisant la promotion de choix de vie sains, objectif partagé par les élues de plusieurs communautés (Fiske, Newell et George, 2001; Prindeville et Braley Gomez, 1999; Prindeville et Bretting, 1998; Voyageur, 2008). Aini leur sentiment d'efficacité politique - soit l'évaluation que font les élues et militantes autochtones des résultats concrets de leur travail, concept utilisé par Prindeville (2003) - dépasse le simple décompte des tâches et projets complétés, comme le suggérait cette même auteure, pour s'inscrire plus largement dans l'exercice d'un rôle de modèle dans leur communauté, par lequel elles sentent qu'elles peuvent toucher les gens autour d'elle.

7.2 Un leadership «féminin»?

Les propos des élues de Kahnawà:ke rejoignent le postulat formulé par des élues d'autres communautés selon lequel les femmes auraient une approche et des qualités distinctes de leurs collègues masculins en politique, notamment une meilleure capacité à négocier et à régler les conflits, une plus grande écoute et une meilleure aptitude à la conciliation dans les relations interpersonnelles (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Les élues des communautés citées dans ces recherches postulent que ces qualités distinctes favoriseraient l'«équilibre» et la complémentarité dans la prise de décisions, argument invoqué fréquemment pour revendiquer une meilleure représentation des femmes dans ce domaine (Anderson, 2009; Basile, 2017; Fiske, Newell et George, 2001; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010).

Bien qu'une seule élue de Kahnawà:ke ait fait référence explicitement à la notion d'équilibre pour exprimer sa satisfaction de voir autant de femmes au sein du MCK, les quatre élues ont identifié des qualités qui seraient propres aux femmes élues. En effet, elles ont attribué aux femmes une capacité particulière à considérer les enjeux dans leur ensemble, avec un regard à long terme, ainsi qu'une habileté à gérer simultanément plusieurs responsabilités par leur expérience de la conciliation du travail et de leur rôle de mère. Tandis que les élues d'autres communautés ont critiqué le style de leadership exercé par les hommes, qui ferait peu de place à l'écoute et à la conciliation (Anderson, 2009; Fiske, Newell et George, 2001; Johnson, 2000; Voyageur, 2008), les caractéristiques distinctes des élues féminines identifiées par les élues de Kahnawà:ke concernent surtout les interactions et les attitudes des femmes et non la façon dont elles gèrent les dossiers ou priorisent certains enjeux. Bref, le style

de gestion des dossiers et les priorités politiques seraient très semblables chez les femmes et les hommes au sein du MCK selon elles.

7.3 La famille, une valeur centrale chez les élues autochtones

La place centrale de la famille dans la vie et les choix de carrière des femmes chefs de Kahnawà:ke concorde très bien avec les témoignages d'autres élues autochtones. Les liens étroits qu'entretiennent les élues de Kahnawà:ke avec leurs enfants, petits-enfants, parents, grands-parents et famille élargie font partie intégrante de leur quotidien et contribuent à l'attachement profond qu'elles éprouvent envers leur communauté. Avancée par le Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et le CSF (2010), l'idée que la conciliation travail-famille constitue pour plusieurs élues autochtones «une réalité, une situation de fait» (p. 17) plutôt qu'une source de conflits diverge toutefois à certains égards de l'expérience des élues de Kahnawà:ke. En effet, devant la charge de travail imposante que représente la fonction de chef, deux d'entre elles ont fait leur entrée en politique alors que leurs enfants étaient d'âge adulte et ne dépendaient plus de leurs soins, ce qui confirme qu'il est plus difficile pour les femmes plus jeunes ayant des enfants à charge d'entrer en politique et que la conciliation de ces responsabilités peut effectivement représenter une source de conflits (Anderson, 2009; Voyageur, 2008). Une élue du MCK a d'ailleurs envisagé de ne pas solliciter un autre mandat pour être plus présente auprès de sa famille. Malgré ces défis, le fait que la famille constitue une valeur primordiale pour l'ensemble des élus du conseil et des membres de la communauté favoriserait la souplesse et la compréhension de la part des collègues lorsqu'une élue doit s'absenter pour être auprès de sa famille.

7.4 Kahnawà:ke, un lieu où la représentation politique des femmes est normalisée

Là où l'expérience des femmes chefs de Kahnawà:ke se distingue de façon marquée des réalités des élues d'autres communautés, c'est non seulement par leur nombre élevé au sein du MCK, mais surtout le fait que la présence des femmes en politique serait normalisée à Kahnawà:ke. Dès le début de la recherche, les élues ont effectivement souligné qu'elles ne se sentaient pas traitées différemment en raison de leur genre, réalité très différente des difficultés relatées par les élues ailleurs et qui m'a amenée à modifier mon approche par rapport à la dimension du genre à l'aide du cadre d'analyse féministe autochtone présenté dans le cadre théorique (Anderson, 2010; Green et Napoleon, 2007; Horn-Miller, 2005; 2016; Simpson, 2014). Ce courant qui postule l'existence avant la colonisation de rapports sociaux qui n'étaient pas fondés sur une hiérarchie stricte entre les genres, qui s'intéresse aux conséquences de la colonisation pour les femmes autochtones et à la continuité de certaines pratiques honorant les femmes, m'a effectivement permis d'aborder le genre sous un angle qui dépasse la simple idée de discrimination. Les élues m'ont ainsi éclairée sur la particularité des rapports sociaux mohawk, qui auraient assuré autrefois une position d'autorité aux femmes et qui auraient conservé une influence à Kahnawà:ke selon leurs dires, malgré les effets de la colonisation.

Si la nation mohawk n'est pas la seule qui se caractérisait par une valorisation plus grande des rôles et des responsabilités des femmes avant la colonisation comme le suggère la revue de littérature (Anderson, 2000; Basile, 2017; Beudet, 1984; Devens, 1986; Horn-Miller, 2005; Viau, 2000), les valeurs matriarcales identifiées par les élues de Kahnawà:ke auraient conservé une influence importante et contribueraient à l'existence d'un contexte social favorable à la présence des femmes dans des positions

de leadership, notamment en politique. Alors que des élues autochtones d'autres communautés ont insisté sur l'importance pour les femmes de «reprendre [leur] place» puisqu'elles ont été exclues des sphères décisionnelles par la colonisation et la *Loi sur les Indiens* jusqu'en 1951 (Basile, 2017, p. 94; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010, p. 16; Lawrence et Anderson, 2005; Voyageur, 2011b), les élues de Kahnawà:ke n'ont pas décrit leur expérience en ces termes. Bien qu'elles aient abordé brièvement les conséquences de l'imposition du modèle social patriarcal euro-canadien sur la position des femmes mohawk, l'idée de «reprendre sa place» n'était pas présente dans leur discours alors qu'elles ont plutôt insisté sur la force et la position d'autorité des femmes mohawk ainsi que le respect qui leur est accordé au sein de la communauté.

La notion de rôles appropriés de genre développée par Fiske (1989; 1990) pour expliquer le nombre élevé de femmes impliquées en politique active dans la communauté de Saik'uz en Colombie-Britannique, paraît pertinente pour expliquer la forte présence des femmes en politique à Kahnawà:ke et rejoint les propos des élues du MCK. L'auteure a effectivement noté, d'une part, l'importance du respect accordé au savoir et à l'opinion des femmes dans cette communauté et, d'autre part, le fait que leur engagement politique serait perçu comme une manière d'exercer les responsabilités maternelles associées à leur genre, soit le soin des autres. Ce constat ressemble de plusieurs manières aux valeurs matriarcales associées aux rôles et responsabilités traditionnels des femmes mohawk, valeurs qui seraient encore influentes à ce jour aux dires des élues de Kahnawà:ke et favoriseraient la représentation politique des femmes dans cette communauté. Bien qu'elles aient souligné à plusieurs reprises l'importance de leurs petits-enfants et des jeunes générations dans leur prise de décision politique, les élues Kahnawà:ke n'ont toutefois pas insisté sur l'idée de rôle maternel des élues féminines, une seule d'entre elles

comparant le rôle d'élue et celui de mère (prendre soin de sa communauté comme on prendrait soin de sa famille).

Par ailleurs, des auteures telles Simpson (2014), LaRocque (2007) ou encore Fiske (1996), ont critiqué les représentations des femmes autochtones dans les discours nationalistes autochtones qui tendent à leur assigner un rôle maternel qui serait «naturel» ou «traditionnel» chez elles et font reposer sur elles la transmission de la culture et la perpétuation de la nation, Anderson (2010) utilisant les termes d'«*essentialist identities and systems that are not to our advantage as women*» (p. 86). Ces discours perpétueraient une image fixe de la féminité (excluant par exemple selon LaRocque celles qui ne font pas l'expérience de la maternité, 2007) et ne s'attarderaient pas à l'amélioration concrète des conditions de vie des femmes autochtones, marginalisées par la colonisation et vivant souvent dans la précarité (Anderson, 2010). Ces auteures insistent ainsi pour une reconnaissance à part entière des droits et des compétences des femmes autochtones et de leur autorité dans le domaine politique, qui ne soient pas rattachés à leur statut de mère ou à une notion rigide de la féminité. Par ailleurs, l'expérience des élues de Kahnawà:ke démontre qu'alors que la notion de tradition peut servir ailleurs à maintenir l'exclusion des femmes du domaine politique - «tradition» teintée des valeurs patriarcales de la *Loi sur les Indiens* comme le souligne avec justesse Voyageur (2011b) - la mobilisation des symboles associés aux rôles et responsabilités traditionnels des femmes mohawk par celles-ci leur sert aujourd'hui à faire reconnaître leur autorité et leur légitimité à exercer un rôle d'influence dans la gouvernance de leur communauté, à la manière de la place qu'elles occupaient autrefois dans la structure de gouvernance mohawk.

De plus, contrairement aux réalités décrites dans les travaux du Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et du CSF (2010) et de Voyageur (2008), les élues de

Kahnawà:ke assument la responsabilité de dossiers qui englobent mais ne se limitent pas aux enjeux assignés ailleurs par défaut aux femmes au sein des conseils de bande (Basile *et al.*, 2017; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010, p. 16; Lawrence et Anderson, 2005). En effet, elles sont responsables entre autres de la santé et de l'éducation, mais aussi de la justice, du développement économique, de la législation et du code d'appartenance à la communauté (*membership*). Aussi, elles ont affirmé que ces dossiers leur avaient été attribués en raison de leurs compétences et de leurs connaissances préalables sur ces sujets plutôt qu'en raison de leur genre. Ainsi, l'éducation a été assignée à une ancienne enseignante et la supervision des forces policières (*Peacekeepers*) a été assignée à une ancienne policière.

Dans la même veine, les priorités et objectifs qu'elles ont identifiés touchent autant l'amélioration des conditions de vie d'un point de vue économique et social dans la communauté – souvent associés aux femmes élues – que la défense de la souveraineté de Kahnawà:ke face aux gouvernements externes et les enjeux territoriaux – mandat attribué souvent aux leaders masculins (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Lawrence et Anderson, 2005; Voyageur, 2008; 2011a). Leur expérience confirme l'importance de la reconnaissance des compétences des femmes et de l'apport qu'elles peuvent fournir dans les institutions de gouvernance de leurs communautés dans une variété de domaines ne se limitant pas aux enjeux sociaux (Anderson, 2009; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Tandis que des élues et intellectuelles autochtones ont reproché aux hommes politiques autochtones de ne pas se préoccuper suffisamment des enjeux sociaux et de ne pas être à l'écoute des préoccupations de leur population (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Lawrence et Anderson, 2005; Voyageur, 2008; 2011a), les hommes et les femmes au sein du MCK travaillent conjointement sur ces dossiers et enjeux et auraient des préoccupations semblables aux dires des

élues du MCK.

De plus, tandis que les femmes chefs interviewées par Voyageur (2008; 2011a) ressentait une pression à se montrer maternelles et douces dans l'exercice de leurs fonctions, les élues de Kahnawà:ke ont soutenu qu'elles n'étaient pas traitées différemment dans le cadre de leur travail et que les attentes à leur égard étaient les mêmes qu'envers les élus masculins. Elles ont décrit positivement leurs relations avec leurs collègues masculins au sein du conseil et ne sentent pas qu'elles doivent prouver leur compétence ou justifier leur présence, se décrivant même comme plus agressives et plus démonstratives que les hommes et n'ayant de difficulté à se faire respecter ni à l'intérieur du conseil ni dans leurs relations avec des acteurs externes à la communauté. Ainsi leur genre ne semble pas constituer un obstacle à l'efficacité politique des élues de Kahnawà:ke, soit l'atteinte de leurs objectifs et leur capacité à effectuer des changements dans leur communauté (Prindeville, 2003).

Ces propos contrastent fortement avec les témoignages des élues d'ailleurs qui ont affirmé ne pas se sentir écoutées par leurs collègues masculins, notamment parce qu'elles étaient minoritaires en tant que femme au sein de leur conseil (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et du CSF, 2010). Les élues interviewées par Voyageur (2008; 2011a), pour leur part, ont décrit des situations où elles s'étaient retrouvées face à des collègues masculins qui refusaient de travailler pour elles et les avaient même intimidées dans certains cas. Le fait d'être la seule femme au sein d'un conseil donné, situation fréquente dans plusieurs communautés, exacerberait ces difficultés (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et du CSF, 2010), un problème qui ne semble pas se poser de manière aussi prononcée au MCK qui compte une moyenne de deux à quatre élues depuis 1964 (AADNC, 2018c).

Le soutien et les encouragements offerts par les élues du MCK à des femmes de la communauté intéressées par la politique contribue probablement à assurer une relève féminine au conseil, stratégie préconisée également par les femmes chefs interviewées par Anderson (2009) qui soulignent l'importance du rôle de modèles que jouent les élues féminines pour donner confiance à d'autres femmes de se lancer en politique active. Difficile toutefois de confirmer ou d'infirmier l'hypothèse de Miller (1992), qui postule que dans les communautés autochtones de petite taille où les résidents se connaissent personnellement, les femmes qui se portent candidates à des postes politiques seraient évaluées davantage en fonction de leurs qualités et de leur expérience que de leur genre. On ne peut effectivement qualifier Kahnawà:ke de «petite» communauté autochtone avec ses 8 000 habitants qui en font une des plus peuplées au Canada (Papillon, 2008). Il faudrait interroger un plus grand échantillon de membres de la communauté à ce sujet pour connaître leur vision de la place des femmes en politique.

7.5 Ressources et formation des élues du MCK

Enfin, le manque de ressources et de formation identifié comme obstacle par les élues dans les travaux réalisés précédemment (Basile, 2017; Fiske, Newell et George, 2001; Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010; Johnson, 2000; Voyageur, 2008) ne semble pas se poser de façon aussi marquée aux élues de Kahnawà:ke. Elles ont insisté sur le caractère unique de leur emploi et sur la longue période d'adaptation qu'elles ont traversée au début de leur carrière politique, précisant que la formation qu'elles ont reçue lors de leur entrée en poste leur a été utile mais ne pouvait les préparer pleinement à ce qui les attendait. Toutefois, elles ont souligné que le MCK dispose de ressources humaines et matérielles qui dépassent

largement les ressources dont disposent d'autres communautés. De plus, contrairement à d'autres communautés, leur poste de chef constitue un emploi à temps plein rémunéré auquel elles peuvent se consacrer entièrement, ce qui facilite sans aucun doute l'exercice de leurs fonctions (Groupe de travail des femmes élues de l'APNQL et CSF, 2010). Les élues de Kahnawà:ke ont tout de même déploré la lourdeur de la bureaucratie dans leur travail, le fait qu'elles se sentaient débordées à certains moments et la lenteur du développement des projets qu'elles tentent de mettre en oeuvre, des délais qu'elles ont dit avoir sous-estimé avant d'entamer leur premier mandat.

CONCLUSION

Les entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire ont permis l'identification des raisons qui ont amené les élues du Mohawk Council of Kahnawà:ke à se lancer en politique. En plus de décrire leur expérience comme élue, elles ont longuement discuté des thèmes de la famille et des valeurs matriarcales, qui sont très importantes pour elles. Les constats tirés de cette recherche peuvent être résumés ainsi :

1. L'entrée des élues de Kahnawà:ke en politique constitue un choix de carrière qui s'inscrit dans une diversité de parcours professionnels et scolaires. Dans certains cas, ce choix découle également d'habiletés de leadership développées dès la jeunesse.
2. Les élues sont motivées par un désir d'apporter des améliorations concrètes dans leur communauté, pour laquelle elles ressentent un attachement profond. Kahnawà:ke constitue pour elles le lieu où s'incarnent et se perpétuent la nation, la culture et la langue mohawk.
3. Le leadership politique marqué des femmes à Kahnawà:ke s'inscrit dans un contexte social où sont véhiculées des valeurs matriarcales associées à la position d'autorité et aux responsabilités occupées par les femmes au sein de la nation mohawk.
4. Plutôt que de constituer un obstacle ou une source de discrimination, le genre apparaît pour les élues comme une force ou une ressource (Burns, Lehman Schlozman et Verba, 1994; 1997) qui leur permet de mettre à profit leur approche et leurs qualités distinctes de celles de leurs collègues masculins.
5. Les difficultés éprouvées par les élues de Kahnawà:ke dans le cadre de leurs fonctions sont attribuables au contexte socio-politique local et à la nature même du travail de chef, qui est décrit comme très exigeant.

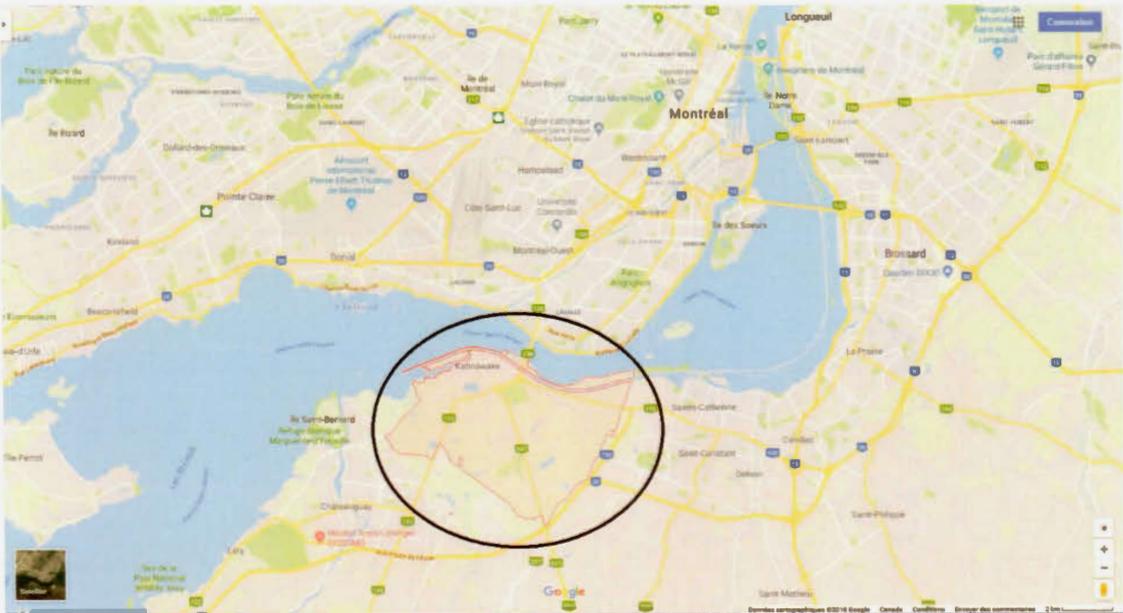
Trois des quatre élues qui ont participé à cette recherche, soit Gina Deer, Rhonda Kirby et Kahsennenhawe Sky-Deer, se sont portées candidates et ont été réélues au poste de chef lors des élections du 7 juillet 2018 (Office of the Electoral Officer for the 2018 MCK Elections, 2018). Au total, 24 personnes dont sept femmes se sont portées candidates au poste de chef, tandis que le Grand chef Joseph Tokwiro Norton a été réélu par acclamation puisqu'il n'avait aucun adversaire. Le conseil compte maintenant quatre femmes sur un total de onze chefs, soit une femme de moins que dans le conseil précédent. Christine Zachary-Deom, quant à elle, a pris sa retraite. Cette situation laisse présager que les femmes continueront d'être représentées en nombre important au sein du MCK au cours des années à venir et peut-être même qu'une femme sera élue au poste de Grand chef pour la première fois dans un avenir rapproché comme l'ont évoqué certaines élues qui ont participé à cette recherche.

La petite taille de l'échantillon a constitué un défi au cours de l'analyse des données, puisque certains sujets n'ont pu être développés que de façon limitée à partir du contenu des quatre entretiens. Toutefois, le faible nombre de participantes a également facilité l'établissement d'une relation de confiance avec les élues, propice à la mise en œuvre d'une démarche inspirée des principes de la recherche collaborative avec des participantes autochtones (FAQ, 2012). Des entretiens supplémentaires avec d'anciennes élues du MCK permettraient par ailleurs de bonifier l'analyse entamée dans ce mémoire en retraçant l'évolution de l'expérience des femmes au sein du conseil. Ces entretiens révéleraient peut-être qu'il était plus difficile d'être une élue à Kahnawà:ke par le passé et que la présence d'un nombre croissant de femmes au conseil a facilité progressivement le travail de celles qui y ont siégé. Une étude de l'engagement et du rôle des femmes dans les institutions traditionnelles (*Longhouses*) à Kahnawà:ke permettrait également d'aborder le leadership sous une autre facette et d'observer de quelles façons celui-ci a pu perdurer malgré l'exclusion des femmes

des structures politiques formelles jusqu'en 1951 (Lawrence et Anderson, 2005; Morissette, 2013).

En résumé, l'expérience des élues de Kahnawà:ke offre un exemple unique au regard de la représentation des femmes en politique autochtone, un facteur qui ajoute au caractère distinct de cette communauté qui se démarque par sa démographie, son emplacement et le nombre d'institutions qu'elle a développés et qu'elle gère elle-même. Questionnées sur la possibilité de partager cette expérience et de créer des liens avec les femmes élues d'autres communautés - lors des rassemblements des femmes élues de l'APNQL notamment - les élues ont soulevé plusieurs difficultés dont la distance qui sépare les communautés, les réalités et défis distincts que vivent les élues de chaque communauté et la barrière linguistique alors que la majorité des élues des communautés autochtones du Québec utilisent le français plutôt que l'anglais comme langue seconde ou langue d'usage. Elles ont toutefois souligné que ces rencontres leur donnaient une occasion de mieux comprendre les réalités et enjeux vécus dans d'autres communautés et de prendre la mesure des défis auxquels sont confrontées les élues autochtones ailleurs.

Carte de Kahnawà:ke



Source : Google Maps, 2018.



Source : Google Maps, 2018.

ANNEXE B

Les femmes élues au sein du Mohawk Council of Kahnawà:ke depuis 1964

Année	Nombre d'élues	Noms des élues
1964	2	Mary Cross et Mary Scott Jacobs
1966	1	Mary Cross
1968	1	Mary Scott Jacobs
1970	1	Mary Scott Jacobs
1972	1	Annie White
1974	1	Annie White
1976	2	June C. Delisle et Annie White
1978	4	June C. Delisle, Ida Mayo Goodleaf, Annie White et Doris White
1980	3	June C. Delisle, Ida Mayo Goodleaf et Annie White
1982	2	Myrtle Bush et Ida Mayo Goodleaf
1984	3	Myrtle Bush, Tessie Goodleaf et Ida Mayo Goodleaf
1986	2	Myrtle Bush et Tessie Goodleaf
1988	1	Hazel Lazare
1990	3	Tessie Goodleaf, Hazel Lazare et Peggy Mayo
1992	2	Tessie Goodleaf et Peggy Mayo
1994	1	Peggy Mayo
1996	2	Myrtle Bush et Peggy Mayo
1998	3	Myrtle Bush, Arlene Jacobs et Peggy Mayo
2000	3	Myrtle Bush, Arlene Jacobs et Peggy Mayo
2002	2	Arlene Jacobs et Peggy Mayo
2004	2	Arlene Jacobs et Peggy Mayo
2006	2	Rhonda Kirby et Peggy Mayo
2009	3	Rhonda Kirby, Peggy Mayo et Kahsennenhawe Sky-Deer
2012	4	Gina Deer, Rhonda Kirby, Kahsennenhawe Sky-Deer et Christine Zachary-Deom
2015	5	Gina Deer, Arlene Jacobs, Rhonda Kirby, Kahsennenhawe Sky-Deer et Christine Zachary-Deom
2018	4	Gina Deer, Rhonda Kirby, Tonya Perron et Kahsennenhawe Sky-Deer

Source : Affaires autochtones et du Nord Canada. (2018). *Rapport de l'histoire d'un conseil de bande : Mohawks de Kahnawà:ke (1945-2018)*. [Document non publié].

STRENGTH
PEACE
UNITY

Mohawk Council of Kahnawake

P.O. Box 720
Kahnawake Mohawk Territory J0L 1B0

'Isi Ietsenhaiientáhikfwa
"OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS"



Tel.: (450) 632-7500
Fax: (450) 632-7276
Website: www.kahnawake.com

Sent via email: Jeannestrasbourg@hotmail.com

05, Onerahtókha/April 2017

Attention: Jeanne Strasbourg

On behalf of the Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) please accept this letter as our support for the research project you are conducting for the purposes of your Master's Thesis entitled "*Realities and challenges of the elected female leadership in Kahnawà:ke*".

I am pleased to inform you that during the duly convened Council Meeting of February 13, 2017 the MCK confirmed their support for your research project for your Master's Thesis; however, did indicate certain conditions. These conditions include restrictions that must be applied to the information collected throughout your research project, and the accessibility and use of your thesis closing the defending process. The MCK holds information about our community and aspects of our community in high regard. As such, agreement for you to proceed with the project would require that you consent to ensuring the following:

- All primary evidence collected during the research process shall be held in a closed and secure means, and unless waived by the MCK, must be destroyed at the end of the project;
- The MCK requests that you submit your Master's Thesis to its attention before it is made publicly available. The MCK shall provide you with written comments on the thesis and identify which information obtained from the MCK Chiefs should remain closed from public access;
- All information that you have obtained and/or will obtain from the MCK Chiefs shall not be utilized beyond the original intent of the research project unless both the MCK and you consent to it. Any article or presentation based on the results of the research will first be submitted to the other party, who shall provide the other party with written comments and, if necessary, identify which information should remain closed from public access;
- The intellectual property rights of the research results, including copyrights, will be jointly owned by the MCK and by you.

05, Onerahtókha/April 2017
Page 2 of 2
Ms. Jeanne Strasbourg

If these terms are agreeable to you, we may coordinate collecting your consent to these requirements so you may proceed with the research at your convenience. I trust that this information is satisfactory; should you require further information, please feel free to contact our office.

In Peace and Friendship,

**ON BEHALF OF THE OFFICE OF THE COUNCIL OF CHIEFS
MOHAWK COUNCIL OF KAHNAWÀKE**


For Grand Chief Joseph Tokwirot Norton

JTN/bm/04052017/JeanneStrasbourgSupport

CC: Chief and Council
File

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE 2: communication, science politique et droit, arts) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	Défis et réalités des femmes élues de Kahnawà:ke
Nom de l'étudiant:	Jeanne STRASBOURG
Programme d'études:	Maîtrise en science politique
Direction de recherche:	Nicolas HOUDE
Codirection:	Suzy BASILE

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Mouloud Boukala
Président du CERPE 2 : Facultés de communication, de science politique et droit et des arts
Professeur, École des médias

**UQÀM | Université du Québec
à Montréal**

CONSENT FORM

**Research project title : Realities and challenges of the elected female leadership in
Kahnawà:ke**

Researcher : Jeanne Strasbourg, Master's student in political science, Université du Québec à Montréal (UQAM)
jeannestrasbourg@hotmail.com
(514) 266-6381

Thesis director : Nicolas Houde, Political Science Department, Université du Québec à Montréal (UQAM)
houde.nicolas@uqam.ca
(514) 987-3000 ext. 4699

Thesis co-director : Suzy Basile, School of Indigenous Studies, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)
suzy.basile@uqat.ca
(819) 874-8728 ext. 6336

Funding agencies : Social Sciences and Humanities Research Council of Canada (SSHRC)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)

Preamble

You are invited to participate in a research project. Before accepting to participate in this project and signing this form, it is important for you to take the time to read and understand the information below. If there are any words or sections that you do not understand or that don't seem clear, please do not hesitate to ask the researcher any questions you may have.

Project objectives

The objective of this research project is to look into the realities and challenges of the elected female leadership in Canada's First Nations communities by documenting the experience of the female Chiefs in Kahnawà:ke. The objective is to get your perspective on the reasons which have

motivated you to get involved in band council politics, the objectives you pursue as elected Chief and the impact you feel you can make through your political work.

Nature of your participation

You will be asked to participate in an individual interview about your experience as an elected Chief in the Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK). This will require approximately 90 minutes of your time. The questions will be provided to you one week in advance so that you have sufficient time to prepare. The interview will be audio recorded. You may choose the time and place of the interview.

Once the interview is completed, you will be solicited again to meet with the researcher to discuss the analysis of the results. This meeting will require approximately 90 minutes of your time. You will have the opportunity to clarify the answers you gave during the interview. You may choose the time and place of this meeting. This discussion will also be audio recorded.

Possible Benefits

Your participation in this project will contribute to the advancement of knowledge by providing a better understanding of the characteristics of political work in Kahnawà:ke. It will give you an opportunity to reflect on your experience as elected Chief and the satisfaction you draw from this work, which could encourage other women in the community to pursue this kind of career.

Possible Risks and Discomforts

The data collected during the interview and the follow-up meeting will be used in the thesis. You will have the choice of either remaining anonymous by being identified with an alphanumeric code known only by the researcher throughout the thesis or to have your name disclosed along with your ideas and opinions which will be presented in the thesis. However, since you are a public figure in the community of Kahnawà:ke, it is probable that some of the information presented in the thesis could be linked to you and that your colleagues within the MCK be made aware of the opinions you have expressed. You will have the opportunity to review and comment the thesis before it is made publicly available. The MCK will also be given the opportunity to review the thesis before it is made publicly available. This will give the MCK the opportunity to identify which information should remain closed from public access.

The interview may trigger unpleasant emotions. You may request a break or ask that the interview be suspended and continued at a later date. If you wish to discuss your situation further, a referral to appropriate help will be provided.

Once the thesis is approved by the University, it will be made publicly available on *Archipel*, which is the online portal where all the thesis produced at UQAM are uploaded.

Confidentiality

All information collected during the interview is confidential. Only the researcher has access to the files, the computer, and the external hard drive. All electronic data is password protected and all research material is kept safely in a locked filing cabinet for the duration of the study. The recordings, the transcriptions and the consent form will be destroyed at the end of the project.

Voluntary participation and your right to withdraw

Your participation in this project is voluntary. This means that you accept to participate in this project without any constraint or external pressure. This also means that you are free to terminate your participation at any time during the project, without prejudice of any nature, and without having to provide justification. In this case, and unless you provide verbal or written consent contrary to the protocol, your documents, information, and data will be destroyed.

The collected data will be used in the researcher's thesis. The collected data will not be utilized beyond the original intent of the research project unless both the MCK and the researcher consent to it.

Contact persons

If at any time during the course of the study you have any questions concerning your participation or the study itself, you may contact Jeanne Strasbourg via telephone or email. The project has received the support of the Mohawk Council of Kahnawà:ke. The Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) also approved this project and ensures proper follow-up. For information, you can contact the Comité's coordinator, Caroline Vrignaud, at (514) 987-3000 ext. 6188, or via email at vrignaud.caroline@uqam.ca.

Our Thanks

Your collaboration is important for the completion of this project and I thank you for your participation.

Consent

I acknowledge having read this information and consent form. I understand the project objectives and what my participation in the project implies. I confirm having spent the necessary time to think about my decision to participate. I acknowledge having had the opportunity to contact the researcher in order to ask any and all questions concerning my participation and that my questions were answered satisfactorily. I understand that I can withdraw from the project at any time, without any kind of penalty or needed justification.

Please select one of the following options:

- I voluntarily consent to participate in the interview. I authorize Jeanne Strasbourg to use, in her thesis, any information, ideas or comments which I will formulate during the interview and the follow-up meeting under the condition that my name be disclosed along with such informations.

- I voluntarily consent to participate in the interview. I authorize Jeanne Strasbourg to use, in her thesis, any information, ideas or comments which I will formulate during the interview and the follow-up meeting under the condition that such information remains anonymous. However, I understand that because I am a public figure in the community of Kahnawà:ke, it is probable that some of the information presented in the thesis could be linked to me.

Name :

Signature :

Date :

Declaration by the researcher (Jeanne Strasbourg)

I, the undersigned, hereby declare that I have explained the objectives, nature, possible benefits, possible risks of the project and other provisions of the information and consent form, and that I have answered questions to the best of my ability.

Yes

No

Signature :

Date :

Interview questions

A) Political resources

- As a first question, can you tell me a little bit about the history of your family and where it is situated within the community?
- Why did you decide to get involved in politics? What were the factors which influenced your decision to run for an elected position?
- What are the past work experiences or academic experiences through which you feel you have acquired the skills necessary for your political work?
- Were some of your family members involved in politics in Kahnawà:ke before you?
- Do you feel that being an elected Council Chief in a small community where people know each other impacts the way you conduct your political work?

B) Political efficacy

- What objectives did you set for yourself when you started your first mandate?
- Do you feel you have met these objectives?
- What are the main obstacles you are faced with in your work which make reaching these objectives more difficult?
- What satisfaction or rewards do you get from your work?
- Do you feel that being an elected woman has influenced your ability to meet your objectives?
- What differentiates Kahnawà:ke from other Indigenous communities in that regard?
- Do you believe that your work as elected Chief on the Council has motivated, or will motivate other women in the community to pursue this type of career?
- What is your perspective on the AFNQL's elected women council? Do you see this kind of organization as useful for elected women?
- How do you see the future of your political career?

Thank you!

BIBLIOGRAPHIE

Acte pour amender et refondre les lois concernant les Sauvages. LC. (1876). c. 18.

Récupéré de <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010252/1100100010254>

Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages, à la meilleure administration des affaires des Sauvages et à l'extension des dispositions de l'acte trente-et-un Victoria, chapitre quarante-deux. LC. (1869). c. 6.

Récupéré de www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010204/1100100010206

Affaires autochtones et du Nord Canada. (2018a). *Liste des chefs et/ou conseillers (19 avril 2018)*. [Document non publié].

Affaires autochtones et du Nord Canada. (2018b). Profils des communautés autochtones au Québec. Récupéré le 30 mai 2018 de <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/carte1200/carte-fra.html>

Affaires autochtones et du Nord Canada. (2018c). *Rapport de l'historique d'un conseil de bande : Mohawks de Kahnawá:ke (1945-2018)*. [Document non publié].

Affaires autochtones et du Nord Canada. (2017). Profils des Premières Nations - Mohawks of Kahnawá:ke. Récupéré le 23 juin 2018 de http://fnp-ppn.aadnc-aadnc.gc.ca/fnp/Main/Search/FNMain.aspx?BAND_NUMBER=70&lang=fra

Alexander, D. et Andersen, K. (1993). Gender as a Factor in the Attribution of Leadership Traits. *Political Research Quarterly*, 46(3), 527-545.

Alfred, T. (1995). *Heeding the Voices of Our Ancestors : Kahnawake Mohawk Politics and the Rise of Native Nationalism*. Toronto : Oxford University Press.

- Anderson, K. (2010). Affirmations of an Indigenous Feminist. [Chapitre de livre].
Dans C. Suzack, S. M. Hurdndorf, J. Perreault et J. Barman (dir.), *Indigenous Women and Activism : Politics, Activism, Culture* (p. 81-91). Vancouver : UBC Press.
- Anderson, K. (2009). Leading by action : Female chiefs and the political landscape. [Chapitre de livre]. Dans E. Guimond, G. Guthrie Valaskakis et M. Dion Stout (dir.), *Restoring the Balance : First Nations Women, Community, and Culture* (p. 99-123). Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Anderson, K. (2000). *A Recognition of Being. Reconstructing Native Womanhood*. Toronto : Sumach Press.
- Assemblée des Premières Nations. [s. d.]. Conseil des femmes de l'APN. Récupéré le 17 janvier 2018 de <http://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/comite-executif-de-lapn/conseil-des-femmes-de-lapn/>
- Assemblée des Premières Nations. [s. d.]. À propos de l'APN. Récupéré le 27 novembre 2017 de <http://www.afn.ca/fr/a-propos-de-lapn/>
- Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2014). *Protocole de recherche des Premières Nations du Québec et du Labrador*. Wendake : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.
- Atkeson, L. R. (2003). Not All Cues Are Created Equal : The Conditional Impact of Female Candidates on Political Engagement. *Journal of Politics*, 65(4), 1040-1061.
- Bardin, L. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris : Presses universitaires de France.
- Barker, J. (2007). Gender, Sovereignty, and the Discourse of Rights in Native Women's Activism. *Meridians : feminism, race, transnationalism*, 7(1), 127-161.

- Basile, S. (2017). *Le rôle et la place des femmes Atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles*. (Thèse de doctorat). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.
- Basile, S., Asselin, H. et Martin, T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30(1), 61-80.
- Beudet, C. (1984). Mes mocassins, ton canot, nos raquettes. La division sexuelle du travail et la transmission des connaissances chez les Montagnais de la Romaine. *Recherches amérindiennes au Québec*, 14(3), 37-43.
- Bennett, L. L. M. et Bennett, S. E. (1993). Changing Views about Gender Equality in Politics : Gradual Change and Lingering Doubts. [Chapitre de livre]. Dans L. Lovelace Duke (dir.), *Women in Politics : Outsiders or Insiders?* (p. 46-56). Upper Saddle River, NJ : Prentice-Hall.
- Bennett, L. et Bennett, S. E. (1989). Enduring Gender Differences in Political Interest : The Impact of Socialization and Political Dispositions. *American Politics Quarterly*, 17(1), 105-122.
- Bilge, S. (2015). Le blanchiment de l'intersectionnalité. *Recherches féministes*, 28(2), 9-32.
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 225(1), 70-88.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Brinkmann, S. (2013). *Qualitative Interviewing*. Toronto : Oxford University Press.
- Brodribb, S. (1984). The Traditional Roles of Native Women in Canada and the Impact of Colonization. *The Canadian Journal of Native Studies*, 4, 85-103.

- Burns, N. (2007). Gender in the aggregate, gender in the individual, gender and political action. *Politics & Gender*, 3(1), 104-124.
- Burns, N., Lehman Schlozman, K. et Verba, S. (1997). The Public Consequences of Private Inequality : Family Life and Citizen Participation. *The American Political Science Review*, 91(2), 373-389.
- Campbell, D. E. et Wolbrecht, C. (2006). See Jane Run : Women Politicians as Role Models for Adolescents. *The Journal of Politics*, 68(2), 233-247.
- Carter, S. (2008). *The importance of being monogamous : Marriage and nation building in Western Canada to 1915*. Edmonton : The University of Alberta Press.
- CBC News. (2018). Kahnawake's controversial 'marry out, get out' policy violates Charter, judge rules. Récupéré le 30 mai 2018 de <http://www.cbc.ca/news/canada/montreal/kahnawake-membership-law-charter-1.4642770>
- CBC News. (2017a). All female chief and council elected in Washagamis Bay. Récupéré le 29 janvier 2018 de <http://www.cbc.ca/news/canada/thunder-bay/all-female-chief-and-council-washagamis-bay-1.4270098>
- CBC News. (2017b). Here's how the all-woman chief and council of the Saik'uz First Nation is changing the way leadership works. Récupéré le 29 janvier 2018 de <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/saikuz-chief-council-1.4419169>
- Charmaz, K. (1998). The grounded theory method : an explication and interpretation. [Chapitre de livre]. Dans R. M. Emerson (dir.), *Contemporary field research : a collection of readings* (p. 109-126). Prospect Heights, IL : Waveland.
- Clermont, N. (1983). La place des femmes dans les sociétés iroquoiennes de la période du contact. *Recherches amérindiennes au Québec*, 13(4), 286-306.

- Collectif Kino-Nda-Niimi. (2014). *The Winter We Danced*. Winnipeg : Arp Books.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). *Pensionnats du Canada : L'histoire, partie 1 : des origines à 1939. Rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, volume 1*. Montréal : McGill-Queen's University Press. Récupéré de http://www.myrobust.com/websites/trcinstitution/File/Reports/French/French_Volume_1_History_Part_1_Web.pdf
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada. (2014). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Ottawa : CRSH, CRSNG et IRSC.
- Conseil du statut de la femme. (2017). *Mémoire : La place des femmes en politique au Québec*. Récupéré de https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/memoire_femmes_politique_quebec_web.pdf
- Dechaufour, L. (2008). Introduction au féminisme postcolonial. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 99-110.
- Deer, J. (2018, 18 mai). Membership law adjusted after Quebec court ruling. *The Eastern Door*. Récupéré de <https://www.easterndoor.com/2018/05/18/membership-law-adjusted-after-quebec-court-ruling/>
- Delisle L'Heureux, C. (2018). *Les voix politiques des femmes innues face à l'exploitation minière*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Deloria, V., Jr. (1988). *Custer died for your sins : an Indian manifesto* (2^e éd.). Norman : University of Oklahoma Press.
- Desmarais, D., Lévesque, L. et Raby, D. (1994). La contribution des femmes naskapiennes aux travaux de la vie quotidienne à l'époque de Fort McKenzie. *Recherches féministes*, 7(1), 23-42.

- Destiné, Vanessa. (2017). Incursion à l'école d'été des femmes autochtones leaders. *Radio-Canada*. Récupéré le 28 novembre 2017 de <http://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/a-la-une/document/nouvelles/article/1049328/feminisme-autochtone-femme-leader-ecole-ete-uqam>
- Devens, C. (1986). Separate Confrontations : Gender as a Factor in Indian Adaptation to European Colonization in New France. *American Quarterly*, 38(3), 461-480.
- Dorais, M. (1993). Diversité et créativité en recherche qualitative. *Service social*, 42(2), 7-27.
- D'Orsi, A. (2013). Conservation et innovation : Les articulations contemporaines de la tradition innue. *Recherches amérindiennes au Québec*, 43(1), 69-85.
- Droits et démocratie. (2006). *Les femmes autochtones du Canada : une discrimination juridique*. Récupéré de <http://publications.gc.ca/collections/Collection/E84-16-2006F-8.pdf>
- Emberley, J. V. (2001). The Bourgeois Family, Aboriginal Women, and Colonial Governance in Canada: A Study in Feminist Historical and Cultural Materialism. *Signs*, 27(1), 59-85.
- Femmes autochtones du Québec. (2017). *Inscription École d'été FAQ-UQAM : La gouvernance autochtone au féminin au Québec*. Récupéré de <http://www.faq-qnw.org/evenements/inscription-ecole-dete-faq-uqam-la-gouvernance-autochtone-au-feminin-au-quebec/>
- Femmes autochtones du Québec. (2015). *Nānīawig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. Récupéré de <https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/09/RapportFADA-Copie.pdf>

- Femmes autochtones du Québec. (2012). *Lignes directrices en matière de recherche avec les femmes autochtones*. Récupéré de http://www.faqnw.org/sites/default/files/publications/Lignes_directrices.pdf
- Fiske, J.-A. (2008). Constitutionalizing the Space to be Aboriginal Women: The *Indian Act* and the Struggle for First Nations Citizenship. [Chapitre de livre]. Dans Y. D. Belanger (dir.), *Aboriginal Self-Government in Canada : Current Trends and Issues* (p. 309-331). Saskatoon : Purich Publishing.
- Fiske, J.-A. (1996). The womb is to the nation as the heart is to the body: Ethnopolitical discourses of the Canadian Indigenous Women's movement. *Studies in Political Economy*, 51, 65-95.
- Fiske, J.-A. (1990). Native women in reserve politics: Strategies and struggles. *The Journal of Legal Pluralism and Unofficial Law*, 23(30-31), 121-137.
- Fiske, J.-A. (1989). *Gender and Politics in a Carrier Indian Community*. (Thèse de doctorat). University of British Columbia. Récupéré de <https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/ubctheses/831/items/1.0302367>
- Fiske, J. A., Newell, M. et George, E. (2001). Les femmes des Premières nations et la gouvernance : Étude sur les coutumes et les nouvelles pratiques chez les femmes de la Première nation de Lake Babine. Dans J. F. Sayers, K. A. MacDonald, J.-A. Fiske, M. Newell, E. George et W. Cornet (dir.), *Les femmes des Premières Nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens : recueil de rapports de recherche en matière de politiques* (p. 64-133). Ottawa : Condition féminine Canada.
- Forsyth, J. (2005). After the Fur Trade : First Nations Women in Canadian History, 1850–1950. *Atlantis*, 29(2), 69-78.
- Fox, R. L. et Lawless, J. L. (2011). Gendered Perceptions and Political Candidacies: A Central Barrier to Women's Equality in Electoral Politics. *American Journal of Political Science*, 55(1), 59-73.

- Fox, R. L. et Schuhmann, R. A. (1999). Gender and Local Government: A Comparison of Women and Men City Managers. *Public Administration Review*, 59(3), 231-242.
- Gabriel, E. (2017, décembre). *La Grande Loi de la Paix*. Communication présentée à l'Université du Québec à Montréal.
- Gabriel, E. (2011). Aboriginal Women's Movement : A Quest for Self-determination. *Aboriginal Policy Studies*, 1(1), 183-188.
- Gélinas, C. (2000). *La gestion de l'étranger : Les Atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie, 1760-1870*. Sillery : Septentrion.
- Gentelet, K. (2014). Idle No More : identité autochtone actuelle, solidarité et justice sociale : entrevue avec Melissa Mollen Dupuis et Widia Larivière. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 7-21.
- Goodleaf, D. (1995). *Entering the Warzone: A Mohawk Perspective on Resisting Invasions*. Penticton : Theytus Books.
- Gouvernement du Canada. (2017). Droits des femmes. Récupéré le 14 juin 2018 de <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/droits-femmes.html#a2>
- Green, J. (2007). Taking account of Aboriginal Feminism. [Chapitre de livre]. Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism* (p. 20-32). Black Point : Fernwood Publishing.
- Green, J. (2001). Canaries in the Mines of Citizenship: Indian Women in Canada. *Revue canadienne de science politique*, 34(4), 715-738.
- Green, J. et Napoleon, V. (2007). Seeking Measures of Justice : Aboriginal Women's Rights Claims, Legal Orders, and Politics. *Congrès de l'Association canadienne de science politique, Université de la Saskatchewan, Saskatoon, 29 mai au 1^{er} juin 2007*.

- Grey, S. (2004). Decolonising Feminism : Aboriginal Women and the Global "Sisterhood". *Enweyin : The Way We Speak*, 8, 9-22.
- Groupe de travail des femmes élues de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) et Conseil du statut de la femme. (2010). *Rencontres entre vous et nous : Entretiens avec des élues autochtones du Québec*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- Guénette, L., Rousseau, A., et Sauriol-Nadeau, I. (2012). *Femmes autochtones au Canada. Discrimination intersectionnelle et droit à l'identité*. Montréal : Clinique internationale de défense des droits humains de l'Université du Québec à Montréal. Récupéré de https://ciddhu.uqam.ca/fichier/document/femmes-autochtones-au-canada_fr.pdf
- Guerrero, M. A. J. et Halsey, T. (1997). American Indian Women: At the Center of Indigenous Resistance in Contemporary North America. [Chapitre de livre]. Dans A. McClintock, A. Mufti et E. Shohat (dir.), *Dangerous Liaisons: Gender, Nation, And Postcolonial Perspectives* (p. 298-329). Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Hamel, J. (1989). Pour la méthode de cas. Considérations méthodologiques et perspectives générales. *Anthropologie et Sociétés*, 13(3), 59-72.
- Haudenosaunee Confederacy. (2018). Confederacy's Creation. Récupéré le 30 mai 2018 de <https://www.haudenosauneeconfederacy.com/confederacys-creation/>
- Hill Collins, P. (2000). *Black feminist thought : knowledge, consciousness, and the politics of empowerment* (2^e éd.). Londres : Routledge.
- Holstein, J. A. et Gubrium, J. F. (1995). *The Active Interview*. Beverly Hills : Sage.
- Horn-Miller, K. (2016). Distortion and Healing: Finding Balance and a "Good Mind" Through the Rearticulation of Sky Woman's Journey. [Chapitre de livre]. Dans N. Kermoal et I. Altara-Jimenez (dir.), *Living on the Land: Indigenous Women's Understanding of Place* (p. 19-38). Athabasca, AB : Athabasca University Press.

- Horn-Miller, K. (2005). Otiyaner: The "Women's Path" Through Colonialism. *Atlantis*, 29(2), 57-68.
- Horn-Miller, K. (2003). *The emergence of the Mohawk Warrior Flag : A symbol of Indigenous unification and impetus to assertion of identity and rights commencing in the Kanienkehaka community of Kahnawà:ke*. (Mémoire de maîtrise). Montréal : Université Concordia. Récupéré de ProQuest Dissertations & Theses Global. (MQ83836)
- Houde, N. (2014). Les autochtones dans l'espace politique canadien. [Chapitre de livre]. Dans A.-G. Gagnon et D. Sanschagrin (dir.), *La politique québécoise et canadienne: une approche pluraliste* (p. 139-162). Montréal : Presses de l'Université du Québec.
- Iroquois Caucus. (2018). About the Iroquois Caucus. Récupéré le 9 janvier 2018 de <http://www.iroquoiscaucus.com/about-the-caucus/>
- Isaac., T. et Maloughney, M. S. (1991-1992). Dually Disadvantaged and Historically Forgotten? Aboriginal Women and the Inherent Right of Aboriginal Self-Government. *Manitoba Law Journal*, 21, 453-475.
- Jacobs, B. et Williams, A. (2008). L'héritage des pensionnats : Les femmes autochtones disparues et assassinées. Dans M. Brant Castellano, L. Archibald et M. DeGagné (dir.), *De la vérité à la réconciliation. Transformer l'héritage des pensionnats* (p. 137-163). Ottawa : Fondation autochtone de guérison. Récupéré de <http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf>
- Johnson, S. (2000). *Reclaiming their places : Seven women chiefs in Northern B.C.* (Mémoire de maîtrise). University of Northern British Columbia. Récupéré de <https://unbc.arcabc.ca/islandora/object/unbc:16710>
- Josselin, M.-L. (2017). La loi interdisant aux couples mixtes de vivre à Kahnawake contestée en justice. *Radio-Canada*. Récupéré le 23 avril 2018 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1070236/la-loi-interdisant-aux-couples-mixtes-de-vivre-a-kahnawake-contestee-en-justice>

- Karihwanoron. (2017). About Us. Récupéré le 23 avril 2018 de https://www.karihwanoron.com/about_us
- Lacasse, J. (1996). Le territoire dans l'univers innu d'aujourd'hui. *Cahiers de géographie du Québec*, 40(110), 185-204.
- LaFromboise, T. D., Heyle, A. M., et Ozer, E. J. (1990). Changing and diverse roles of women in American Indian cultures. *Sex Roles*, 22(7-8), 455-476.
- Lajoie, A. (2009). *Le rôle des femmes et des aînés dans la gouvernance autochtone au Québec*. Montréal : Éditions Thémis.
- Lajoie, A., Quillinan, H., Macdonald, R. et Rocher, G. (1998). Pluralisme juridique à Kahnawake? *Les Cahiers de droit*, 39(4), 681-716.
- Larivière, W., Boulanger, S., Champagne, J., Dubois, C. et Bouchard, S. (2016). *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. Québec : Conseil du statut de la femme.
- LaRocque, E. (2007). Métis and Feminist : Ethical Reflections on Feminism, Human Rights and Decolonization. [Chapitre de livre]. Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism* (p. 53-71). Black Point : Fernwood Publishing.
- Lavoie, K., Mollen, J., Napess, A., Mestokosho, G. et Mestokosho, P. (2015). Innu-Natukuna : la cueillette de plantes médicinales par des membres de la communauté d'Ekuanitshit. *Recherches amérindiennes au Québec*, 45(2-3), 33-45.
- Lawless, J. L. et Fox, R. L. (2010). *It Still Takes A Candidate : Why Women Don't Run for Office*. New York : Cambridge University Press.
- Lawrence, B. (2003). Gender, race, and the regulation of Native identity in Canada and the United States : An overview. *Hypatia*, 18(2), 3-31.
- Lawrence, B. et Anderson, K. (2005). Introduction to "Indigenous Women : The State of Our Nations". *Atlantis*, 29(2), 1-8.

- Léger, M. (2014). Décoloniser notre regard : la discrimination envers les femmes autochtones des Amériques. [Chapitre de livre]. Dans N. Thède et M. Dufour-Poirier (dir.), *L'Amérique latine : laboratoire du politique autrement* (p. 83-104). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Lehman Schlozman, K., Burns, N. E. et Verba, S. (1994). Gender and the Pathways to Participation : The Role of Resources. *Journal of Politics*, 56(4), 963-990.
- Lévesque, C., Trudeau, N. et Hannis, P. (2005). *Femmes autochtones du Québec inc. : Les étapes de la lutte politique, juridique et sociale. Chronologie 1968-2005*. Montréal : Réseau DIALOG.
- Loi sur les Indiens*. L.R.C. (1985). c. 5. Récupéré de <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-5/>
- Martin-Hill, D. (2003). She No Speaks and Other Colonial Constructs of the "Traditional Woman". [Chapitre de livre]. Dans K. Anderson et B. Lawrence (dir.), *Strong Women Stories : Native Vision and Community Survival* (p. 106-120). Toronto : Sumach Press.
- McGuire, P. D. (2009). Wiisaakodewikwe Anishnaabekwe Diabaajimotaw Nipigon Zaaga'igan : Lake Nipigon Ojibway Métis Stories About Women. [Chapitre de livre]. Dans P. A. Monture et P. D. McGuire (dir.), *First Voices : An Aboriginal Women's Reader* (p. 67-77). Toronto : Inanna.
- Miller, B. G. (1992). Women and Politics : Comparative Evidence from the Northwest Coast. *Ethnology*, 31(4), 367-383.
- Mishibinijima, J. (2012). Stuck at the Border of the Reserve : Bill C-31 and the Impact on First Nations Women. [Chapitre de livre]. Dans K. Burnett et G. Read (dir.), *Aboriginal History : A Reader* (p. 206-216). Oxford : Oxford University Press.
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2018). *Mohawk Council of Kahnawà:ke Election Law*. Récupéré le 20 mars 2019 de <http://www.kahnawakemakingdecisions.com/legislation/laws/docs/Elections.pdf>

- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2018). MCK studying decision in Miller case. Récupéré le 19 juin 2018 de <http://www.kahnawake.com/news/pr/pr04302018c.pdf>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2017). Tioweró:ton. Récupéré le 27 mai 2018 de <http://www.kahnawake.com/org/lu/tioweroton.asp>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2017). History of Kahnawà:ke. Récupéré le 30 janvier 2018 de <http://www.kahnawake.com/community/history.asp>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2016). Ratitsénhaiens : 2015-2018 Council Chiefs & Portfolios. Récupéré le 23 juin 2018 de <http://www.kahnawake.com/council/chiefcouncil.asp>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2012). Mohawk Council of Kahnawà:ke – Chief and Council Portfolio & Committee Representation 2012-2015 Term. Récupéré le 23 juin 2018 de <http://www.kahnawake.com/council/docs/Portfolios%20November%202012.pdf>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2009). Tsi Nahóten Karihwanákere No'nenk – News Release : MCK Election Results. Récupéré le 23 juin 2018 de <http://www.kahnawake.com/news/pr/pr07052009a.pdf>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. (2006). Mohawk Council of Kahnawà:ke 2006 Election Results. Récupéré le 23 juin 2018 de http://www.kahnawake.com/council/docs/MCK_Election2006.pdf
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. [s.d]. *Annual Report to the Community 2017-2018*. Récupéré le 20 mars 2019 de <http://www.kahnawake.com/news/annual/ar2018.pdf>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke. [s.d]. Tioweró:ton Policy. Récupéré le 27 mai 2018 de <http://www.kahnawake.com/org/docs/TiowerotonPolicy.pdf>
- Mohawk Council of Kahnawà:ke Communications. [s.d]. *Kahnawà:ke Revisited: The St. Lawrence Seaway*. [Vidéo]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=3qKVxhmKILM>

- Mohawk Nation at Kahnawà:ke. [s.d]. History & Culture. Récupéré le 30 mai 2018 de <http://www.kahnawakelonghouse.com/index.php?mid=2>
- Montpetit, C. (2011, 29 mars). Communautés autochtones - Des familles saignées de leurs enfants. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/319870/communautes-autochtones-des-familles-saignees-de-leurs-enfants>
- Monture, P. A. (2009). Women's Words: Power, Identity and Indigenous Sovereignty. [Chapitre de livre]. Dans P. A. Monture et P. D. McGuire (dir.), *First Voices : An Aboriginal Women's Reader* (p. 116-125). Toronto : Inanna.
- Monture-Angus, P. (1995). *Thunder in My Soul. A Mohawk Woman Speaks*. Halifax : Fernwood Publishing.
- Morin, A. (2013, 24 août). La Romaine : parité hommes-femmes au conseil de bande. *Le Soleil*. Récupéré de <https://www.lesoleil.com/actualite/la-romaine-parite-hommes-femmes-au-conseil-de-bande-5ccc7e23f70d8b8e224da10fd1c71c39>
- Morissette, A. (2013). *Le leadership interstitiel, le champ d'action des Amérindiens ou le pouvoir dans la marge : l'exemple de la communauté algonquine de Kitigan Zibi (Québec)*. (Thèse de doctorat). Université de Montréal. Récupéré de <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/10341>
- Morissette, A. (2007). Composer avec un système imposée. La tradition et le conseil de bande à Manawan. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(2-3), 127-138.
- Nahanee, T. A. (1997). Indian Women, Sex Equality, and the Charter. [Chapitre de livre]. Dans C. Andrew et S. Rodgers (dir.), *Women and the Canadian State – Les femmes et l'État canadien* (p. 89-103). Montréal : McGill-Queen's University Press.

- Office of the Electoral Officer for the 2018 Mohawk Council of Kahnawà:ke Elections. (2018). *Official list of Candidates announced for 2018 MCK Elections* [Communiqué]. Récupéré de <http://www.kahnawake.com/news/pr/pr06012018a.pdf>
- Papillon, M. (2008). *Federalism from below? The emergence of Aboriginal multilevel governance in Canada: A comparison of the James Bay Crees and Kahnawà:ke Mohawks*. (Thèse de doctorat). University of Toronto. Récupéré de <https://tspace.library.utoronto.ca/handle/1807/17308>
- Perreault, J. (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine. *Recherches féministes*, 28(2), 33-52.
- Perry, A. (2003). From "the hot-bed of vice" to the "good and well-ordered Christian home": First Nations Housing and Reform in Nineteenth-Century British Columbia. *Ethnohistory*, 50(4), 587-610.
- Prindeville, D.-M. (2003). "I've Seen Changes": The Political Efficacy of American Indian and Hispanic Women Leaders. *Women & Politics*, 25(1-2), 89-113.
- Prindeville, D.-M. et Braley Gomez, T. (1999). American Indian Women Leaders, Public Policy, and the Importance of Gender and Ethnic Identity. *Women & Politics*, 20(2), 17-32.
- Prindeville, D.-M. et Bretting, J. G. (1998). Indigenous Women Activists and Political Participation: The Case of Environmental Justice. *Women & Politics*, 19(1), 17-32.
- Radio-Canada. (2016). Eva Ottawa, première Autochtone à présider le Conseil du statut de la femme. Récupéré le 29 mai 2018 de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/801967/eva-ottawa-conseil-statut-femme>
- Roy, S. N. (2009). L'étude de cas. [Chapitre de livre]. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd., p. 199-225). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Salée, D. (2013). L'évolution des rapports politiques entre la société québécoise et les peuples autochtones depuis la Crise d'Oka. [Chapitre de livre]. Dans A. Beaulieu *et al.* (dir.), *Les Autochtones et le Québec : Des premiers contacts au Plan Nord* (p. 323-342). Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Sapiro, V. (1982). Private Costs of Public Commitments or Public Costs of Private Commitments: Family Roles Versus Political Ambition. *American Journal of Political Science*, 26(2), 265-279.
- Savoie-Zajc, C. (2009). L'entrevue semi-dirigée. [Chapitre de livre]. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (5^e éd., p. 337-360). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Sayers, J. F., et MacDonald, K. A. (2001). Pour une participation équitable des femmes des Premières Nations à la gestion des affaires publiques. Dans J. F. Sayers, K. A. MacDonald, J.-A. Fiske, M. Newell, E. George et W. Cornet (dir.), *Les femmes des Premières Nations, la gouvernance et la Loi sur les Indiens: recueil de rapports de recherche en matière de politiques* (p. 1-63). Ottawa : Condition féminine Canada.
- Secrétariat de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. (2001). *Appui à l'Enquête Régionale Longitudinale sur la Santé des Premières Nations et Inuits*. Wendake. [Document non publié].
- Simpson, A. (2014). *Mohawk Interruptus : Political Life Across the Borders of Settler States*. Durham : Duke University Press Books.
- Statistique Canada. (2016). Étude : La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage, 2011. *Le Quotidien*. Récupéré le 23 juin 2018 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/160413/dq160413a-fra.htm?HPA>
- St. Denis, V. (2007). Feminism Is for Everybody: Aboriginal Women, Feminism and Diversity. [Chapitre de livre]. Dans J. Green (dir.), *Making Space for Indigenous Feminism* (p. 33-52). Black Point : Fernwood Publishing.

- Tarbell, R. (réal.). (2008). *Little Caughnawaga : To Brooklyn and Back*. Office national du film du Canada. Récupéré le 22 janvier 2018 de https://www.onf.ca/film/little_caughnawaga_to_brooklyn_and_back/
- Tilley, S. (2016). *Doing respectful research : power, privilege and passion*. Black Point : Fernwood Publishing.
- Tuhiwai Smith, L. (1999). *Decolonizing methodologies: Research and indigenous peoples*. New York : Zed books and University of Otago Press.
- Université du Québec à Montréal. (2017). Leadership autochtone au féminin. *Actualités UQAM*. Récupéré de <https://www.actualites.uqam.ca/2017/premiere-ecole-ete-femmes-autochtones-leaders-quebec-uqam>
- Université du Québec à Trois-Rivières. [s. d.]. La Loi sur les Indiens. *Portail Aki : Sociétés et cultures autochtones*. Récupéré le 19 juin 2018 de http://www2.uqtr.ca/hec/site_1/index.php?no_fiche=2116
- University of British Columbia. (2009a). The *Indian Act*. Dans *Indigenous Foundations*. Récupéré de https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/the_indian_act/
- University of British Columbia. (2009b). The Residential School System. Dans *Indigenous Foundations*. Récupéré de https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/the_indian_act/
- Van Kirk, S. (1980). *"Many tender ties" - Women in Fur-trade Society in Western Canada : 1670-1870*. Winnipeg : Watson & Dwyer Publishing Ltd.
- Viau, R. (2000). *Femmes de personne : sexes, genres et pouvoirs en Iroquoisie ancienne*. Montréal : Boréal.
- Voyageur, C. (2011a). Female First Nations Chiefs and the Colonial Legacy in Canada. *American Indian Culture and Research Journal*, 35(3), 59-78.

- Voyageur, C. (2011b). Out in the Open : Elected Female Leadership in Canada's First Nations Community. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie*, 48(1), 67-85.
- Voyageur, C. (2008). *Firekeepers of the twenty-first century : First Nations women chiefs*. Montréal : McGill-Queen's University Press.
- Whitebean, R. (2017). *Karihwanoron: Precious Things*. CBC Short Docs. Récupéré le 23 avril 2018 de <http://www.cbc.ca/shortdocs/shorts/karihwanoron-precious-things>
- Woo, G. L. X. (2013). Decolonization and Canada's "Idle No More" Movement. *Arctic Review on Law and Politics*, 4(2), 181-206.
- Yin, R. K. (1989). *Case Study Research : Design and Methods*. Newbury Park : Sage Publications.
- Yuval-Davis, N. (2015). Situated Intersectionality and Social Inequality. *Raisons politiques*, 58(2), 91-100.